

# SÉNAT

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2016-2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mardi 4 juillet 2017

(1<sup>er</sup> jour de séance de la session)



# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. GÉRARD LARCHER

### Secrétaires :

MM. Serge Larcher, Philippe Nachbar.

1. **Ouverture de la session extraordinaire 2016-2017** (p. 1859)
2. **Procès-verbal** (p. 1860)
3. **Accessibilité du Sénat aux personnes à mobilité réduite** (p. 1860)
4. **Remplacement de sénateurs décédés** (p. 1860)
5. **Souhaits de bienvenue à des sénateurs** (p. 1860)
6. **Communications relatives à des groupes politiques** (p. 1861)
7. **Décès d'anciens sénateurs** (p. 1861)
8. **Remplacement de sénateurs nommés membres du Gouvernement** (p. 1861)
9. **Démission d'un sénateur** (p. 1861)
10. **Fin de missions temporaires de sénateurs** (p. 1861)
11. **Nomination de membres de commissions et de délégations sénatoriales** (p. 1862)
12. **Engagement de la procédure accélérée pour l'examen de projets de loi** (p. 1862)
13. **Renvois pour avis unique** (p. 1863)
14. **Dépôts de documents** (p. 1863)
15. **Organisme extraparlamentaire** (p. 1864)
16. **Communications du Conseil constitutionnel** (p. 1864)
17. **Décisions du Conseil constitutionnel relatives à des questions prioritaires de constitutionnalité** (p. 1865)
18. **Politique générale** – Lecture d'une déclaration du Gouvernement (p. 1865)  
M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur
19. **Conférence des présidents** (p. 1876)

*Suspension et reprise de la séance* (p. 1880)

## PRÉSIDENCE DE M. HERVÉ MARSEILLE

20. **Sixième prorogation de l'état d'urgence** – Adoption en procédure accélérée d'un projet de loi dans le texte de la commission (p. 1880)

Discussion générale :

M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur

M. Michel Mercier, rapporteur de la commission des lois

Mme Éliane Assassi

M. Jean-Claude Requier

M. Jacques Bigot

M. Philippe Bas

M. David Rachline

M. Alain Richard

Mme Sophie Joissains

M. Gérard Collomb, ministre d'État

Clôture de la discussion générale.

Article 1<sup>er</sup> (p. 1891)

Amendement n° 1 de M. Jean-Yves Leconte. – Rejet.

Adoption de l'article.

Article 2 (*nouveau*) (p. 1892)

Amendement n° 2 de Mme Éliane Assassi. – Rejet.

Adoption de l'article.

Article 3 (*nouveau*) – Adoption. (p. 1892)

Vote sur l'ensemble (p. 1892)

M. Pierre-Yves Collombat

M. Jean-Yves Leconte

M. Roger Karoutchi

Mme Esther Benbassa

Adoption, par scrutin public, du projet de loi dans le texte de la commission.

21. **Ordre du jour** (p. 1894)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. GÉRARD LARCHER

**Secrétaires :**  
**M. Serge Larcher,**  
**M. Philippe Nachbar.**

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à quinze heures.)*

1

## OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE 2016-2017

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre communication du décret de M. le Président de la République en date du 28 juin 2017 portant convocation du Parlement en session extraordinaire. Ce décret a été publié sur le site internet du Sénat.

Je donne lecture de ce décret :

« Le Président de la République,

« Sur le rapport du Premier ministre,

« Vu les articles 29, 30, 49 et 50-1 de la Constitution,

« Décrète :

« Article 1<sup>er</sup>. – Le Parlement est convoqué en session extraordinaire le mardi 4 juillet 2017.

« Article 2. – L'ordre du jour de cette session extraordinaire comprendra :

« 1. Une déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, en application de l'article 49, alinéa 1<sup>er</sup>, de la Constitution ;

« 2. Une déclaration du Gouvernement devant le Sénat, en application de l'article 50-1 de la Constitution ;

« 3. Le débat d'orientation des finances publiques ;

« 4. L'examen ou la poursuite de l'examen des projets de loi suivants :

« - projet de loi organique rétablissant la confiance dans l'action publique ;

« - projet de loi rétablissant la confiance dans l'action publique ;

« - projet de loi prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence ;

« - projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme ;

« - projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2016 ;

« - projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social ;

« - projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-31 du 12 janvier 2017 de mise en cohérence des textes au regard des dispositions de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

« - projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-48 du 19 janvier 2017 relative à la profession de physicien médical et l'ordonnance n° 2017-50 du 19 janvier 2017 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la santé ;

« - projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-644 du 27 avril 2017 relative à l'adaptation des dispositions législatives relatives au fonctionnement des ordres des professions de santé ;

« - projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-717 du 3 mai 2017 portant création de l'établissement public Paris La Défense ;

« - projet de loi ratifiant les ordonnances n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

« - projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2016-1360 du 13 octobre 2016 modifiant la partie législative du code des juridictions financières.

« 5. L'examen ou la poursuite de l'examen des projets de loi autorisant l'approbation des accords internationaux suivants :

« - projet de loi autorisant la ratification de l'avenant modifiant la convention du 14 janvier 1971 entre la France et le Portugal tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu ;

« - projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif aux échanges de jeunes actifs ;

« - projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire ;

« - projet de loi autorisant l'approbation du protocole annexe à la convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur la sécurité sociale du 1<sup>er</sup> octobre 1980 relatif aux soins de santé programmés dispensés en France aux ressortissants algériens assurés sociaux et démunis non assurés sociaux résidant en Algérie ;

« - projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Secrétariat de l'accord relatif aux pêches dans le sud de l'océan Indien portant sur le siège du Secrétariat et ses privilèges et immunités sur le territoire français ;

« - projet de loi autorisant l'approbation de l'accord relatif aux services de transport aérien entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des Comores ;

« - projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République des Philippines relatif aux services aériens ;

« - projet de loi autorisant la ratification du traité entre la République française et la République tchèque relatif à la coopération dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques ;

« - projet de loi autorisant la ratification du protocole additionnel à la convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme ;

« - projet de loi autorisant la ratification du protocole relatif à la convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime et du protocole relatif au protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental ;

« - projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française et la République portugaise relatif à l'assistance et à la coopération dans le domaine de la sécurité civile et l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg relatif à l'assistance et à la coopération dans le domaine de la protection et de la sécurité civiles ;

« - projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie relatif au statut de leurs forces.

« 6. Une séance de questions par semaine.

« Article 3. – Le Premier ministre est responsable de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

« Fait le 28 juin 2017.

« Emmanuel Macron

« Par le Président de la République :

« Le Premier ministre,

« Édouard Philippe »

Acte est donné de cette communication.

En conséquence, la session extraordinaire est ouverte.

2

## PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu intégral de la séance du jeudi 23 février 2017 a été publié sur le site internet du Sénat.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté.

3

## ACCESSIBILITÉ DU SÉNAT AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

**M. le président.** Mes chers collègues, comme vous l'avez peut-être constaté, des travaux ont été effectués au cours de la période de suspension de nos travaux en séance plénière, afin d'améliorer, pour les personnes handicapées, l'accessibilité au Palais du Luxembourg, à notre hémicycle et à ses tribunes.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une campagne importante d'amélioration de l'accessibilité de nos locaux aux personnes à mobilité réduite, entamée depuis plusieurs années sur l'initiative des conseils de questure successifs.

Je remercie tout particulièrement les questeurs de la réalisation effective de ce chantier.

Cette démarche confirme l'engagement de notre assemblée en faveur de l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées.

4

## REMPLACEMENT DE SÉNATEURS DÉCÉDÉS

**M. le président.** J'ai le très profond regret de vous rappeler le décès de nos collègues François Fortassin, survenu le 15 mai dernier, et Patrick Maslet, survenu le 4 juin dernier.

Je prononcerai leur éloge funèbre respectivement les mardis 11 et 18 juillet prochains, mais je tenais d'ores et déjà à saluer leur mémoire.

Conformément à l'article 32 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur a fait connaître qu'en application respectivement des articles L.O. 319 et L.O. 320 du code électoral :

- M. Michel Pélieu a remplacé, en qualité de sénateur des Hautes-Pyrénées, François Fortassin. Son mandat a débuté mardi 16 mai 2017, à zéro heure.

- Mme Béatrice Descamps appelée à remplacer, en qualité de sénatrice du Nord, Patrick Maslet à compter du lundi 5 juin 2017, à zéro heure, a démissionné le mercredi 14 juin 2017 de son mandat. Elle est remplacée par M. Alain Poyart dont le mandat a débuté jeudi 15 juin 2017, à zéro heure.

Je souhaite la bienvenue à M. Michel Pélieu, qui a remplacé François Fortassin à compter du 16 mai 2017, et à M. Alain Poyart, qui a remplacé Patrick Maslet à compter du jeudi 15 juin 2017.

5

## SOUHAITS DE BIENVENUE À DES SÉNATEURS

**M. le président.** En application de l'article L.O. 320 du code électoral, le mandat sénatorial de M. Jean-Vincent Placé, Mme Laurence Rossignol, M. Jean-Marc Todeschini et

M. André Vallini, dont les fonctions gouvernementales ont pris fin le mercredi 17 mai 2017, a repris le dimanche 18 juin, à zéro heure. (*Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

En conséquence, le mandat sénatorial de MM. Bernard Vera, Jean-Pierre Bosino, Patrick Abate et de Mme Éliane Giraud a cessé le samedi 17 juin, à minuit.

Je salue le retour de nos quatre anciens collègues M. Jean-Vincent Placé (*Exclamations amusées sur les travées du groupe Les Républicains.*), Mme Laurence Rossignol (*Mêmes mouvements.*), MM. Jean-Marc Todeschini (*Mêmes mouvements.*) et André Vallini, dont le mandat de sénateur a repris le 18 juin.

Au nom du Sénat, je souhaite la bienvenue à M. Gilbert-Luc Devinaz, qui a remplacé, en qualité de sénateur du Rhône, M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur, et à Mme Josiane Costes, qui a remplacé, en qualité de sénatrice du Cantal, M. Jacques Mézard, à compter du 18 juin 2017.

6

### COMMUNICATIONS RELATIVES À DES GROUPES POLITIQUES

**M. le président.** J'ai reçu de M. François Patriat, en application de l'article 5, alinéa 2, du règlement, la liste des sénateurs déclarant adhérer au groupe La République en marche, ainsi que la déclaration politique de ce nouveau groupe, qui compte vingt-huit membres.

M. François Patriat, président de ce groupe, a également fait connaître que, en application de l'article 5 *bis* du règlement, le groupe La République en marche se déclare comme groupe minoritaire.

Par courrier en date de ce jour, M. François Zocchetto m'a informé du changement de dénomination du groupe qu'il préside...

**Mme Éliane Assassi.** Ah bon?...

**M. le président.** ... et qui s'appelle désormais « Union Centriste ». (*Applaudissements sur les travées du groupe Union Centriste.*)

M. François Zocchetto a en outre confirmé que son groupe se déclarait comme groupe minoritaire au sens de l'article 51-1 de la Constitution.

J'ai été informé que M. Gilbert Barbier a été élu président du groupe du RDSE le mardi 23 mai 2017.

Acte est donné de ces communications.

J'en profite pour adresser mes salutations amicales à Jean Desessard, qui a, dans cette assemblée, présidé un groupe, et avec chaleur, pendant un certain nombre de mois. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

7

### DÉCÈS D'ANCIENS SÉNATEURS

**M. le président.** J'ai le regret de vous faire part du décès de nos anciens collègues :

- Jean-Claude Étienne, qui fut sénateur de la Marne de 2001 à 2010 ;

- Fernand Tardy, qui fut sénateur des Alpes de Haute-Provence de 1980 à 1998 ;

- Édouard Le Jeune, qui fut sénateur du Finistère de 1971 à 1998 ;

- Arthur Moulin, qui fut sénateur du Nord de 1983 à 1992 ;

- Louis Boyer, qui fut sénateur du Loiret de 1974 à 2001.

8

### REMPLACEMENT DE SÉNATEURS NOMMÉS MEMBRES DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** Conformément à l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958 portant loi organique pour l'application de l'article 23 de la Constitution, j'ai pris acte de la cessation, le samedi 17 juin, à minuit, du mandat sénatorial de M. Gérard Collomb, nommé ministre d'État, et de M. Jacques Mézard, nommé ministre par décret du 17 mai 2017 relatif à la composition du Gouvernement.

Conformément à l'article 32 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, a fait connaître qu'en application respectivement des articles L.O. 320 et L.O. 319 du code électoral :

- M. Gilbert-Luc Devinaz l'a remplacé, en qualité de sénateur du Rhône ;

- Mme Josiane Costes a remplacé, en qualité de sénatrice du Cantal, M. Jacques Mézard.

Le mandat de nos collègues a débuté le 18 juin 2017 à zéro heure.

Au nom du Sénat, je leur souhaite la bienvenue parmi nous.

9

### DÉMISSION D'UN SÉNATEUR

**M. le président.** J'ai reçu une lettre de M. Michel Bouvard par laquelle il se démettait de son mandat de sénateur de la Savoie, à compter du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017, à zéro heure.

Le siège détenu par M. Michel Bouvard est devenu vacant et sera pourvu selon les termes de l'article L.O. 322 du code électoral, par une élection partielle qui aura lieu en même temps que le prochain renouvellement partiel du Sénat.

10

### FIN DE MISSIONS TEMPORAIRES DE SÉNATEURS

**M. le président.** Par lettre en date du 24 avril 2017, M. le Premier ministre a annoncé la fin, à compter de cette même date, de la mission temporaire confiée à M. Georges Labazée, sénateur des Pyrénées-Atlantiques, auprès de Mme Marisol

Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, et de Mme Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des personnes âgées et de l'autonomie, dans le cadre de l'article L.O. 297 du code électoral.

Par lettre en date du 9 juin 2017, M. le Premier ministre a annoncé la fin de la mission temporaire portant sur l'amélioration de l'accessibilité de Limoges, du Limousin et des territoires limitrophes confiée à M. Michel Delebarre, sénateur du Nord, auprès du secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche, dans le cadre de l'article L.O. 297 du code électoral.

Acte est donné de ces communications.

11

### NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS ET DE DÉLÉGATIONS SÉNATORIALES

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que le groupe Les Républicains a désigné :

- M. Claude Nougein, pour siéger à la commission des finances, en remplacement de M. Michel Bouvard, démissionnaire ;

- M. Alain Poyart, pour siéger la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale en remplacement de Patrick Masclat, décédé ;

Je rappelle également au Sénat que le groupe du RDSE a désigné Mme Josiane Costes, pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale en remplacement de M. Jacques Mézard, dont le mandat de sénateur a cessé ;

Je rappelle encore au Sénat que le groupe socialiste et républicain a désigné :

- Mme Laurence Rossignol, pour siéger à la commission des affaires économiques, en remplacement de M. Jean-Pierre Bosino, dont le mandat de sénateur a cessé ;

- M. Jean-Vincent Placé, pour siéger à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. Bernard Vera, dont le mandat de sénateur a cessé ;

- M. André Vallini, pour siéger à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de Mme Éliane Giraud, dont le mandat de sénateur a cessé ;

- M. Jean-Marc Todeschini, pour siéger à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, en remplacement de M. Patrick Abate, dont le mandat de sénateur a cessé ;

- M. Gilbert-Luc Devinez, pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Gérard Collomb, dont le mandat de sénateur a cessé ;

- Mme Laurence Rossignol, pour siéger à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, en remplacement de Mme Éliane Giraud, dont le mandat de sénatrice a cessé.

Le délai prévu par l'article 8 du règlement a expiré sans que la présidence ait reçu d'opposition.

En conséquence, ces désignations ont été ratifiées.

12

### ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE POUR L'EXAMEN DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** En application de l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, le Gouvernement a engagé la procédure accélérée pour l'examen :

- du projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-717 du 3 mai 2017 portant création de l'établissement public Paris La Défense, déposé sur le bureau du Sénat le 10 mai 2017 ;

- du projet de loi organique et du projet de loi rétablissant la confiance dans l'action publique, déposés sur le bureau du Sénat le 14 juin 2017 ;

- du projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme et du projet de loi prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence, déposés sur le bureau du Sénat le 22 juin 2017 ;

- du projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire ;

- du projet de loi autorisant l'approbation du protocole annexe à la convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur la sécurité sociale du 1<sup>er</sup> octobre 1980 relatif aux soins de santé programmés dispensés en France aux ressortissants algériens assurés sociaux et démunis non assurés sociaux résidant en Algérie ;

- du projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-48 du 19 janvier 2017 relative à la profession de physicien médical et l'ordonnance n° 2017-50 du 19 janvier 2017 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la santé ;

- du projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-31 du 12 janvier 2017 de mise en cohérence des textes au regard des dispositions de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

- du projet de loi ratifiant les ordonnances n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

- du projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social ;

- du projet de loi autorisant la ratification du protocole relatif à la convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime et du protocole relatif au protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental ;

- du projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-644 du 27 avril 2017 relative à l'adaptation des dispositions législatives relatives au fonctionnement des ordres des professions de santé ;

- et du projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2016.

Ces neuf projets de loi ont été déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale le 28 juin 2017.

13

### RENOIS POUR AVIS UNIQUE

**M. le président.** J'informe le Sénat que le projet de loi organique (n° 580, 2016-2017) rétablissant la confiance dans l'action publique (engagement de la procédure accélérée), et le projet de loi (n° 581, 2016-2017) rétablissant la confiance dans l'action publique (engagement de la procédure accélérée), dont la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale est saisie au fond, sont renvoyés pour avis, à sa demande, à la commission des finances.

J'informe le Sénat que le projet de loi (n° 587, 2016-2017) renforçant la lutte contre le terrorisme et la sécurité intérieure (engagement de la procédure accélérée), dont la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale est saisie au fond, est renvoyé pour avis, à sa demande, à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

14

### DÉPÔTS DE DOCUMENTS

**M. le président.** M. le Président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre :

- les tableaux de programmation des mesures d'application de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 et de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 ;

- le tableau de programmation de la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

- le rapport relatif aux agréments des conventions et accords applicables aux salariés des établissements sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif pour l'année 2016 et aux orientations en matière d'agrément des accords et d'évolution de la masse salariale pour 2017 ;

- le rapport relatif à l'expérimentation de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation ;

- le rapport relatif à la généralisation de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels ;

- le projet de convention entre l'État et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME, relative à l'action « concours d'innovation » du programme d'investissements d'avenir ;

- le rapport sur la mise en œuvre de l'ordonnance n° 2014-1348 du 12 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives au contrat d'édition ;

- le rapport sur la situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé ;

- le tableau de programmation des mesures d'application de la loi n° 2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique ;

- le projet d'avenant à la convention entre l'État et Bpifrance relative à l'action « partenariats régionaux d'innovation – fonds national d'innovation » du programme d'investissements d'avenir ;

- le rapport sur l'évaluation de l'impact environnemental du développement du transport par autocar ;

- le rapport d'évaluation sur les conditions de mise en œuvre de la loi de programmation militaire 2014-2019 actualisée ;

- le rapport sur la surveillance biologique du territoire de l'année 2015 ;

- le projet de convention entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative à l'action « territoires d'innovation de grande ambition » du programme d'investissements d'avenir - PIA 3 - et plusieurs avenants à des conventions entre l'État et l'agence nationale de la recherche ;

- le tableau de programmation des mesures d'application de la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne ;

- le tableau de programmation des mesures d'application de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique ;

- le projet de programme de stabilité pour 2017 et le programme national de réforme ;

- le rapport relatif aux remises et transactions à titre gracieux en matière fiscale ;

- le rapport sur l'obsolescence programmée, sa définition juridique et ses enjeux économiques ;

- le rapport sur les colonnes montantes d'électricité dans les immeubles d'habitation ;

- le rapport sur l'opportunité de l'extension de la durée de garantie légale de conformité de deux à cinq ans, voire à dix ans, pour certaines catégories ciblées de produits ;

- le rapport d'analyse de l'impact économique lié à l'exonération fiscale des grands événements sportifs internationaux ;

- le rapport sur l'exécution et le contrôle des contrats de concession d'autoroutes et d'ouvrages d'art pour l'année 2015 ;

- le contrat de performance pour la période 2017-2026 entre l'État et SNCF Réseau accompagné de l'avis de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières, l'ARAFER, et de ses annexes ;

- le rapport sur l'impact d'une extension éventuelle à la maroquinerie de la filière à responsabilité élargie des producteurs des textiles, linge de maison et chaussures ;

- le contrat-cadre stratégique pour la période 2016-2025 entre l'État et la SNCF accompagné de l'avis de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières, l'ARAFER ;

- le tableau de programmation des mesures d'application de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 visant à favoriser l'assainissement cadastral et la résorption du désordre de propriété ;

- le tableau de programmation des mesures d'application de la loi n° 2017-348 du 20 mars 2017 relative à la lutte contre l'accaparement des terres agricoles et au développement du biocontrôle ;

- le tableau de programmation des mesures d'application de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre ;

- le rapport de contre-expertise du dossier d'évaluation socio-économique du projet de restructuration du centre hospitalier régional universitaire de Tours par regroupement des activités cliniques en bi-site, accompagné de l'avis du commissariat général à l'investissement ;

- le rapport sur les gares ferroviaires de voyageurs ;

- le projet d'avenant à la convention entre l'État et l'Agence nationale de la recherche relative à l'action « instituts d'excellence – programme : instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées » du programme d'investissements d'avenir ;

- le rapport sur le développement du stockage des énergies renouvelables par hydrogène décarboné ;

- le tableau de programmation des mesures d'application de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

- le rapport relatif au traitement des dossiers transmis à la direction générale des finances publiques par l'autorité judiciaire ;

- le rapport sur la diversification de l'activité des pêcheurs et des aquaculteurs par le tourisme ;

- le tableau de programmation des mesures d'application de la loi n° 2016-1920 du 29 décembre 2016 relative à la régulation, à la responsabilisation et à la simplification dans le secteur du transport public particulier de personnes ;

- le tableau de programmation des mesures d'application de la loi n° 2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils ;

- le rapport relatif à la mise en application de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

- le rapport bisannuel au Parlement 2014-2015 sur la mise en œuvre de la stratégie française d'aide au développement ;

- le rapport de contre-expertise du dossier d'évaluation socio-économique du projet de reconstruction du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan accompagné de l'avis du commissariat général à l'investissement ;

- le rapport de contre-expertise du dossier d'évaluation socio-économique du projet de réaménagement du pôle d'échanges multimodal - P.E.M. - de Lyon Part-Dieu accompagné de l'avis du commissariat général à l'investissement ;

- l'avenant n° 1 à la convention du 13 janvier 2011 entre l'État, la Caisse des dépôts et consignations, et l'Agence nationale de la recherche relative au programme d'investissements d'avenir (action « Valorisation – Fonds national de valorisation relative au Fonds d'investissement dans les SATT ») ;

- l'avenant n° 5 à la convention du 29 juillet 2010 entre l'État et l'Agence nationale de la recherche relative au programme d'investissements d'avenir (action « Valorisation – Fonds national de valorisation »).

Acte est donné du dépôt de ces documents.

Ils ont été transmis aux commissions permanentes compétentes.

15

## ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** M. le Premier ministre a demandé au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation d'un sénateur appelé à siéger au sein du conseil d'administration du fonds pour le développement de l'intermodalité dans les transports.

Conformément à l'article 9 du règlement, la commission des finances a été invitée à présenter une candidature.

La nomination au sein de cet organisme extraparlamentaire aura lieu ultérieurement, dans les conditions prévues par l'article 9 du règlement.

16

## COMMUNICATIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

**M. le président.** Le Conseil constitutionnel a communiqué au Sénat :

- par courriers en date du 16 mars, le texte d'une décision statuant sur la conformité à la Constitution de la loi relative à l'extension du délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse et d'une décision statuant sur la conformité à la Constitution de la loi relative à la lutte contre l'accaparement des terres agricoles et au développement du biocontrôle ;

- par courrier en date du 23 mars, le texte d'une décision statuant sur la conformité à la Constitution de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre ;

Acte est donné de ces communications.



17

### DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL RELATIVES À DES QUESTIONS PRIORITAIRES DE CONSTITUTIONNALITÉ

**M. le président.** Le Conseil constitutionnel a communiqué au Sénat, par courriers en date des 1<sup>er</sup> mars, 9 mars, 16 mars, 30 mars, 7 avril, 28 avril, 19 mai, 31 mai, 2 juin, 9 juin, 16 juin, 23 juin, vingt-neuf décisions relatives à des questions prioritaires de constitutionnalité portant sur :

- l'imposition des revenus réalisés par l'intermédiaire de structures établies hors de France et soumises à un régime fiscal privilégié (n° 2016-614 QPC) ;

- le rattachement à un autre régime de sécurité sociale et l'assujettissement du patrimoine à la CSG (n° 2016-615 QPC) ;

- la procédure de sanction devant la Commission nationale des sanctions (nos 2016-616/617 QPC) ;

- la durée maximale de l'assignation à résidence dans le cadre de l'état d'urgence (n° 2016-624 QPC) ;

- l'amende en cas de non-respect des obligations de déclaration des constitutions, modifications ou extinctions de trusts (n° 2016-618 QPC) ;

- la procédure applicable aux employeurs ne pouvant justifier de la réalité d'actions de formation (n° 2016-619 QPC) ;

- la taxe sur la publicité diffusée par les chaînes de télévision (n° 2016-620 QPC) ;

- le cumul des sanctions contribution spéciale et sanction pénale en cas d'emploi illégal d'un travailleur étranger (n° 2016-621 QPC) ;

- le remboursement du versement destiné aux transports (n° 2016-622 QPC) ;

- le secret professionnel et l'obligation de discrétion du défenseur syndical (n° 2017-623 QPC) ;

- l'entreprise individuelle terroriste (n° 2017-625 QPC) ;

- l'application des procédures collectives aux agriculteurs (n° 2017-626 QPC) ;

- la contribution patronale sur les attributions d'actions gratuites (nos 2017-627/628 QPC) ;

- le taux effectif de la CVAE pour les sociétés membres de groupes fiscalement intégrés (n° 2017-629 QPC) ;

- le renvoi au décret pour fixer les règles de déontologie et les sanctions disciplinaires des avocats (n° 2017-630 QPC) ;

- le droit départemental de passage sur les ponts reliant une île maritime au continent (n° 2017-631 QPC) ;

- la durée des émissions de la campagne électorale en vue des élections législatives (n° 2017-651 QPC) ;

- la procédure collégiale préalable à la décision de limitation ou d'arrêt des traitements d'une personne hors d'état d'exprimer sa volonté (n° 2017-632 QPC) ;

- la rémunération des ministres du culte en Guyane (n° 2017-633 QPC) ;

- la sanction par l'AMF de tout manquement aux obligations visant à protéger les investisseurs ou le bon fonctionnement du marché (n° 2017-634 QPC) ;

- l'interdiction de séjour dans le cadre de l'état d'urgence (n° 2017-635 QPC) ;

- l'amende sanctionnant le défaut de production ou le caractère inexact ou incomplet de l'état de suivi des plus-values en sursis ou report d'imposition (n° 2017-636 QPC) ;

- le refus d'accès à une enceinte sportive et fichier d'exclusion (n° 2017-637 QPC) ;

- le sursis d'imposition en cas d'échanges de titres avec soulte (n° 2017-638 QPC) ;

- l'amende sanctionnant le fait d'omettre sciemment de déclarer une part substantielle de son patrimoine (n° 2017-639 QPC) ;

- la condition d'éligibilité du conseiller communautaire représentant une commune ne disposant que d'un seul siège au sein d'un EPCI (n° 2017-640 QPC) ;

- le délai d'appel des jugements rendus par le tribunal du travail de Mamoudzou (n° 2017 641 QPC).

Acte est donné de ces communications.

18

### POLITIQUE GÉNÉRALE

#### Lecture d'une déclaration du Gouvernement

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la lecture de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Au nom du Sénat, je voudrais saluer la présence au banc du Gouvernement des nombreux ministres qui nous font l'honneur et le plaisir de leur présence. Je leur souhaite une très cordiale bienvenue.

Mes chers collègues, permettez-moi d'avoir une pensée particulière pour nos collègues sénatrices et sénateurs qui ont fait leur entrée au Gouvernement.

Je donne la parole à M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur, qui va lire cette déclaration devant le Sénat. (*Applaudissements sur les travées du groupe La République en marche, ainsi que sur de nombreuses travées du groupe socialiste et républicain, du RDSE et du groupe Union Centriste.*)

**M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est pour moi un plaisir et un honneur de lire aujourd'hui au Sénat la déclaration de politique générale que M. le Premier ministre, en ce moment même, prononce à l'Assemblée nationale.

« Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés (*Exclamations amusées sur certaines travées des groupes Les Républicains et Union Centriste.*), « Malgré un destin difficile, je suis, je reste toujours optimiste. La vie m'a appris que, avec le temps, le progrès l'emportait toujours. C'est long, c'est lent, mais, en définitive, je fais confiance. » »

**M. Roger Karoutchi.** C'est beau !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Ces mots sont de Simone Veil. Ils ont été prononcés en 1995, mais ils sont éternels et ils sont ceux de la France. Ils disent ce qu'il faut d'effort et de courage pour que le progrès advienne. Ils disent aussi combien confiance et progrès ont partie liée.

« Je veux, alors que je m'exprime depuis cette tribune devant la représentation nationale, après avoir cité Simone Veil, vous parler d'une autre femme, d'une femme qui, à la fin de l'été 2003, poussait les lourdes portes d'une grande école parisienne. Une jeune femme que rien ne prédestinait à entrer dans ce lieu. Une jeune femme qui a grandi en Seine-Saint-Denis, suivi une scolarité dans des établissements situés en quartiers d'éducation prioritaire, à Villetaneuse et à Saint-Ouen. Une jeune femme dont les parents, chauffeur-bagagiste et aide-soignante, ne s'attendaient pas à ce qu'elle accède à cette grande école parisienne, puis devienne avocate, puis travaille dans les cabinets les plus prestigieux, puis fonde son propre cabinet. Cette jeune femme siège aujourd'hui sur vos bancs. (*Protestations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

« Sa réussite est le produit de son travail, de son engagement, de sa ténacité. Elle la doit aussi à la décision d'un responsable public, en l'occurrence le directeur de Sciences Po, qui avait, quelques années auparavant, bousculé son institution pour l'ouvrir à des formes d'excellence un peu moins classiques. Une politique publique, critiquée lorsqu'elle a été adoptée, copiée depuis et qui apparaît, quelques années après, grâce au travail et à l'effort de ceux qui en bénéficient, comme un modèle. Comme un progrès.

« C'est long. C'est difficile. Mais ça a marché. Et pas seulement pour cette jeune fille : au moins deux d'entre vous ont bénéficié de cette politique publique audacieuse, dont un jeune homme de Saint-Laurent-du-Maroni, un des benjamins de cette assemblée (*Mêmes mouvements.*), qui sera peut-être une de ces grandes figures que la Guyane offre parfois à notre pays.

« Des parcours individuels, certes, mais rendus possibles par une politique publique.

« Ainsi va la République. Ou plutôt ainsi devrait-elle aller. Je regarde cette assemblée, je regarde ces bancs où je siégeais il y a quelques semaines encore. » (*Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

**Mme Éliane Assassi.** N'importe quoi !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Je vois un éleveur de la Creuse, agriculteur comme l'étaient son père, son grand-père et tellement d'autres avant lui, enraciné dans sa terre au point que le lieu-dit où il vit porte le nom de sa famille. Il s'est battu pour continuer à y vivre, pour défendre l'excellence de l'agriculture française. »

**M. Thierry Foucaud.** Ce n'est pas le bon discours !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Je vois une jeune femme officier qui a participé à deux opérations extérieures et a commandé une des compagnies de la Brigade franco-allemande. (*Exclamations redoublées sur les travées du groupe Les Républicains.*)

« Je vois un autre de vos benjamins, né au Rwanda quatre ans avant le génocide et recueilli par la République, qui lui a offert son meilleur visage et qui peut être fier de le voir aujourd'hui représenter la Nation. »

**M. Éric Doligé.** Provocation !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Je vois des sportifs de haut niveau, des entrepreneurs, des scientifiques, des militants du monde associatif. Je vois même des matheux ! Des matheux qui, par leur talent et leur travail, constituent à la fois une fierté pour votre assemblée et une fierté pour la France. »

**Mme Éliane Assassi.** Moi, je vois des millions de chômeurs dans notre pays !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Je vois une assemblée rajeunie, féminisée, et largement renouvelée, puisque 430 d'entre vous font leurs premiers pas dans cette enceinte. (*Exclamations ironiques sur les travées du groupe Les Républicains.*) Une assemblée qui porte l'héritage républicain, et qui ressemble à la France. »

**M. Michel Raison.** Et le programme ?...

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Et c'est devant cette assemblée renouvelée, mesdames et messieurs, que se présente un gouvernement paritaire, lui aussi profondément renouvelé par la diversité de ses origines, professionnelles et politiques, et que le Président de la République m'a demandé de diriger.

« Je mesure cet honneur.

« Je mesure la responsabilité, aussi, de la tâche qui est la mienne, et je l'aborde avec beaucoup d'humilité, avec une humilité d'autant plus grande que, pour préparer cette déclaration de politique générale, j'ai relu toutes celles de mes prédécesseurs. »

**M. Jean-Claude Lenoir.** Quelle épreuve !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Je dis bien toutes, depuis celle de Michel Debré, le 15 janvier 1959, jusqu'à celle de Bernard Cazeneuve, le 14 décembre dernier.

« Tous ces discours étaient inspirés par les convictions les plus sincères, par un patriotisme digne d'éloges et par le sens de l'État le plus élevé. Il faut avoir le courage de le dire, même si c'est à contre-courant des idées reçues : la France n'a jamais manqué de responsables politiques compétents et souvent d'une exceptionnelle qualité. »

**M. Éric Doligé.** Il parle enfin de nous...

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Je sais d'ailleurs ce que je dois à l'un d'entre eux, Alain Juppé, et je voudrais ici lui rendre hommage. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et Union Centriste.*)

« De tous ces discours, deux m'ont particulièrement marqué.

« Je cite un extrait du premier : "De cette société bloquée, je retiens trois éléments essentiels : la fragilité de notre économie, le fonctionnement souvent défectueux de l'État, enfin, l'archaïsme et le conservatisme de nos structures sociales."

« Ces mots sont d'une actualité criante ; ils ont été prononcés le 16 septembre 1969 par Jacques Chaban-Delmas, il y a quarante-huit ans. Beaucoup d'entre nous n'étaient pas nés.

« Le second est un peu plus récent : "Nos priorités ne sont pas celles d'une moitié de la France contre l'autre moitié, mais celles de tous les Français. Défaire ce que les autres ont fait, faire ce que d'autres déferont, voilà bien le type de politique dont les électeurs ne veulent plus. Nous ne demanderons à personne de nous rejoindre par intérêt ni de trahir ses convictions." » (*Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

**M. Henri de Raincourt.** C'est déjà fait !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Il s'agit des mots de Michel Rocard, le 29 juin 1988, il y a quand même presque trente ans. (*Applaudissements sur les travées du groupe La République en marche et du groupe socialiste et républicain.*)

« Rocard, Chaban : deux personnalités éminentes, deux hommes d'État qui ont incarné deux courants essentiels de notre vie politique, le gaullisme et la social-démocratie ; deux hommes qui s'accordaient donc sur un constat et sur une méthode.

« Et pourtant, le diagnostic posé il y a quarante-huit ans reste hélas valable ; la méthode proposée il y a trente ans demeure toujours une exigence, mais trop rarement une réalité. Et la France, à la différence de beaucoup de nations du monde, ne résout pas ses problèmes. En découle un sentiment mortifère où se mêlent désarroi, découragement, désenchantement et colère. Nous connaissons ce sentiment. Nous connaissons sa puissance. Nous le ressentons parfois nous-mêmes. Nos compatriotes l'ont exprimé, et fortement, lors de l'élection présidentielle, par un réflexe d'abstention ou un vote d'exaspération. Il faut comprendre ces angoisses, il faut entendre cette colère.

« Mais nos compatriotes ont aussi exprimé un espoir formidable en portant Emmanuel Macron à la présidence de la République. (*Applaudissements sur les travées du groupe La République en marche. – Exclamations ironiques sur les travées du groupe Les Républicains.*) Tandis que de grandes démocraties choisissaient le repli sur elles-mêmes, le dos tourné au monde, les Français, avec le Président de la République, ont préféré l'esprit d'ouverture et de conquête.

« On leur proposait la nostalgie impuissante ; ils ont préféré le courage d'affronter l'avenir.

« Ils avaient à choisir entre la colère et la confiance ; ils ont exprimé leur colère, mais ils ont choisi l'optimisme et le rassemblement.

« Durant la campagne, depuis son élection et hier encore devant le Parlement réuni en Congrès, le Président de la République nous a montré le cap. J'en suis heureux : c'est bien souvent d'un cap que nous avons manqué.

« Il nous a également indiqué la méthode pour y parvenir. Elle tient en trois points : dire la vérité ; travailler avec toutes les femmes et tous les hommes de bonne volonté ; obtenir des résultats concrets le plus rapidement possible.

« Ce cap est clair. Il doit être tenu.

« Les Français ont, d'ailleurs, dans un souci de cohérence évident, donné au Président et au Gouvernement les moyens de suivre ce cap en désignant une majorité claire et incontestable.

« Cette majorité claire, nul ne la prend pour un blanc-seing. Elle implique au moins autant de devoirs que de droits. Que le Gouvernement puisse fonder son action sur une majorité forte est une bonne chose. Qu'il ait toujours à l'esprit que l'intérêt général ne se réduit jamais à aucune fraction du peuple français, fût-elle majoritaire, en est une bien meilleure encore. »

**M. Roland Courteau.** Quand même !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Mais la France doit avancer. Il y a, dans "notre cher et vieux pays", une envie, une énergie, un espoir qui transcendent les courants politiques. Voilà qui ne devrait surprendre personne : les Français

nous ont habitués, à travers les âges, à ces sursauts collectifs et à ces retours de confiance, alors même que tout semblait bloqué, voire perdu.

« En 2017, les Français nous ont dit qu'ils voulaient que la France redevienne enfin elle-même : confiante, courageuse et conquérante.

« Pour redevenir elle-même, la France doit rétablir la confiance, et d'abord la confiance des Français en l'action publique. Je parle bien de confiance, et pas de morale. Je ne suis pas l'arbitre des élégances et je n'aime pas le mélange des genres. Je ne suis pas non plus un inconditionnel de l'absolue transparence, qui tourne vite au voyeurisme et à l'hypocrisie. (*Applaudissements sur les travées du groupe La République en marche.*)

« Je crois au vieux mot romain de "vertu", qui recouvre à la fois l'honnêteté, la rectitude et le courage.

« Nous avons fait des progrès en la matière depuis près de trente ans, sous la pression souvent, mais de façon très nette. Les règles de financement des partis politiques et des campagnes électorales sont aujourd'hui bien plus strictes et bien plus saines qu'il y a trente ans. Assumons ces progrès. Ils ne comptent pas pour rien.

« Je veux le dire clairement : nous ne devons jamais laisser discréditer ceux qui ont fait le choix honorable de consacrer une partie de leur vie au service de leurs concitoyens et à la chose publique.

« Mais, dans leur intérêt même, il faut encore agir, car il y a, à l'évidence, mesdames et messieurs, des pratiques qui ont été longtemps tolérées, mais que le peuple français n'accepte plus.

« Il s'agit de fixer le cadre qui permettra d'assainir notre vie publique et de rétablir la confiance des Français tout en posant des règles claires pour les élus.

« C'est l'objet du premier projet de loi qui vous a été soumis.

« Comme le Président de la République l'a indiqué hier, nous lancerons également dans l'année les réformes institutionnelles indispensables à la modernisation de notre démocratie.

« J'insisterai en particulier sur la réforme de la justice.

« Dans un État de droit, rien n'est possible sans une justice forte. Si elle est lente, ou lointaine, ou inégalitaire, ou même seulement trop complexe, la confiance se trouve fragilisée.

« La réforme constitutionnelle renforcera l'indépendance des magistrats.

« Dès 2018, une loi quinquennale de programmation des moyens de la justice sera présentée au Parlement. Cette loi permettra à la garde des sceaux d'engager un vaste mouvement de dématérialisation, de simplification et de réorganisation.

« Avoir confiance dans la justice, c'est pouvoir y recourir simplement et savoir qu'elle tranchera rapidement, en particulier sur les infractions les plus graves : lutter contre le terrorisme, la grande criminalité, la fraude organisée, les violences et notamment celles faites aux plus fragiles. Des peines seront renforcées tandis que d'autres incivilités pourront faire l'objet de contraventions plutôt que de procédures plus lourdes mais trop souvent dépourvues d'effet.

« La construction de 15 000 places supplémentaires de prison est un engagement fort du Président de la République. Il sera tenu (*Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.*), parce que ne pas pouvoir incarcérer ceux qui doivent l'être est inadmissible, mais aussi parce qu'il nous faut traiter dignement les détenus. C'est essentiel pour ne pas transformer les prisons en incubateurs des violences de demain, et c'est essentiel pour nous, car c'est aussi notre dignité qui est en jeu.

« Nous ferons donc ce qui doit être fait, sans oublier jamais que la prison n'est pas une fin en soi et qu'il est nécessaire d'utiliser l'ensemble des sanctions prévues par le code pénal. Le recours à l'enfermement ne doit pas traduire une paresse de l'esprit qui s'interdirait de réfléchir au sens de la peine, à la nécessité d'empêcher la récidive, à l'obligation de préparer la réinsertion.

« Rétablir la confiance, c'est aussi rassurer les Français sur le futur de la sécurité sociale.

« La sécurité sociale est une partie de nous-même. Elle est, comme le veut une belle formule, le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Mais, si tel est le cas, alors traitons-la comme un véritable patrimoine, en l'entretenant, en la préservant, en la rénovant.

« C'est vrai pour notre système de santé. Les Français y sont attachés, parce que, à juste titre, ils font confiance à leur médecin et aux professionnels de santé, et à l'hôpital, qui reste un pôle d'excellence française.

« Mais ils constatent que le système est mal coordonné, que la répartition entre urgences et consultations, entre soins de ville et soins hospitaliers n'est pas optimale, que l'on n'évite au fond ni l'exclusion des soins ni l'accroissement des inégalités.

« La prévention sera le pivot de la stratégie nationale de santé discutée à l'automne.

« Des maladies que l'on croyait éradiquées se développent à nouveau sur notre territoire; des enfants meurent de la rougeole aujourd'hui en France. Dans la patrie de Pasteur, ce n'est pas admissible! L'an prochain, les vaccins pour la petite enfance qui sont unanimement recommandés par les autorités de santé deviendront obligatoires.

« En matière de lutte contre le tabac, là encore, il nous faut assumer des choix courageux. Chaque année, le tabac en France entraîne plus de 80 000 décès. C'est la première cause de mortalité évitable, et la consommation quotidienne de tabac augmente chez les adolescents. Ne rien faire est exclu. Nous porterons progressivement le prix du paquet de cigarettes à 10 euros (*Protestations sur les travées du groupe Les Républicains.*), en luttant sans merci contre les trafics qui minent cette politique de santé autant qu'ils fragilisent ceux qui respectent la loi.

« Nous créerons un service sanitaire pour les étudiants des filières de santé, afin de leur permettre d'intervenir dans les écoles et les entreprises pour des actions de prévention.

« Mais prévenir ne suffit pas. Il nous faudra aussi revoir la manière dont est organisé notre système de soins. Nos professionnels de santé sont compétents et dévoués, mais leur action est trop souvent entravée par les rigidités de nos structures, les carcans administratifs, le fonctionnement en silo. Il nous faut donc bâtir des parcours de soins, en favorisant l'interconnexion des professionnels de santé et la circulation de l'information au bénéfice du patient, en mettant en

place de nouvelles incitations et de nouveaux modes de rémunération, en mesurant la qualité des soins et en la faisant connaître. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale traduira cette ambition dès cette année.

« Notre stratégie de santé devra aussi permettre de garantir un égal accès aux soins, pas seulement en droit, mais surtout dans les faits. La ministre de la santé prépare pour le mois de septembre prochain un plan de lutte contre les déserts médicaux, en bonne intelligence avec les collectivités territoriales et les acteurs du monde de la santé. » (*Applaudissements sur les travées du groupe La République en marche.*)

**Mme Nicole Bricq.** Bravo!

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « En la matière, la télémédecine offre des opportunités formidables. Nous les favoriserons.

« Enfin, notre stratégie de santé devra rompre le cercle vicieux du "renoncement aux soins". D'ici à la fin du quinquennat, tous les Français auront accès à des offres sans aucun reste à charge pour les lunettes, les soins dentaires et les aides auditives.

« Rétablir la confiance, c'est savoir que nous serons tous ici jugés sur la façon dont nous nous comportons avec les plus faibles, pas seulement pour changer le regard que la société porte sur eux, sur le handicap, sur les personnes âgées, sur les plus pauvres, mais aussi pour reconnaître tout ce que nous pouvons recevoir d'eux.

« Nous revaloriserons dès 2018 l'allocation adulte handicapé et le minimum vieillesse. Nous simplifierons les procédures pour les titulaires de droits sociaux qui, souvent, par désespoir ou ignorance, ne les réclament plus. Nous renforcerons notre action en matière de lutte contre la pauvreté en insistant particulièrement sur les familles comprenant de jeunes enfants.

« Ces efforts financiers sont nécessaires. Ils ne sont pas suffisants.

« Il nous faut aussi reconnaître et soutenir les solidarités familiales, affectives et financières. Les familles sont de plus en plus diverses, mais leur rôle reste central. La génération de mes grands-parents a été la première à bénéficier de la retraite. La génération de mes parents est la première à bénéficier de la retraite, tout en ayant à assumer une partie de l'aide à ses propres parents. Le changement de civilisation est majeur. Il ne me paraît pas suffisamment pris en compte. La baisse de la natalité, de son côté, réelle depuis deux ans, doit nous alerter.

« Nous cesserons donc de considérer les familles comme de simples variables d'ajustement fiscal. » (*Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

**M. Henri de Raincourt.** Et les allocations familiales?...

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « La ministre des solidarités et de la santé et la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes présenteront des mesures améliorant le congé maternité et les solutions de garde d'enfant.

« L'inclusion des personnes en situation de handicap constituera une des priorités du quinquennat. C'est à une mobilisation nationale que j'appelle, sous l'impulsion du Président de la République et sous la conduite de la secrétaire d'État. Les personnes en situation de handicap et celles qui les accompagnent ont droit à la solidarité nationale. Elles ont besoin de bien plus encore, et elles peuvent nous apporter

davantage. Un enfant handicapé scolarisé, ce n'est pas seulement une histoire d'argent ou même de justice : c'est une chance pour l'ensemble de ses camarades ! Une entreprise qui embauche plutôt que de payer une taxe, c'est une communauté de travail plus forte et plus motivée.

« Les moyens ne pourront pas être illimités. Mais l'énergie que nous y mettrons ne sera pas comptée.

« Rétablir la confiance, c'est aussi affermir le lien entre l'État et les territoires.

« Nous ne sommes plus à l'époque où la République, encore mal affirmée, n'imaginait son unité qu'au prix de l'uniformité. Les jardins à la française ont leur charme, mais ils se prêtent assez peu au foisonnement d'initiatives dont le pays a besoin et auquel les collectivités sont prêtes.

« Comme l'a réaffirmé le Président de la République hier, nous voulons donner aux libertés locales toutes leurs forces. »

**M. Roger Karoutchi.** Ah !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « La liberté de s'organiser d'abord, en développant les communes nouvelles ou les regroupements de départements, dès lors que ces fusions ne sont pas contraires à l'intérêt général. »

**M. Roger Karoutchi.** Qu'est-ce que ça veut dire ?

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « La liberté d'exercer ses compétences, ensuite. Osons les expérimentations ! Ne décrétons pas depuis Paris la fin du millefeuille territorial (*Mme Sophie Joissains applaudit.*), mais incitons les territoires à adapter localement leur organisation pour tendre, partout où c'est possible, vers deux niveaux seulement d'administration locale en dessous du niveau régional. Pourquoi ne pas permettre à certaines collectivités, sur la base du volontariat, d'exercer des compétences pour le compte d'un autre niveau, comme par délégation ? »

**M. Bruno Retailleau.** Ce sont les métropoles !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « En matière de finances locales, nous engagerons avec les collectivités territoriales des discussions indispensables car, si chacun doit bien sûr contribuer à l'effort de redressement de nos comptes publics, cela doit se faire dans le dialogue et le respect, et avec la prévisibilité nécessaire à toute bonne gestion. C'est dans ce cadre que nous engagerons la concertation sur la réforme de la taxe d'habitation (*Exclamations ironiques sur les travées du groupe Les Républicains.*), qui doit contribuer, d'ici la fin du quinquennat, à rendre du pouvoir d'achat à nos concitoyens. Je sais que cette réforme est attendue par les contribuables (*Protestations sur les travées du groupe Les Républicains.*), mais redoutée par les élus. La taxe d'habitation est aussi nécessaire aux budgets locaux qu'elle est injuste dans son calcul et son évolution pour les contribuables.

« Améliorer le dispositif pour les collectivités tout en redonnant du pouvoir d'achat pour les citoyens est un objectif qui devrait nous réunir. » (*Rires sur certaines travées du groupe Les Républicains.*)

**M. Roger Karoutchi.** Oui ! (*Sourires.*)

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Rétablir la confiance, c'est aussi éviter de creuser un fossé entre deux France que certains voudraient opposer, mais qui ne peuvent ni vivre ni réussir l'une sans l'autre : la France des métropoles mondialisées et la France périphérique. C'est tout l'objectif de la Conférence nationale des territoires, dont la première réunion se tiendra mi-juillet.

« Nous y proposerons un pacte pour les collectivités, pour les accompagner dans la transition écologique et pour les accompagner dans la transition numérique, en garantissant notamment un accès au très haut débit au plus tard d'ici 2022 partout en France. »

**M. Henri de Raincourt.** Mon œil !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Mais notre gouvernement n'est pas celui des machines, c'est d'abord celui des hommes ! »

**Mme Annie David.** Et des femmes !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Il y a des Français qui n'ont pas de GPS, pas de *box* connectée, dont le téléphone sert à téléphoner, et c'est tout ! (*Exclamations ironiques sur les travées du groupe Les Républicains.*) Il y a des citoyens qui sont broyés et ignorés par ce monde technique. Le fossé s'agrandit et il n'est pas que générationnel : il est social et parfois géographique. Nos services publics et le monde associatif doivent accompagner ces révolutions numériques. Nous les y aiderons. »

**M. Henri de Raincourt.** Tant mieux, merci !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « De même, il y a des votes protestataires qui se sont exprimés en métropole comme en outre-mer ; il faut les entendre. Il y a aussi un vote identitaire, qui s'est notamment exprimé en Corse : on peut être, comme je le suis, intransigeant sur les principes républicains sans être, pour autant, ignorant des diversités et des aspirations à la reconnaissance.

« La France est partout dans le monde grâce à ses outre-mer, sur tous les continents et dans tous les océans du globe. Voilà une richesse, voilà une chance, voilà un défi, aussi ! Les assises de l'outre-mer seront l'occasion pour l'ensemble du Gouvernement d'être à l'écoute des attentes de chaque territoire et de concevoir ensemble les plans de convergence prévus par la loi pour l'égalité réelle des outre-mer.

« Pour ce qui concerne l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, cette mandature sera celle de l'aboutissement de l'accord de Nouméa signé il y a vingt ans. S'il n'est pas saisi d'ici mai prochain par le Congrès, le Gouvernement, comme le prévoit la Constitution, organisera la consultation pour l'accession à la souveraineté au plus tard en novembre 2018. L'État jouera pleinement son rôle d'acteur et de garant de ce processus pour conforter le " destin commun " inscrit dans le préambule de l'accord. C'est un engagement personnel que je prends ici, honoré de reprendre le flambeau de Michel Rocard et de quelques autres après lui.

« La confiance, enfin, c'est tout ce qui nous rassemble.

« La France est une nation. Et une nation n'est ni une juxtaposition de territoires ni une addition de communautés, et encore moins une somme d'individus.

« Une Nation est une adhésion à des valeurs, à une histoire, à une géographie. C'est une culture qui s'assume et se transmet. Être Français, c'est reconnaître des valeurs et partager une culture.

« C'est reconnaître que la laïcité est une exigence pour la puissance publique, celle de la neutralité absolue à l'égard des cultes. C'est aussi rappeler qu'elle est surtout, pour chacun sur le territoire de la République, une liberté : la liberté de conscience individuelle, la liberté de croire ou de ne pas croire, la liberté de pratiquer un culte ou de n'en suivre aucun. Le Gouvernement n'acceptera pas que ce principe fondateur soit attaqué, remis en cause ou instrumentalisé.

Il le fera respecter sans outrage, en se gardant de provoquer, mais avec une fermeté qui repose sur l'idée simple que la laïcité est, au fond, une condition de ce que nous sommes : la France.

« Ce qui nous rassemble, c'est aussi la culture.

« C'est notre langue, c'est notre patrimoine, c'est ce que nous partageons, c'est ce qui fait que la France est admirée et aimée dans le monde. C'est ce que détestent les porteurs de haine qui, à plusieurs reprises, ont attaqué notre pays.

« Et s'ils détestent autant cette culture et ce mode de vie, s'ils haïssent les dessins, les livres, la musique et les spectacles, c'est qu'ils les savent une source inépuisable de réflexion, d'émancipation et de bonheur. Ils savent qu'ils sont libérateurs.

« Ne nous y trompons pas : la formation dès le plus jeune âge à la culture et à la création rend libre. En les familiarisant avec la longue histoire des arts, en leur faisant découvrir les lieux de culture, en leur apprenant à décrypter l'époque et à découvrir notre héritage, nous élevons l'âme de nos enfants et nous renforçons la cohésion de notre pays. De concert, les ministres de l'éducation nationale et de la culture feront de ce chantier une priorité absolue.

« De même, lire rend libre. Plus encore que sous les ors de ses palais, la République vit dans ses bibliothèques. Nous voulons rester, redevenir peut-être, une nation de lecteurs en nous inspirant des initiatives remarquables menées par de nombreuses collectivités territoriales.

« Accéder aux œuvres et à la création rend libre. Notre époque bouleverse les modes de diffusion des œuvres : c'est à la fois une chance et un défi. Profitons-en pour faciliter le plus large accès possible aux biens culturels, avec notamment la création d'un Pass-culture pour les jeunes, comme l'a proposé le Président de la République. Mais ouvrons aussi le débat avec les acteurs géants du numérique dans le cadre européen pour assurer aux artistes les moyens de vivre de leur création et pour participer au financement de cet accès aux œuvres.

« Mesdames, messieurs, la France peut renouer avec la confiance. Elle en a, j'en suis certain, les moyens. Elle en a, j'en suis convaincu, l'envie. Elle doit aussi en avoir le courage.

« Le courage, voilà le deuxième grand axe qui organise le travail du Gouvernement.

« Entendons-nous bien. Il ne s'agit pas du courage du Gouvernement, ou de celui de la majorité, ou de celui du Parlement. Il s'agit du courage dont nous devons collectivement faire preuve, nous, Français, pour être à la hauteur des enjeux. Les Français sont courageux. »

**M. Roger Karoutchi.** *Yes!*

**M. Gérard Collomb,** *ministre d'État.* « Ils l'ont été face au terrorisme : pas seulement les policiers, les gendarmes, les militaires ou les douaniers qui luttent contre cette menace et qui en sont trop souvent les cibles, tous les Français ! Face au danger, ils n'ont pas voulu changer leurs habitudes, encore moins renoncer à leurs valeurs. Il y a dans notre pays une forme de courage tranquille mais réel dont nous pouvons être fiers.

« La menace est partout, diffuse. Pas un mois ne passe sans que des projets ne soient éventés ou des actes empêchés.

« Ayons en cet instant une pensée pour les victimes – plus de 200 tués sur notre sol, des centaines de blessés –, pour leurs proches, qui doivent apprendre à vivre avec la douleur, avec la peine et avec l'absence.

« Je veux rendre hommage à tous ceux que nous voyons, policiers, gendarmes, militaires de l'opération Sentinelle, veiller chaque jour sur notre sécurité. À ceux qui combattent sur les théâtres d'opérations extérieures au Sahel ou au Levant. Et à tous ceux que nous ne voyons pas et ne connaissons jamais, nos soldats de l'ombre, dont nous pouvons être fiers. Beaucoup sont tombés au service de notre liberté.

« Je veux leur dire à tous que nous leur donnerons les moyens de nous défendre. Comme s'y est engagé le Président de la République, une loi de programmation militaire sera adoptée dès 2018. Elle portera l'effort de défense à 2 % du PIB d'ici 2025 et permettra à la France de se battre sur tous les fronts.

« Mais je tiens à vous le dire sans détour : il y aura d'autres attaques, d'autres drames, d'autres vies innocentes fauchées.

« Nous ne nous y habituerons jamais. Nous ne baisserons pas la garde. À l'image des Français, nous affronterons cette menace avec une calme et froide détermination.

« Nous lutterons contre les terroristes avec la plus extrême dureté, sans renier ce que nous sommes : un État de droit et, qui plus est, la République française, une République qui ne peut pas vivre dans un état d'urgence permanent !

« C'est pourquoi le Président de la République nous a demandé de préparer la sortie de l'état d'urgence au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre prochain, avec un projet de loi renforçant l'efficacité de notre arsenal législatif contre le terrorisme, sous le contrôle rigoureux du juge.

« En parallèle, le ministre de l'intérieur et la garde des sceaux travailleront ensemble pour faire reculer l'insécurité. Au printemps 2018, après des expérimentations, ils porteront ensemble un projet de réforme reposant sur des procédures simplifiées, afin que les forces de sécurité soient libérées de la complexité administrative. Établir une véritable police de sécurité du quotidien, c'est aussi une condition pour rétablir la confiance.

« Le courage, c'est aussi de regarder en face le défi migratoire.

« La pression qui s'exerce aux frontières, dans les Alpes-Maritimes, dans le Calais, à Mayotte, en Guyane, qui s'exerce aussi au cœur même du territoire national, comme à Paris, porte de la Chapelle, crée des tensions considérables et lourdes de dangers pour l'ordre public.

« Cette pression ne faiblira pas : les conflits et l'insécurité économique au Moyen-Orient et en Afrique, les risques liés au climat, les réseaux qui prospèrent en exploitant le malheur et la misère, tout contribue à l'alimenter.

« Face à cette situation, la France s'est révélée incapable de remplir ses obligations juridiques et morales.

« Les demandeurs d'asile relevant effectivement de la convention de Genève attendent l'octroi d'un statut durant de longs mois et dans des conditions parfois honteuses. Les autres, qui sont en réalité des migrants économiques, sont rarement éloignés quand ils sont déboutés.

« La semaine prochaine, le Gouvernement présentera des mesures qui répondront à trois exigences : une exigence de dignité pour que la France honore sa tradition d'accueil des

réfugiés ; une exigence d'efficacité pour réduire les délais moyens d'instruction des demandes d'asile, de quatorze à six mois, et obtenir l'éloignement effectif des déboutés du droit d'asile ; une exigence de solidarité et de responsabilité. Avec nos partenaires européens, nous ferons aboutir la réforme du régime européen d'asile commun et mènerons une action en direction des pays d'origine et de transit.

« Il s'agit, comme je l'ai dit il y a quelques jours aux préfets que j'ai réunis avec le ministre de l'intérieur, de voir le monde tel qu'il est, sans renoncer à ce que nous sommes.

« Accueillir, oui, bien sûr. Aider, oui, évidemment. Subir, non, jamais ! »

**M. Bruno Sido.** Bravo !...

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Le courage, c'est aussi de regarder les choses en face et de préparer l'avenir.

« Parlons donc de l'école. (*Murmures sur les travées du groupe Les Républicains.*)

« Je suis par mon histoire personnelle un pur " produit " de l'école publique. Deux fois fils de prof, je dois une bonne partie de ce que je suis à mes maîtres, à leur attention, leur persévérance et leur capacité à m'inspirer. Nous connaissons tous le dévouement des enseignants, la passion qui les anime et le rôle qu'ils jouent pour nos enfants.

« Et pourtant, toutes les études le démontrent : nous formons " très bien les très bons ", mais nous creusons les inégalités. Et le niveau moyen de nos élèves n'est pas à la mesure de notre grand pays.

« Notre système laisse sortir chaque année encore près de 100 000 jeunes sans qualification.

« Nous dépensons bien moins que nos voisins dans le primaire, où pourtant tout se joue. Nous dépensons bien plus que les autres pays pour le lycée, notamment parce que notre système est rigide et conçu autour du baccalauréat, alors que nous conduisons 60 % de bacheliers à l'échec en licence !

« Enfin, scandale absolu, des bacheliers, y compris parmi les plus méritants, se retrouvent exclus par tirage au sort des filières universitaires qu'ils ont choisies ! (*Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.*) Où est l'égalité ? Où est le mérite ? Où est la République ? »

**M. Jacques Gasparrin.** Demandez à Mme Vallaud-Belkacem !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Nous ne pouvons plus l'accepter ! (*Applaudissements sur les travées du groupe La République en marche. – Mme Françoise Gatel applaudit également.*)

« Je ne reviendrai pas sur les mesures déjà annoncées par le ministre de l'éducation nationale pour l'école et le collège. Elles se concentrent sur l'acquisition des savoirs fondamentaux, le soutien aux élèves et l'autonomie des établissements, et seront en vigueur dès la rentrée prochaine. » (*Applaudissements sur les travées du groupe La République en marche. – Mme Françoise Gatel, M. Jean-Marie Bockel et M. Loïc Hervé applaudissent également.*)

**M. Jacques Gasparrin.** Très bien !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Quant au baccalauréat, nous le ferons profondément évoluer. Une concertation sera lancée dès la rentrée prochaine pour resserrer les épreuves finales autour d'un plus petit nombre de matières et définir

ce qui relève du contrôle continu. Nous aboutirons avant septembre 2018 pour une mise en œuvre complète de cette réforme à compter du bac 2021. »

**M. Jacques Gasparrin.** Très bien !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Notre ambition est forte aussi pour la filière professionnelle. Le lien entre le lycée professionnel et le monde de l'entreprise, par l'alternance ou par l'apprentissage, doit être resserré. Le lycée professionnel doit aussi être mieux intégré avec les filières post-bac courtes que sont les BTS et les licences professionnelles. Des diplômes de qualification à bac + 1 pourront également être proposés après le baccalauréat professionnel.

« Nos grandes universités doivent également continuer à se transformer.

« Avec l'appui des organismes de recherche, elles doivent continuer à gagner en autonomie, travailler en réseau et se rapprocher du monde économique. C'est dans leurs laboratoires que se construisent l'intelligence collective et la croissance économique de demain.

« Les efforts d'investissement ne seront pas relâchés. Nous avons besoin d'universités fortes où formation, recherche et innovation irriguent notre culture et notre économie.

« Nos universités vont connaître un choc démographique, dont nous devons nous réjouir. Chaque année, ce sont 40 000 étudiants supplémentaires qu'il nous faudra accueillir. Mais nous n'avons pas le droit d'orienter des générations entières vers des formations inadaptées et sans débouchés. Il est temps d'offrir à nos lycéens des " contrats de réussite étudiante ",... (*Applaudissements sur les travées des groupes Union Centriste et Les Républicains.*)

**M. Roger Karoutchi.** Très bien !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.**... qui leur indiquent les prérequis pour réussir dans la filière visée. Nous le ferons dès la rentrée 2018.

« Il faut aussi garantir un réel droit au retour à l'université tout au long de la carrière, pour compléter et valider en milieu académique les acquis de l'expérience. (*M. Philippe Bas applaudit.*)

« Notre jeunesse a soif de causes. On n'y répondra pas par des taux de croissance ou par des procédures. La jeunesse veut s'élever. Au siècle dernier, elle a eu trop d'occasions de verser son sang. Le front aujourd'hui est social, environnemental et mondial. Il appelle la mobilisation de la jeunesse, non pour combattre, mais pour construire, partager, déverser le fruit de ses connaissances et de son enthousiasme.

« C'est aussi pour préparer nos enfants à ce monde qui vient, à cette France que nous voulons grande et belle, juste et forte, que le Gouvernement mettra en place un nouveau service national, conformément aux engagements du Président de la République. (*Exclamations sur les travées des groupes Les Républicains et Union Centriste.*) La réflexion sur les formes que prendra ce service sera conduite avant la fin de l'année 2017.

« Le courage, c'est aussi de rénover enfin notre modèle social. Nous sommes, dans notre pays, fortement attachés à l'égalité : égalité devant la loi, égalité des droits. Pourtant, nous sentons bien aujourd'hui que cette égalité est malmenée. Le code du travail est le même pour tous, mais le niveau de protection n'est pas le même dans les grands groupes, les PME ou pour celui qui accumule les CDD. Et nous savons aussi que chacun aspire à notre époque à plus de

liberté : liberté de choisir sa carrière professionnelle, de changer de métier, liberté de créer, liberté d'entreprendre, liberté de concilier sa vie professionnelle et sa vie personnelle.

« Les catégories traditionnelles qui ont structuré notre vie sociale s'effritent : la frontière entre salariat et travail indépendant, le rôle de la loi et du contrat, la répartition de la valeur. Tout cela est profondément bouleversé par l'impact conjugué de la mondialisation et de la révolution numérique.

« Voilà pourquoi nous voulons rénover notre modèle social : pour qu'il crée des protections vraiment efficaces au lieu de les garantir seulement sur le papier ; pour qu'il accompagne celui qui veut prendre un risque, au lieu d'être seulement tourné vers celui qui est déjà installé.

« Dès le 6 juin dernier, j'ai défini avec la ministre du travail, et nous avons partagé avec les partenaires sociaux, la feuille de route de cette rénovation sociale. Elle tient en quatre points : renforcer le dialogue social dans l'entreprise et dans les branches ; redonner du pouvoir d'achat aux actifs ; sécuriser les parcours professionnels ; rendre notre système de retraite plus juste et plus lisible.

« Nous voulons aller vite, car l'urgence sociale est forte. Mais nous avançons sans précipitation. Nous sommes encore dans le temps de la concertation avec les partenaires sociaux ; cette semaine, commence le temps du débat parlementaire, avec l'examen du projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social. À la fin de l'été viendra le temps de la décision, lorsque les ordonnances seront publiées.

« Dès octobre, nous engagerons les chantiers du renforcement de la formation professionnelle, de l'ouverture de l'assurance chômage aux démissionnaires et aux travailleurs indépendants, de la refonte de l'apprentissage. Nous aurons là aussi de vraies discussions avec les partenaires sociaux et nous présenterons un projet de loi et un plan d'actions au printemps 2018.

« Nous appliquerons la même méthode à la rénovation de notre système de retraites, pour le rendre plus juste et plus transparent, pour qu'un euro cotisé ouvre les mêmes droits pour tous. Nous prendrons le temps du diagnostic, de la concertation et de la négociation et nous fixerons le cadre de la réforme à la fin de l'année 2018.

« Entre-temps, nous aurons rendu du pouvoir d'achat aux salariés : la suppression des cotisations salariales sur l'assurance maladie et l'assurance chômage, financée par un transfert sur la CSG, redonnera dès 2018 du pouvoir d'achat à plus de 20 millions d'actifs. » (*Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

**M. Éric Doligé.** Et les retraites ?...

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Cela représente 250 euros par an au niveau du SMIC. Nous augmenterons aussi la prime d'activité, car le message aux Français est clair : le travail doit payer. (*Mme Bariza Khiari applaudit. – M. Alain Gourmac s'exclame.*)

« Le courage, c'est enfin de faire face à la vérité sur notre situation financière. Dès ma prise de fonction, j'ai voulu disposer d'une vision nette de la situation de nos comptes publics. (*Ah ! sur les travées du groupe Les Républicains.*)

« Le constat est grave : 8 milliards d'euros de dépenses non financées. (*Exclamations ironiques sur les mêmes travées.*) Notre dette atteint un niveau insupportable de 2 147 milliards d'euros. »

**M. Roland Courteau.** M. Macron n'était-il pas ministre de l'économie ?

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Chaque année, la France dépense 42 milliards d'euros pour rembourser ses intérêts. C'est plus que l'intégralité du budget que nous consacrons à notre défense nationale. C'est cinq fois le budget de la justice.

« Cette dette nous met à la merci des marchés financiers, dont les fluctuations décident de plus en plus de notre avenir. Si une nouvelle crise survenait, nous n'aurions plus de marge de manœuvre. »

**M. Philippe Dallier.** Bien sûr !

**M. Henri de Raincourt.** Nous l'avons dit cent fois !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Si les taux d'intérêt augmentaient d'un point, et ils augmenteront un jour, c'est l'équivalent du budget de l'enseignement supérieur qui partirait en fumée. Et pourtant, nous continuons à dépenser plus que nos recettes. Je n'aime pas raisonner en pourcentage du PIB : 2,8 %, 3,2 %... Nous avons anesthésié nos compatriotes à force de parler comme des comptables. La vérité, c'est que quand nos voisins allemands prélèvent 100 euros en impôts et en dépensent 98, nous en prélevons 117 et en dépensons 125. Qui peut penser que la situation est durable ? »

**M. Francis Delattre.** Vous !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Mesdames, messieurs, sous le regard inquiet des Français, nous dansons sur un volcan qui gronde de plus en plus fort. Certains continuent pourtant à nier l'évidence. »

**M. Henri de Raincourt.** Pas ici !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Combien de fois un homme peut-il tourner la tête en prétendant qu'il ne voit pas ? », s'interrogerait sans doute le prix Nobel de littérature de l'année 2016...

« Il y a une addiction française à la dépense publique. Comme toute addiction, elle ne règle rien du problème qu'elle est censée soulager. Et comme toute addiction, elle nécessitera de la volonté et du courage pour s'en désintoxiquer.

« Mesdames, messieurs, les Français ne croient pas aux solutions simplistes, qu'il s'agisse de la sortie de l'euro ou de l'annulation de la dette. Ils voient bien que tous nos partenaires européens ont fait l'effort de réduire leurs dépenses après la crise financière. Tous, sauf nous. Ils savent qu'il est indigne de demander à leurs enfants de rembourser demain ce qu'eux-mêmes ne peuvent pas se payer aujourd'hui.

« Mon objectif est donc de ramener le déficit sous la barre des 3 % dès 2017 et de conduire notre stratégie de finances publiques en fonction de trois règles simples : premièrement, faire baisser la pression fiscale d'un point de PIB sur cinq ans ; deuxièmement, faire baisser la dépense publique de trois points de PIB sur la même période ; troisièmement, agir en donnant de la visibilité aux acteurs.

« Je veux d'abord rassurer nos concitoyens : les contributables ne seront pas la variable d'ajustement du budget ! (*Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Bruno Sido applaudit.*)



« Au contraire, les prélèvements obligatoires baisseront de 20 milliards d'euros d'ici à 2022. La France ne peut demeurer la championne à la fois de la dépense publique et des impôts!

« S'agissant de la dépense publique, l'objectif du Gouvernement est ambitieux. C'est de faire en sorte qu'elle soit stable, hors inflation, en 2018 par rapport à 2017 : on ne dépensera pas plus en 2018 qu'en 2017. Tous les autres États l'ont fait, voire ont baissé leurs dépenses. Mais cela n'a été fait qu'une seule fois en France. Encore s'agissait-il de supprimer les mécanismes conjoncturels de soutien qui avaient été institués pendant la crise.

« Disons la vérité aux Français. » (*Exclamations sur les travées des groupes Les Républicains et Union Centriste.*)

**M. Francis Delattre.** Enfin!

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Pour atteindre ces objectifs sur la dépense publique, il faut agir sur trois leviers.

« D'abord, il faut stopper l'inflation de la masse salariale du secteur public, qui représente le quart de nos dépenses publiques.

« Ensuite, si nous voulons financer nos priorités, et ne pas continuer à paupériser l'État, nous devons choisir et remettre en cause certaines missions : faire bien ce que nous devons faire et arrêter de faire ce que d'autres font mieux que nous. Aucun ministère, aucun opérateur, aucune niche fiscale ne sera sanctuarisé. Partout, nous chasse-ront la dépense inefficace et le saupoudrage de crédits.

« Enfin, il convient de repenser les politiques publiques qui pèsent sur nos actifs sans suffisamment de résultats. Nous dépensons deux fois plus que nos voisins européens dans l'aide au logement et les Français éprouvent toujours autant de difficultés à se loger. »

**M. Francis Delattre.** M. Eckert le disait déjà!

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Cet écart entre le niveau de dépenses et la faiblesse des résultats, les Français le constatent également dans les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

« La France est dans les cordes, et aucune esquivance ne nous sauvera. J'ai conscience d'appeler à l'effort et au courage. Pour être entendu, il faudra agir de manière juste, transparente et dans la durée, en donnant de la visibilité aux gestionnaires publics et aux Français.

« Dès cette semaine, le ministre de l'action et des comptes publics réunira l'ensemble des administrations publiques, pour dessiner une trajectoire et une méthode globale de redressement financier. La conférence des territoires permettra, pour sa part, d'approfondir la concertation avec les collectivités territoriales.

« Dès la rentrée, le Gouvernement présentera à la fois le budget 2018 et une loi de programmation des finances publiques qui portera sur toute la durée du quinquennat.

« Cette trajectoire devra remettre la sécurité sociale à l'équilibre à l'horizon 2020. Nous devons d'ici là définir de nouvelles règles permettant de proscrire dans la durée le déficit de nos comptes sociaux.

« Enfin, nous devons préserver les équilibres de notre système de retraites, tout en le rendant plus juste et plus lisible. Les nouvelles prévisions du Conseil d'orientation des

retraites nous y invitent avec insistance, puisqu'elles indiquent que le retour à l'équilibre, un temps prévu pour 2025, ne pourrait finalement intervenir qu'en 2040.

« Pour atteindre ces objectifs, nous devons engager une véritable transformation de l'État et de nos services publics. Elle sera progressivement déclinée par ministère d'ici au printemps 2018, en associant les usagers, les agents et, évidemment, les parlementaires. »

**M. Alain Gournac.** Le Gouvernement est trop bon! (*Sourires sur les travées du groupe Les Républicains.*)

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Nous mettrons évidemment le paquet sur la transformation numérique. Fixons-nous un objectif simple : avoir des services publics numériques de même qualité que ceux du secteur marchand.

« Pour ce faire, nous mettrons en place une plateforme numérique et demanderons à chaque administration d'y loger ses applications. Un "compte citoyen en ligne" sera le nouveau lien entre les Français et leurs administrations. Certains diront que c'est trop compliqué, trop ambitieux. J'étais en Estonie la semaine dernière. (*Exclamations ironiques sur les travées du groupe Les Républicains.*) Les Estoniens l'ont fait... Pourquoi pas nous? (*Applaudissements sur les travées des groupes La République en marche et Union Centriste.*)

« Cette transformation de l'action passera aussi par une confiance accrue accordée aux fonctionnaires et une modernisation de leur cadre d'action. Je veux leur dire ma fierté de les diriger, mon respect et ma reconnaissance.

« Restaurer la confiance, prendre courageusement les décisions que la situation impose, tout cela est nécessaire pour retrouver l'esprit de conquête auquel nous appelle le Président de la République.

« La France, mesdames, messieurs, doit être de nouveau conquérante.

« J'évoquerai tout d'abord le domaine économique. Depuis trop d'années, nous nous résignons à ce que la France tourne au ralenti. Nous nous résignons au chômage de masse. Notre économie ne produit pas assez de revenus, elle ne crée pas assez d'emplois, elle ne donne pas assez de chances à nos enfants.

« Au cours des années 2000, nous étions le premier pays d'accueil des investissements étrangers en Europe continentale. Depuis 2010, nous sommes derrière l'Allemagne. »

**M. Alain Gournac.** Dites-le à M. Hollande!

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « En termes d'exportations, nous sommes le seul des grands pays de la zone euro à avoir eu une balance du commerce extérieur déficitaire en 2016, alors qu'elle était bénéficiaire jusqu'au début des années 2000. »

**M. Bruno Retailleau.** Merci aux 35 heures!

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Surtout, l'économie française croît désormais structurellement moins vite que la moyenne de la zone euro. »

**M. Roland Courteau.** Et alors?...

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Cela n'est pas acceptable. Avec les réformes que nous vous proposons, nous voulons redevenir les premiers, en termes d'attractivité, de croissance et de création d'emplois.

« Une économie attractive, c'est une économie où les charges ne viennent pas freiner le dynamisme de ceux qui créent de la richesse. (*Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

« Les entreprises doivent retrouver l'envie de s'installer et de se développer sur notre sol plutôt qu'ailleurs. » (*Mme Pascale Gruny applaudit.*)

**M. Francis Delattre.** Supprimez l'ISF!

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « J'annoncerai dans les tout prochains jours, avec la maire de Paris et la présidente de la région d'Île-de-France, des mesures fortes pour améliorer l'attractivité de la place de Paris.

« Pour favoriser l'embauche, nous baisserons le coût des charges qui pèsent sur le travail, en particulier pour les salaires proches du SMIC. Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le CICE, sera transformé en allègements de charges, lesquelles seront nulles au niveau du SMIC. La réforme entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

« Le taux de l'impôt sur les sociétés sera réduit par étapes de 33,3 % aujourd'hui à 25 % en 2022. »

**M. Bruno Sido.** Très bien!

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Il convergera ainsi vers la moyenne européenne. La loi de finances pour 2018 précisera sa trajectoire de baisse, pour donner de la visibilité aux entreprises.

« Nous voulons aussi alléger les contraintes qui pèsent sur nos entrepreneurs, en particulier sur les indépendants et les TPE-PME. Des mesures de simplification réglementaire seront prises, et nous engagerons en 2018 la suppression du régime social des indépendants, que nous adosserons au régime général.

« Une économie conquérante, c'est également une économie qui investit dans l'avenir. Il faut donc réorienter l'épargne des Français vers l'investissement productif. L'impôt de solidarité sur la fortune sera resserré autour du seul patrimoine immobilier, afin d'encourager l'investissement dans la croissance des entreprises. »

**M. Bruno Sido.** Très bien!

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « La réforme sera votée dès cette année, dans le cadre de la loi de finances pour 2018, et entrera en vigueur en 2019.

« La réforme de la fiscalité du patrimoine sera complétée par la mise en place d'un taux de prélèvement unique d'environ 30 % sur les revenus de l'épargne. C'est simple, efficace et compétitif. La France se rapprochera ainsi de la moyenne européenne.

« Au bout du compte, vous le voyez, l'ensemble de ces mesures fiscales seront votées dès cette année et engagées dans les deux années qui viennent.

« Une fiscalité au service de l'activité, c'est important, mais investir dans les secteurs d'avenir est tout aussi décisif. C'est pourquoi nous lancerons un grand plan d'investissement de 50 milliards d'euros dans les domaines de la transition écologique, du développement des compétences, de la santé, des transports, de l'agriculture et de la modernisation de l'État. J'ai missionné Jean Pisani-Ferry pour le concevoir et préparer son déploiement.

« Une part de cet investissement viendra financer des réformes structurelles de notre économie et de la sphère publique. On économise durablement d'un côté, on investit dans l'avenir de l'autre.

« Investir dans l'avenir, c'est aussi soutenir notre industrie. Je n'ai jamais été impressionné par ceux qui rêvaient d'une industrie sans usine, et jamais convaincu par ceux qui envisageaient une France sans industrie.

« La réalité est sombre. Derrière les succès réels de certains, la désindustrialisation de notre tissu productif s'accélère. Pour redresser la tête et redevenir conquérants, nous devons nous renforcer. Certaines de nos filières, comme l'aéronautique, sont déjà remarquablement intégrées et à la pointe de la technologie, mais nous avons beaucoup d'entreprises industrielles souvent de trop petite taille, souvent trop isolées des groupes qui leur permettraient de s'épanouir. Nous devons tisser un réseau industriel puissant de PME et d'entreprises de taille intermédiaire, les ETI, et accompagner son développement à l'export.

« Il nous reviendra aussi de tirer le meilleur parti possible des opportunités ouvertes par la révolution numérique, qui doit être une chance pour tous : pour les entrepreneurs qui créent des start-up comme pour les TPE-PME, pour ceux qui sont nés avec la révolution digitale comme pour ceux qui en sont éloignés.

« La révolution de l'intelligence artificielle est devant nous. Elle est en vérité déjà là. Elle nous touchera tous, dans tous les domaines de la production. Ceux qui font mine de l'ignorer seront les premiers saisis par sa puissance. Nous devons nous y préparer, pour en faire une chance disruptive et non la subir comme une fatalité destructive. Le secrétaire d'État au numérique me proposera dans les trois mois une méthode permettant d'associer les meilleurs spécialistes de ce domaine à la définition d'une stratégie nationale pour l'intelligence artificielle.

« Renouer avec l'esprit de conquête, c'est aussi relever avec enthousiasme l'incroyable défi que posent les grandes transitions du monde, au premier rang desquelles la transition écologique. »

**M. Jean Desessard.** Ah!

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Ceux qui, par égoïsme ou inconscience, tournent le dos à l'accord de Paris sur le climat manifestent plus qu'une simple incompréhension du monde qui vient. Ils montrent que, au fond, ils ont peur du futur. »

**M. Roland Courteau.** Pourquoi les inviter au 14 juillet, alors?

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « L'autruche est sans doute un animal sympathique, mais mettre sa tête dans le sable n'a jamais préparé personne à affronter l'avenir. Il nous revient donc de préparer notre pays et notre planète à cette nouvelle ère, afin de ne pas la subir mais de la façonner.

« Tout a été écrit sur le sujet, depuis les remarquables livres de Jared Diamond jusqu'aux témoignages saisissants de ceux qui parcourent inlassablement la planète pour éveiller les consciences.

« Notre rapport aux ressources doit être profondément modifié. Notre cap sera simple à formuler, mais ambitieux et exigeant : nous voulons arriver à la neutralité carbone d'ici

à 2050. C'est pourquoi nous n'attribuerons plus de nouveaux permis d'exploration d'hydrocarbures. La convergence "diesel-essence" sera atteinte avant la fin de la mandature. »

**M. Jean-François Husson.** Heureusement !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « La montée en puissance de la fiscalité carbone sera accélérée. Nous divisons par deux les déchets mis en décharge et recyclerons 100 % des plastiques sur tout le territoire d'ici à 2025.

« Nous partons du principe simple qu'il est toujours préférable de taxer la pollution plutôt que le travail, et qu'avant de sanctionner et d'interdire, il vaut mieux encourager et adapter. (*Très bien ! sur les travées du groupe Les Républicains.*)

« Le temps des très grandes infrastructures de transport doit céder la place à des politiques tournées vers de nouveaux modes de mobilité qui associent les nouvelles technologies, le secteur public comme le secteur privé, les micro-entreprises comme les champions nationaux.

« Les assises de la mobilité associeront, dès la rentrée, les usagers, les opérateurs, les collectivités, les ONG, pour orienter les investissements en faveur de déplacements quotidiens plus sûrs, qui désenclavent les territoires.

« La loi d'orientation sur la mobilité préparera également l'ouverture à la concurrence, que nous ne devons pas redouter, ni en France ni à l'étranger. Nos opérateurs nationaux de transport sont déjà des champions à l'international.

« Autre domaine où une transition profonde s'impose : le logement.

« Pour construire de nouveaux logements, une loi présentée à l'automne visera à simplifier les procédures (*Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.*), en particulier dans les bassins d'emplois les plus dynamiques.

« Les procédures de permis de construire seront accélérées (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*), les recours abusifs sanctionnés. (*Mêmes mouvements.*)

« Au besoin, notamment dans les zones tendues, les autorisations d'urbanisme seront transférées des communes aux intercommunalités pour que les décisions de construire soient prises à l'échelle des bassins de vie. (*Murmures sur les travées des groupes Les Républicains et Union Centriste.*) Nous nous fixons aussi pour objectif de supprimer, dans les dix ans à venir, les passoires thermiques, principales sources de gaspillage énergétique, qui grèvent les budgets des ménages les plus modestes. »

**M. Roland Courteau.** Tout cela était déjà prévu !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Être conquérant face aux transformations du monde, voilà bien un principe qui s'applique à l'agriculture.

« La France a longtemps été son agriculture. » (*Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

**M. Alain Vasselle.** Après une heure et demie de discours, on y arrive enfin !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Par la puissance de sa production, par sa marque sur notre géographie, par l'importance qu'elle occupe dans notre imaginaire et dans notre vie, l'agriculture française a fait bien plus que nourrir, et très bien nourrir, les Français.

« Elle est aujourd'hui confrontée à de multiples transformations : la pression sur le foncier agricole, la répartition insatisfaisante de la valeur entre producteurs et distributeurs, la concurrence étrangère, la multiplication des normes, la nécessité de préserver l'environnement, la demande croissante de consommateurs pour des productions nouvelles et de qualité.

« Les agriculteurs français n'ont pas peur de s'adapter. Ils veulent vivre, de leur travail, de leur terre et de leurs compétences.

« Les États généraux de l'alimentation...

**M. Roger Karoutchi.** Encore des États généraux !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** ... reverront le partage de la valeur dans le modèle agricole : il est inadmissible que des agriculteurs ne puissent se verser un revenu décent et vivent sous le seuil de pauvreté. Ce doit être aussi notre combat pour la politique agricole commune de demain.

« Ces États généraux devront conforter notre confiance en une alimentation qui réconcilie l'agriculture et l'environnement, en particulier par l'examen sans faux-semblants de la question des pesticides et des perturbateurs endocriniens.

« Enfin, vous permettrez à l'ancien maire du Havre que je suis de rappeler que la France conquérante, celle que voulait François I<sup>er</sup> au début de la Renaissance, était tournée vers la mer.

« La France conquérante, ce doit être une France qui prend appui sur sa puissance maritime pour créer de nouveaux emplois, notamment dans les filières des énergies marines, pour capter davantage de marchandises grâce à ses grands ports.

« Une France conquérante, c'est enfin une France écoutée, respectée et désirée.

« Je l'ai dit il y a quelques semaines : la France est de retour, singulièrement en Europe. » (*Ah ! sur les travées du groupe Les Républicains.*)

**M. Roger Karoutchi.** Où était-elle passée ?

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Nous le devons au Président de la République et nous le devons aux Français, qui, lors des élections, ont adressé deux messages : ils sont attachés à la construction européenne et à l'euro ; ils veulent une Europe plus concrète, moins tatillonne, plus protectrice.

« L'agenda européen de ce gouvernement tient en trois idées.

« Premièrement, tout faire pour réconcilier les Français avec l'Union européenne. »

**Mme Nicole Bricq.** Très bien !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Deuxièmement, œuvrer pour une Europe qui protège, une Europe qui pourra s'appuyer sur une zone euro encore mieux gouvernée qu'elle ne l'est aujourd'hui, qui saura faire progresser sa politique de défense et promouvoir la convergence sociale, s'agissant notamment de la réglementation sur les travailleurs détachés, ainsi qu'une politique commerciale de réciprocité, sans naïveté.

« Troisièmement, préparer les trois négociations cruciales pour l'avenir de l'Union : la redéfinition de notre projet à vingt-sept, avec l'Allemagne et avec ceux de nos partenaires qui voudront aller de l'avant ; la conduite d'une négociation ordonnée de sortie du Royaume-Uni comme préalable au

cadre de la relation future ; la discussion sur les perspectives financières dont dépendra l'avenir des politiques de l'Union après 2020.

« Enfin, le Président de la République a rappelé hier que nous ne concevons pas le redressement de notre pays sans une politique internationale qui rende à la France son statut de puissance d'influence mondiale.

« L'esprit de conquête, c'est aussi nous rendre capables d'attirer à nous l'intelligence de demain, en accueillant toujours plus d'étudiants du monde entier pour enrichir et diffuser nos techniques, notre langue, notre identité ; c'est attirer toujours plus de richesses grâce à notre offre touristique, qui constitue un atout économique majeur ; c'est montrer au monde qui nous sommes, en organisant de grands événements pendant lesquels la planète nous regardera.

« La candidature de Paris aux jeux Olympiques de 2024 a mobilisé la France entière autour du sport et de ses valeurs. L'accueil de ces jeux offrira, je l'espère, une chance unique de renforcer la place de Paris au premier rang des grandes métropoles internationales. » (*Applaudissements sur les travées du groupe La République en marche, du RDSE et du groupe Union Centriste.*)

**M. Roger Karoutchi.** Très bien !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Soyons conquérants ! L'évolution du monde donne toutes ses chances à la France ; ce nouveau monde, en effet, a besoin de science et de raison, d'ordre et de loi, de technologies et de culture, de dialogue et de solidarité. Et la France, c'est tout cela !

« Monsieur le président, mesdames, messieurs, je ne crois pas à l'omnipotence du politique, mais je ne crois certainement pas à son impuissance. Je vous l'ai dit au début de mon propos, et votre assemblée en est la preuve : les bonnes politiques publiques permettent de changer la vie des Français. Pour reprendre les mots de Simone Veil, c'est long...

**M. Robert del Picchia.** Oui, c'est très long !...

**M. Philippe Mouiller.** Comme un discours ? (*Sourires sur les travées du groupe Les Républicains.*)

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** ... c'est lent, c'est difficile, mais j'ai confiance dans notre capacité collective à progresser.

« Je sais ce que peut la volonté politique lorsqu'elle a le soutien de la représentation nationale et de la majorité du peuple français. J'ai cette volonté.

« L'ensemble de l'équipe gouvernementale la partage. Elle travaille avec une méthode, celle de l'efficacité, du dialogue et de la collégialité. Cette méthode de travail, le Gouvernement la propose aux législateurs que vous êtes, en y ajoutant le respect et l'exigence de la vérité. J'ai siégé sur ces bancs, je l'ai dit, et je suis trop attaché au rôle et aux prérogatives du Parlement pour qu'il en aille autrement. »

**M. Francis Delattre.** Nous verrons...

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Ceuvrons ensemble pour que, à la fin de ce quinquennat, la France ait atteint le cap fixé par le Président de la République. Pour que la France ne regrette pas d'avoir choisi l'optimisme et la confiance ! »

**M. Bruno Sido.** Et la modestie !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** « Travaillons pour que le chômage reflue, pour que les territoires ruraux continuent à vivre (*Ah ! sur les travées du groupe Les Républicains.*), pour que les quartiers libèrent leurs énergies, pour que les expatriés reviennent, pour que les entrepreneurs innovent, investissent et créent des emplois. Travaillons pour que le mérite soit récompensé. Travaillons pour que nos compatriotes vivent mieux.

« Aucun des défis de la modernité ne doit nous effrayer. L'espoir qui s'est levé fonde notre responsabilité. »

C'est pourquoi, mesdames, messieurs les sénateurs, conformément aux dispositions de l'article 49-1 de notre Constitution, M. le Premier ministre a l'honneur de demander à l'Assemblée nationale de lui accorder sa confiance. (*Applaudissements sur les travées du groupe La République en marche, du RDSE et du groupe Union Centriste, ainsi que sur certaines travées du groupe socialiste et républicain. – MM. Bruno Sido et Robert del Picchia applaudissent également.*)

**M. le président.** Acte est donné de la déclaration de politique générale dont il vient d'être donné lecture au Sénat.

19

## CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

**M. le président.** Mes chers collègues, la conférence des présidents, qui s'est réunie le 29 juin 2017, a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat :

SESSION EXTRAORDINAIRE 2016-2017	
MARDI 4 JUILLET 2017	
À 15 heures	<p><b>- Ouverture de la session extraordinaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lecture d'une déclaration de politique générale du Gouvernement</li> <li>- Lecture des conclusions de la Conférence des Présidents</li> <li>- Projet de loi prorogeant l'application de la loi n° 55385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 592, 2016-2017)</li> </ul> <p>Ce texte a été envoyé à la commission des lois.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 3 juillet, à 12 heures</li> <li>• Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 4 juillet matin</li> <li>• Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure</li> <li>• Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 3 juillet, à 17 heures</li> </ul>

<b>MERCREDI 5 JUILLET 2017</b>	
<b>À 16 h 30</b>	- <b>Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat</b> , en application de l'article 501 de la Constitution <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps attribué aux orateurs des groupes, à raison d'un orateur par groupe : 10 minutes pour chaque groupe et 5 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe</li> <li>• Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 4 juillet, à 17 heures</li> </ul>
<b>JEUDI 6 JUILLET 2017</b>	
<b>À 9 h 30</b>	- <b>Désignation d'un Secrétaire du Sénat</b> , en remplacement de François Fortassin <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, ratifiant l'ordonnance n° 2016-1360 du 13 octobre 2016 <b>modifiant la partie législative du code des juridictions financières</b> (texte de la commission, n° 594, 20162017) Ce texte a été envoyé à la commission des lois.</li> <li>• Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 3 juillet, à 12 heures</li> <li>• Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 4 juillet matin</li> <li>• Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure</li> <li>• Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 5 juillet, à 17 heures</li> </ul>
<b>À 15 heures</b>	- Questions d'actualité au Gouvernement ( <i>Diffusion en direct sur France 3, Public Sénat, sur le site Internet du Sénat et sur Facebook</i> ) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : jeudi 6 juillet, à 11 heures</li> </ul>
<b>LUNDI 10 JUILLET 2017</b>	
<b>À 16 heures</b>	- Projet de loi <b>rétablissant la confiance</b> dans l' <b>action publique</b> (procédure accélérée) (n° 581, 20162017) et projet de loi organique <b>rétablissant la confiance</b> dans l' <b>action publique</b> (procédure accélérée) (n° 580, 20162017) Ces textes ont été envoyés à la commission des lois, avec une saisine pour avis de la commission des finances. Ils feront l'objet d'une discussion générale commune. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 juillet à 12 heures</li> <li>• Réunion de la commission pour le rapport et les textes : mardi 4 juillet à l'issue de la séance publique</li> <li>• Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 10 juillet, à 12 heures</li> <li>• Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 11 juillet matin et, éventuellement, mercredi 12 juillet matin</li> <li>• Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale commune : 1 h 30</li> <li>• Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale commune : vendredi 7 juillet, à 17 heures</li> </ul>
<b>MARDI 11 JUILLET 2017</b>	
<b>À 14 h 15</b>	- Éloge funèbre de François Fortassin
<b>À 15 heures</b>	- Suite du projet de loi <b>rétablissant la confiance</b> dans l' <b>action publique</b> (procédure accélérée) (n° 581, 20162017) et du projet de loi organique <b>rétablissant la confiance</b> dans l' <b>action publique</b> (procédure accélérée) (n° 580, 20162017)
<b>À 16 h 45</b>	- Questions d'actualité au Gouvernement ( <i>Diffusion en direct sur Public Sénat, sur le site Internet du Sénat et sur Facebook</i> ) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mardi 11 juillet, à 12 h 30</li> </ul>
<b>À 17 h 45 et le soir</b>	- Suite du projet de loi <b>rétablissant la confiance</b> dans l' <b>action publique</b> (procédure accélérée) (n° 581, 20162017) et du projet de loi organique <b>rétablissant la confiance</b> dans l' <b>action publique</b> (procédure accélérée) (n° 580, 20162017)
<b>MERCREDI 12 JUILLET 2017</b>	
<b>À 14 h 30 et le soir</b>	- Suite du projet de loi <b>rétablissant la confiance</b> dans l' <b>action publique</b> (procédure accélérée) (n° 581, 20162017) et du projet de loi organique <b>rétablissant la confiance</b> dans l' <b>action publique</b> (procédure accélérée) (n° 580, 20162017)
<b>JEUDI 13 JUILLET 2017</b>	
<b>À 9 h 30 et de 14 h 30 à 16 heures</b>	- Suite du projet de loi <b>rétablissant la confiance</b> dans l' <b>action publique</b> (procédure accélérée) (n° 581, 20162017) et projet de loi organique <b>rétablissant la confiance</b> dans l' <b>action publique</b> (procédure accélérée) (n° 580, 20162017)
<b>MARDI 18 JUILLET 2017</b>	
<b>À 14 h 15</b>	- Éloge funèbre de Patrick Masclet

À 15 heures et le soir	<p>- Projet de loi <b>renforçant la sécurité intérieure</b> et la <b>lutte</b> contre le <b>terrorisme</b> (procédure accélérée) (n° 587, 20162017)</p> <p>Ce texte a été envoyé à la commission des lois, avec une saisine pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 10 juillet, à 12 heures</li> <li>• Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 12 juillet matin</li> <li>• Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 17 juillet, à 12 heures</li> <li>• Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 18 juillet matin et, éventuellement, mercredi 19 juillet matin</li> <li>• Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure</li> <li>• Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 17 juillet, à 17 heures</li> </ul>
<b>MERCREDI 19 JUILLET 2017</b>	
À 14 h 30 et le soir	<p>- Suite du projet de loi <b>renforçant la sécurité intérieure</b> et la <b>lutte</b> contre le <b>terrorisme</b> (procédure accélérée) (n° 587, 20162017)</p>
<b>JEUDI 20 JUILLET 2017</b>	
À 9 h 30	<p>- <b>6 conventions internationales</b> examinées selon la <b>procédure d'examen simplifié</b> :</p> <p>=&gt; Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Secrétariat de l'accord relatif aux <b>pêches</b> dans le <b>sud de l'océan Indien</b> portant sur le <b>siège</b> du <b>Secrétariat</b> et ses <b>privilèges</b> et <b>immunités</b> sur le <b>territoire français</b> (n° 339, 2016-2017)</p> <p>=&gt; Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'<b>accord</b> relatif aux <b>services de transport aérien</b> entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'<b>Union des Comores</b> (n° 274, 2016-2017)</p> <p>=&gt; Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'<b>accord</b> entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la <b>République des Philippines</b> relatif aux <b>services aériens</b> (n° 273, 2016-2017)</p> <p>=&gt; Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du traité entre la République française et la République tchèque relatif à la <b>coopération</b> dans le domaine de l'<b>exploration</b> et de l'utilisation de l'<b>espace extra-atmosphérique</b> à des <b> fins pacifiques</b> (n° 338, 2016-2017)</p> <p>=&gt; Projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française et la <b>République portugaise</b> relatif à l'<b>assistance</b> et à la <b>coopération</b> dans le <b>domaine</b> de la <b>sécurité civile</b> et l'<b>approbation</b> de l'<b>accord</b> entre le Gouvernement de la République française et le <b>Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg</b> relatif à l'<b>assistance</b> et à la <b>coopération</b> dans le <b>domaine</b> de la <b>protection</b> et de la <b>sécurité civiles</b> (n° 467, 20162017)</p> <p>=&gt; Projet de loi autorisant l'approbation de l'<b>accord</b> entre le <b>Gouvernement</b> de la <b>République française</b> et le Gouvernement du <b>Royaume hachémite de Jordanie</b> relatif au <b>statut de leurs forces</b> (n° 526, 2016-2017)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai limite pour qu'un président de groupe demande le retour à la procédure normale : mardi 18 juillet, à 17 heures</li> </ul> <p>- Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017717 du 3 mai 2017 portant création de l'<b>établissement public Paris La Défense</b> (procédure accélérée) (n° 550, 20162017)</p> <p>Ce texte a été envoyé à la commission des lois.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 10 juillet, à 12 heures</li> <li>• Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 12 juillet matin</li> <li>• Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 17 juillet, à 12 heures</li> <li>• Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 19 juillet matin</li> <li>• Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure</li> <li>• Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 19 juillet, à 17 heures</li> </ul>
À 15 heures	<p>- Questions d'actualité au Gouvernement (<i>Diffusion en direct sur France 3, Public Sénat, sur le site Internet du Sénat et sur Facebook</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : jeudi 20 juillet, à 11 heures</li> </ul>

À 16 h 15	<p>- Débat sur l'<b>orientation des finances publiques</b> et, sous réserve de sa transmission, projet de loi de <b>règlement du budget</b> et d'<b>approbation des comptes</b> de l'année <b>2016</b> (procédure accélérée) (A.N., n° 5) La discussion générale de ce projet de loi sera jointe au débat sur l'orientation des finances publiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de la commission pour élaborer son rapport: mercredi 19 juillet matin</li> <li>• Délai limite pour le dépôt des amendements de séance: à l'ouverture de la discussion générale</li> <li>• Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance: à l'issue de la discussion générale</li> </ul> <p>Temps attribué au rapporteur général de la commission des finances: 10 minutes Temps attribué au rapporteur général de la commission des affaires sociales: 10 minutes Temps attribué aux orateurs des groupes: 1 h 30 Temps attribué à la présidente de la commission des finances: 5 minutes Temps attribué au président de la commission des affaires sociales: 5 minutes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale: mercredi 19 juillet, à 17 heures</li> </ul> <p>- Projet de loi autorisant la ratification de l'avenant modifiant la convention du 14 janvier 1971 entre la France et le <b>Portugal</b> tendant à <b>éviter les doubles impositions</b> et à <b>établir des règles d'assistance administrative réciproque</b> en matière d'<b>impôts</b> sur le <b>revenu</b> (n° 491, 20162017) Ce texte a été envoyé à la commission des finances.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale: 30 minutes</li> <li>• Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale: mercredi 19 juillet, à 17 heures</li> </ul>
<b>LUNDI 24 JUILLET 2017</b>	
À 16 heures	<p>- Sous réserve de sa transmission, projet de loi d'<b>habilitation</b> à prendre par <b>ordonnances</b> les <b>mesures</b> pour le <b>renforcement du dialogue social</b> (procédure accélérée) (A.N., n° 4) Ce texte sera envoyé à la commission des affaires sociales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai limite pour le dépôt des amendements de commission: lundi 17 juillet, à 17 heures</li> <li>• Réunion de la commission pour le rapport et le texte: mercredi 19 juillet matin</li> <li>• Délai limite pour le dépôt des amendements de séance: lundi 24 juillet, à 12 heures</li> <li>• Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance: mardi 25 juillet matin, en début d'après-midi et à la suspension du soir et, éventuellement, mercredi 26 juillet matin</li> <li>• Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale: 2 heures</li> <li>• Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale: vendredi 21 juillet, à 17 heures</li> </ul>
<b>MARDI 25 JUILLET 2017</b>	
À 9 h 30	- <i>Questions orales</i>
À 14 h 30 et le soir	- Suite du projet de loi d' <b>habilitation</b> à prendre par <b>ordonnances</b> les <b>mesures</b> pour le <b>renforcement du dialogue social</b> (procédure accélérée) (A.N., n° 4)
<b>MERCREDI 26 JUILLET 2017</b>	
À 14 h 30 et le soir	<p>- <b>Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2016 ou nouvelle lecture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale: 1 heure</li> <li>• Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale: mardi 25 juillet, à 17 heures</li> </ul> <p>- Suite du projet de loi d'<b>habilitation</b> à prendre par <b>ordonnances</b> les <b>mesures</b> pour le <b>renforcement du dialogue social</b> (A.N., n° 4)</p>
<b>JEUDI 27 JUILLET 2017</b>	
À 9 h 30, à 14 h 30 et le soir	- Suite du projet de loi d' <b>habilitation</b> à prendre par <b>ordonnances</b> les <b>mesures</b> pour le <b>renforcement du dialogue social</b> (procédure accélérée) (A.N., n° 4)
<b>MARDI 1<sup>ER</sup> AOÛT 2017</b>	
À 16 h 45	<p>- Questions d'actualité au Gouvernement (<i>Diffusion en direct sur Public Sénat, sur le site Internet du Sénat et sur Facebook</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions: mardi 1<sup>er</sup> août, à 12 h 30</li> </ul>
<b>MERCREDI 2 AOÛT 2017</b>	
À 14 h 30	<p>- Conclusions des commissions mixtes paritaires sur le projet de loi <b>rétablissant la confiance</b> dans l'<b>action publique</b> et sur le projet de loi organique <b>rétablissant la confiance</b> dans l'<b>action publique</b> ou nouvelle lecture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale commune: 1 heure</li> <li>• Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale commune: mardi 1<sup>er</sup> août, à 17 heures</li> </ul>

<b>JEUDI 3 AOÛT 2017</b>	
<b>À 9 h 30</b>	- Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi d' <b>habilitation</b> à prendre par <b>ordonnances les mesures</b> pour le <b>renforcement du dialogue social</b> ou nouvelle lecture <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale: 1 heure</li> <li>• Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale: mercredi 2 août, à 17 heures</li> </ul>
<i>Prochaine réunion de la Conférence des Présidents :</i>	
<i>jeudi 5 octobre 2017, à 17 heures</i>	

Y a-t-il des observations sur les propositions de la conférence des présidents relatives à la tenue des séances?...

Ces propositions sont adoptées.

Par ailleurs, conformément à l'article 48 de la Constitution et à l'article 29 *bis*, alinéas 2 et 3, du règlement, la conférence des présidents a réparti les semaines de séance d'octobre à décembre 2017 entre le Gouvernement et le Sénat – semaines de contrôle et semaines sénatoriales.

Le calendrier des semaines de séance sera communiqué aux sénatrices et aux sénateurs et mis en ligne sur le site internet du Sénat.

Mes chers collègues, nous allons interrompre nos travaux pour quelques instants.

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures quarante-cinq, est reprise à dix-sept heures, sous la présidence de M. Hervé Marseille.)*

**PRÉSIDENTE DE M. HERVÉ MARSEILLE**  
**vice-président**

**M. le président.** La séance est reprise.

20

**SIXIÈME PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE**

**Adoption en procédure accélérée d'un projet de loi dans le texte de la commission**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion, après engagement de la procédure accélérée, du projet de loi prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence (projet n° 585, texte de la commission n° 592, rapport n° 591).

Dans la discussion générale, la parole est à M. le ministre d'État.

**M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, monsieur le président de la commission des lois, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les sénateurs, si je me présente devant vous dès cette après-midi, quelques minutes seulement après avoir lu la déclaration de politique générale du Premier ministre, Édouard Philippe, c'est parce que le projet de loi inscrit à l'ordre du jour de votre assemblée est d'une importance cruciale, qu'il concerne la sécurité des Français et que, pour le gouvernement auquel j'appartiens, l'on ne saurait transiger avec cette dernière.

Je veux saluer le président de la commission des lois, M. Philippe Bas, ainsi que le rapporteur du texte, M. Michel Mercier, qui, comme toujours, ont réalisé un excellent travail.

Je veux également vous remercier d'être présents si nombreux dans cet hémicycle pour l'examen de ce projet de loi important, le premier de ce quinquennat à être discuté en séance publique.

Mesdames, messieurs les sénateurs, vous le savez, notre pays vit depuis maintenant deux ans et demi une vague d'attentats terroristes sans précédent dans son histoire. Le bilan est lourd: 239 femmes et hommes ont perdu la vie au cours de huit attaques depuis le mois de janvier 2015. Plus de 900 personnes ont été touchées dans leur chair; certaines auront à supporter toute leur vie des séquelles parfois très lourdes.

Ce que l'on sait aujourd'hui de cette menace terroriste, c'est qu'elle demeure à un niveau extrêmement élevé.

Plusieurs attentats et tentatives d'attentats se sont ainsi produits récemment sur notre sol. Je pense aux deux attaques ayant eu lieu sur les Champs-Élysées, l'une qui, le 20 avril dernier, a coûté la vie à un de nos policiers, et l'autre qui, le 19 juin, visait un escadron de gendarmerie, mais n'a heureusement pas fait d'autres victimes que l'assaillant. Je pense également à la tentative d'attentat du parvis de la cathédrale Notre-Dame.

Nos voisins européens sont également visés. C'est vrai pour l'Allemagne, avec les attaques hivernales du marché de Berlin et de la gare de Düsseldorf. C'est vrai aussi pour le Royaume-Uni, qui a perdu tant de ses enfants dans les attentats de Westminster et, bien sûr, très récemment, de Manchester et de Londres, qui ont ému le monde entier.

Les informations dont disposent nos services de renseignement indiquent que le recul de l'emprise de Daech sur les fronts irako-syriens et libyens n'obère pas encore sa capacité à frapper l'Europe et la France. En effet, si les revers subis par l'organisation terroriste n'ont pour l'heure provoqué aucun mouvement massif de retours, grâce notamment aux contrôles opérés à la frontière turque, le risque d'une action conduite par des individus de retour des zones de combat est cependant réel.

Par ailleurs, nous avons constaté à l'occasion des derniers passages à l'acte que des individus isolés pouvaient à tout moment connaître une radicalisation rapide et, par des modes opératoires souvent rudimentaires, fomenter des attaques susceptibles d'être extrêmement meurtrières.

La menace demeure donc très élevée; je le constate tous les jours comme ministre de l'intérieur. Pour cette raison, le Président de la République et le Gouvernement n'avaient d'autre choix que de proposer, par le texte que nous étudions aujourd'hui, la prorogation de l'état d'urgence.



Vous savez tous dans cette Haute Assemblée quel est le contenu de cet état d'exception, institué par la loi du 3 avril 1955 et modifié voilà tout juste un an par la loi du 21 juillet 2016. Il comporte douze types de mesures. Certaines, comme les perquisitions administratives, les assignations à résidence ou la fermeture par le préfet de lieux de réunion, notamment de lieux de culte, sont bien connues. D'autres le sont moins, mais se sont pourtant révélées très utiles ces derniers mois : je pense à la possibilité d'établir des zones de protection et de sécurité ou de saisir des armes.

L'état d'urgence, vous le savez, est en vigueur dans notre pays depuis cette funeste nuit du 13 novembre 2015. Il a été prorogé depuis lors à cinq reprises ; j'ai moi-même eu à voter chacune des prorogations précédentes en tant que membre de cette assemblée. Non parce que nous nous serions tous laissé emporter par une dérive sécuritaire, mais parce que, chaque fois que nous voulions y mettre fin, la situation a exigé que les gouvernements successifs et la représentation nationale le maintiennent, de nouvelles attaques ayant été menées ou pouvant l'être.

Durant la campagne électorale, le Président de la République s'était engagé à évaluer à la fois l'intensité de la menace et l'efficacité de l'état d'urgence, avant de prendre une décision sur l'opportunité d'une nouvelle prorogation. J'ai souligné à l'instant combien la menace perdurait.

J'en viens au problème de l'efficacité. Permettez-moi de réactualiser quelques données sur le bilan de près de vingt et un mois d'état d'urgence. Ce dernier a permis d'établir, depuis le mois de novembre 2015, pas moins de quatre-vingts zones de protection et sécurité.

Sans ces zones, des événements comme l'Euro 2016, le Tour de France, les grands festivals que toutes nos régions tiennent en été n'auraient pas pu avoir lieu. Je vous parle d'expérience, moi qui, en tant que maire de Lyon, ai organisé la fête des Lumières, laquelle a réuni plus de 2 millions de personnes pendant trois soirées. Croyez-moi, je n'aurais peut-être pas pris la responsabilité de l'organiser si nous n'avions pu prendre des mesures de sécurité exceptionnelles !

À ceux qui penseraient que l'état d'urgence a porté atteinte pendant vingt et un mois à nos libertés, l'organisation de ces événements montre au contraire qu'il a permis de les préserver. Oui, il a permis aux Français de continuer à assister à de grands spectacles, à de grandes manifestations sportives ! Il a permis de vivre, tout simplement. Les possibilités qu'il a en effet offertes aux préfets et au ministre de l'intérieur se sont montrées précieuses pour défendre notre mode de vie, celui que les terroristes entendaient précisément mettre en cause.

Autre élément de bilan : les fermetures des lieux de culte dans lesquels sont tenus des propos d'incitation à la commission d'actes terroristes. Depuis la mise en application de l'état d'urgence, seize fermetures administratives ont été prononcées : seize lieux de culte. Cela peut paraître modeste. Pourtant, il s'agit d'un chiffre important si on le rapporte au nombre de personnes que des prêches fanatiques auraient pu faire basculer dans la radicalisation. Là encore, l'état d'urgence s'est donc révélé d'une réelle utilité, pour éviter que ne grossisse dans notre pays l'effectif des candidats au djihadisme.

J'en viens maintenant à une disposition qui a suscité de nombreux commentaires : l'assignation à résidence. Si, au lendemain des attentats de Paris et de Saint-Denis, ces

assignations à résidence ont pu parfois – le Conseil d'État l'a souligné – être imparfaitement préparées, elles sont aujourd'hui utilisées de manière très ciblée et pertinente.

Ainsi, à ce jour, 62 personnes seulement se trouvent aujourd'hui en situation d'assignation à résidence : 62 personnes, dont les conditions d'assignation sont, grâce aux dispositions prises par les lois du 19 décembre 2016 et du 28 février 2017, ainsi que par la loi du 21 juillet 2016, strictement encadrées, et qui, on ne le rappelle jamais assez, ont la possibilité, parce que nous sommes dans un état de droit, de contester cette mesure devant le juge administratif. Seulement 62 personnes, cela dit quelque chose de la manière de la manière dont il fait aujourd'hui usage de l'état d'urgence : de façon adaptée, ciblée et avec une précaution extrême, qui prouve la maturité de notre démocratie.

Le dernier point de bilan que je souhaite évoquer concerne les perquisitions administratives. Il s'agit sans doute de la disposition qui a permis d'agir le plus efficacement contre le terrorisme ces derniers mois.

Un chiffre suffit à le mesurer : les 4 400 perquisitions menées depuis la mise en vigueur de l'état d'urgence ont permis de saisir 600 armes, dont 78 armes de guerre. Elles ont aussi – mon prédécesseur l'avait rappelé – permis d'éviter de façon directe dix-sept attentats en 2016, auxquels il faut ajouter au moins cinq attentats déjoués depuis le début de l'année. Et je n'évoque même pas le coup d'arrêt qu'elles ont souvent porté à la croissance de certains réseaux et de certaines cellules, dont le développement aurait été à coup sûr porteur de graves dangers pour nos compatriotes.

Ces perquisitions se sont donc, la plupart du temps, révélées très efficaces. Et j'ajoute que, comme les assignations à résidence, elles sont désormais conduites de manière extrêmement ciblée, puisque seules 170 perquisitions ont été conduites depuis le 21 décembre 2016, contre 4 376 depuis le début de l'état d'urgence. Cela fait moins d'une par jour sur l'ensemble du territoire national.

Mesdames, messieurs les sénateurs, périmètres de protection, fermeture de lieux de culte, assignations à résidence, perquisitions, vous le constatez, et je crois que les Français en ont pris la mesure, si l'état d'urgence n'a pas permis d'éradiquer complètement la menace terroriste, il s'est révélé d'une grande et d'une profonde utilité.

Vous me permettrez en cet instant, comme le faisait M. le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale, de rendre hommage aux policiers, aux gendarmes, aux militaires, aux autorités judiciaires et à l'ensemble des services de l'État qui ont veillé à sa bonne mise en œuvre.

Je sais ce que ces vingt et un mois ont supposé pour eux d'engagement sur le plan professionnel et de sacrifices sur le plan personnel. Qu'ils soient sûrs que les Français leur en sont reconnaissants, parce qu'ils ont empêché de nombreux attentats et ont très certainement permis de sauver des dizaines, voire des centaines de vies !

Aux adversaires de cet état d'exception, à ceux qui n'ont pas voté pour sa prorogation ou qui voudraient s'opposer à celle que nous proposons, je veux donc dire ceci : imaginez un seul instant que l'état d'urgence n'ait pas été en vigueur ces derniers mois.

Imaginez que les forces de sécurité n'aient, par exemple, pas pu perquisitionner à la mi-décembre à Pau. Nous n'aurions pas pu saisir du matériel informatique qui nous a permis d'arrêter et de condamner à de la prison ferme des individus qui, sur leurs messageries cryptées, échangeaient des vidéos morbides et des messages du type : « Tuez-les où que vous soyez ».

Imaginez que nos services n'aient pas pu perquisitionner dans les Alpes-Maritimes en avril dernier : nous n'aurions pas pu découvrir qu'une jeune fille de quinze ans projetait de réaliser un attentat à la bonbonne de gaz dans un bureau de vote.

Imaginez que la police n'ait pas pu perquisitionner à Marseille à la fin de décembre 2016 : nous n'aurions pas pu saisir au début du mois d'avril ces armes à feu et ces kilos d'explosifs qui étaient destinés à commettre un attentat à l'occasion d'un meeting politique, ni arrêter ceux qui projetaient une telle attaque, laquelle, en cette période, aurait sans doute eu pour conséquence de dresser les Français les uns contre les autres.

Oui, mesdames, messieurs les sénateurs, quand on parle de l'état d'urgence, on ne parle pas seulement de concepts théoriques ! On parle de terroristes arrêtés, d'attentats évités. On parle de vies sauvées.

C'est ce que je vous demande d'avoir à l'esprit quand vous vous prononcerez tout à l'heure sur ce projet de loi. Vous avez lu le texte : la prorogation que nous vous proposons est de durée modeste, puisqu'elle s'achèvera dans trois mois et demi. Il s'agit aussi de la dernière prorogation que ce gouvernement vous demandera d'adopter.

**M. Roland Courteau.** Qui sait ?...

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** En effet, malgré l'efficacité que je viens de décrire, nous avons, j'ai pleinement conscience que, par définition, l'état d'urgence n'a pas vocation à être permanent. Malgré le contrôle de plus en plus strict dont il fait l'objet, nous avons, j'ai pleinement conscience qu'il provoque des inquiétudes en matière de respect des libertés.

C'est pour ces raisons que, à la demande du Président de la République et du Premier ministre, nous avons élaboré avec mes services un scénario de sortie maîtrisée de l'état d'urgence.

Ainsi, je porterai dans les jours à venir devant vous un autre projet de loi qui visera au renforcement de la sécurité intérieure. Nous aurons dès demain l'occasion d'en discuter en commission.

Son objectif est double : il s'agira de renforcer l'efficacité de notre action en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme, en partant des besoins exprimés par les services, mais avec la volonté de limiter strictement les mesures nouvelles à la seule lutte contre le terrorisme, dans des conditions beaucoup plus ciblées qu'en période d'état d'urgence, en apportant ainsi le maximum de garantie quant à la préservation de nos libertés individuelles et collectives.

Notre obsession, et je sais qu'elle est partagée sur ces travées, est toujours la même : protéger les Français. En effet, aujourd'hui, nous devons avoir un souci scrupuleux des libertés publiques, mais personne – j'y insiste – ne

comprendrait que, face à un ennemi n'admettant aucune autre règle que celle de la haine et la barbarie, notre pays se désarme de manière unilatérale.

Mesdames, messieurs les sénateurs, en filigrane des controverses qui accompagnent ce projet de loi, il y a un débat que nous connaissons bien dans cet hémicycle : le débat entre sécurité et liberté, avec cette idée, développée par certains, qu'assurer une sécurité accrue ne pourrait se faire qu'au détriment des libertés. Je crois pour ma part qu'une telle opposition relève de l'aporie et que, au contraire, sécurité et liberté sont deux valeurs intimement liées ; l'une ne va pas sans l'autre.

En effet, je l'ai dit, il faut pouvoir assurer un climat de sécurité pour que les Français soient au quotidien en mesure de sortir de chez eux, de se rendre à un événement sportif et culturel, tout simplement de vivre. Comme il faut pouvoir assurer un climat de sécurité pour permettre à chaque Français d'envisager l'avenir avec confiance, de se projeter, de se construire.

On l'oublie souvent, mais l'un de nos textes fondateurs, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, indique ce lien organique entre sécurité et liberté, puisque, en son article II, il inscrit dans une même phrase liberté et sûreté.

Mesdames, messieurs les sénateurs, réaffirmer dans ces temps difficiles les droits fondamentaux de l'être humain, en particulier la liberté et la sûreté, telle est l'ambition du projet de loi que nous vous présenterons bientôt. Aujourd'hui, nous vous proposons de proroger l'état d'urgence. (*Applaudissements sur les travées du groupe La République en marche, du RDSE et du groupe Union Centriste, ainsi que sur certaines travées du groupe Les Républicains.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Michel Mercier, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, madame la ministre, mes chers collègues, nous sommes pour la sixième fois saisis d'un texte tendant à proroger l'état d'urgence. Ce sera, nous a-t-on dit, la dernière fois : M. le Président de la République l'a annoncé, suivi par le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale, et vous venez à l'instant de le répéter, monsieur le ministre d'État.

Je souhaite tout de même rappeler que le Gouvernement, réuni en conseil des ministres par le Premier ministre, peut à tout moment réintroduire l'état d'urgence, ainsi qu'il l'avait fait dans la nuit au mois de novembre 2015, après les attentats du Bataclan.

Nous ne devons pas nous priver d'un tel outil, surtout après le bilan particulièrement flatteur que vous venez de dresser de sa mise en œuvre, monsieur le ministre d'État. En vous écoutant, je me demandais s'il était vraiment pertinent de le supprimer et s'il ne vaudrait pas mieux, au contraire, aller plus loin dans son utilisation.

Il me semble utile de dresser le bilan de ces vingt et un mois d'application de l'état d'urgence, soit la plus longue durée sous la V<sup>e</sup> République. Je rappelle que l'état d'urgence n'avait pas été utilisé sous la IV<sup>e</sup> République, le gouvernement Edgar Faure étant tombé deux jours après l'adoption du texte et le gouvernement Guy Mollet, qui lui a succédé, ayant fait voter la loi sur les pouvoirs spéciaux, abrogée par la suite.

De ces presque deux années d'application de l'état d'urgence, je retiens tout d'abord une mobilisation des Françaises et des Français, de tous les services de police, de gendarmerie, de secours, de sapeurs-pompiers, ainsi que de tous les parlementaires, dont le concours n'a pas manqué au Gouvernement. Le pays est aujourd'hui mieux armé pour lutter contre le terrorisme, grâce à la mobilisation des esprits permise par l'état d'urgence.

Nous sommes allés plus loin. Alors même que le Parlement prorogeait l'état d'urgence, il adoptait de nombreux textes augmentant les pouvoirs de l'autorité administrative en matière de police administrative ou dotant l'autorité judiciaire de la possibilité de recourir à des technologies dont l'utilisation venait d'être accordée aux services de renseignement.

Je souhaite évoquer deux textes antérieurs à la mise en œuvre de l'état d'urgence, mais qui me semblent essentiels à l'action des services de police : la loi du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme et, surtout, la loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement.

Si l'on peut aujourd'hui procéder différemment pour décider des assignations à résidence ou des perquisitions, c'est parce que ces textes ont autorisé l'utilisation de nouvelles technologies. J'aimerais également mentionner la loi du 22 mars 2016 relative à la prévention et à la lutte contre les incivilités, contre les atteintes à la sécurité publique et contre les actes terroristes dans les transports collectifs de voyageurs, la loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale et la loi du 28 février 2017 relative à la sécurité publique.

L'arsenal législatif dont nous disposons désormais, en parallèle de l'état d'urgence, s'est constitué progressivement ; il dote l'autorité administrative de véritables moyens de lutte face au terrorisme.

Je souligne également que le contrôle de l'état d'urgence par le juge s'est profondément transformé. Comme souvent en France, la situation est quelque peu compliquée. Il y a des divergences d'interprétation de l'article 66 de la Constitution, selon que l'on se situe avant ou après 1999, avant ou après M. Schoettl...

C'est difficile, parce que vous-même, monsieur le ministre d'État, en citant l'article II de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, vous oubliez que le constituant de 1789 parle de « sûreté » au sens de l'*Habeas corpus*, et non au sens de sécurité...

**Mme Nicole Bricq.** C'est un bon rappel !

**M. Michel Mercier, rapporteur.** Il convient de toujours garder ce point à l'esprit.

Le texte que nous examinerons dans une dizaine de jours prévoira plus de pouvoir pour l'autorité de police administrative, en même temps que plus de contrôle, ce qui est normal. Nous sommes tous d'accord, y compris le Gouvernement : la démocratie ne peut se défendre que par ses propres armes et non en utilisant celles de ses adversaires, sinon elle disparaît. C'est tout cela qui s'est passé pendant ces vingt et un mois.

Vous avez rappelé à juste titre, monsieur le ministre d'État, que l'état d'urgence avait permis de déjouer de nombreux attentats. N'aurait-il permis d'en déjouer qu'un seul, que cela suffirait ! Cette efficacité, nous la devons à l'ensemble de nos services de la police, de la gendarmerie, des douanes, des pompiers, qui se sont tous mobilisés pour la lutte antiterroriste.

Permettez-moi de revenir sur deux ou trois mesures, même si vous avez dressé un bilan très exhaustif, auquel je ne trouve rien à redire.

J'évoquerai tout d'abord les assignations à résidence et les perquisitions administratives. Ces dernières sont aujourd'hui plus ciblées et moins nombreuses. Elles sont bien organisées. Je dirai un mot de Paris, où il y a très peu de perquisitions administratives – trois, si je ne m'abuse. Si j'ai bien compris tout ce qui ne m'a pas été dit, il devrait y en avoir une autre dans quelques jours, pas très loin... Mais pourquoi y en a-t-il si peu à Paris et beaucoup plus sur le reste du territoire ?

Si l'on a doté l'État d'armes juridiques, on peut regretter que l'État n'ait pas fait l'effort de mieux s'organiser pour lutter contre le terrorisme. De nombreuses réformes juridiques ont accru les pouvoirs de l'autorité de police administrative, mais il n'y a pas eu de véritable réforme de l'organisation de l'État, visant à rendre ce dernier plus efficient.

Il convient de reconnaître la quasi-perfection de la préfecture de police de Paris, qui est un outil admirable et d'une efficacité rare ; je l'avais un peu étudiée lors de mes lointaines études de droit, grâce aux travaux sur la police administrative de M. Gleizal, professeur d'université et par ailleurs ancien collègue de parti de M. Collomb. Il est bien dommage que la totalité de notre pays ne bénéficie pas d'une organisation similaire à celle de la préfecture de police à Paris, laquelle dialogue avec le procureur de Paris et permet de judiciariser l'ensemble des procédures.

Je ne puis qu'inviter vos services, monsieur le ministre d'État, à réfléchir à une organisation de l'État dédiée tout entière à la lutte contre le terrorisme. Doit-on impliquer les préfets de région ou autres, je l'ignore, mais il faut *a minima* atteindre ce niveau pour parvenir à mettre sur pied une véritable autorité. Cela signifie également que votre collègue garde des sceaux doit prendre sa part de responsabilité dans cette réforme, pourquoi pas à travers les groupes d'intervention régionaux, les GIR.

En ce qui concerne les assignations à résidence, nous avons essayé d'introduire un contrôle du juge. Techniquement, ce n'était pas parfait, puisque nous avions prévu qu'en cas de renouvellement de l'assignation à résidence le juge des référés du Conseil d'État pouvait donner son autorisation.

Le Conseil d'État était très opposé à cette mesure. Or, comme tout cela n'était pas très bien rédigé – nous aurions mieux fait de faire figurer dans le texte à la fois le juge des référés et celui du tribunal administratif –, le Conseil constitutionnel, trop heureux d'avoir un motif d'annulation, a refusé le dispositif au motif qu'il empêchait le double degré de juridiction.

En conséquence, après un an, on ne peut pratiquement plus prévoir d'augmenter la durée de l'assignation à résidence, puisqu'il faut prouver qu'il existe un moyen nouveau ou des circonstances nouvelles attestant que la personne continue à constituer un danger grave. Bien sûr, c'est impossible !

Le tribunal de Lille vient de prendre une décision sur ce point, qui a été confirmée par le juge des référés du Conseil d'État. Nous savons tous que même s'il y a un moyen nouveau, il doit être tenu caché pour préserver le secret de l'enquête et garantir son efficacité. La future loi que nous examinerons dans dix jours devra régler le problème des assignations à résidence, monsieur le ministre d'État. C'est la raison pour laquelle j'ai affronté ce matin les embouteillages pour venir insister auprès de vous sur ce point. Il y va de l'efficacité de l'action de l'État.

Je ne m'étendrai pas longuement sur les autres mesures du texte. Nous avons accepté en commission un amendement du Gouvernement visant à traduire une décision du Conseil constitutionnel relative aux interdictions de séjour, la haute juridiction estimant que la loi actuellement en vigueur ne prévoyait pas suffisamment de conditions et de contrôles en la matière.

Mes chers collègues, sous le bénéfice de ces observations, la commission des lois vous propose d'adopter cette sixième prorogation de l'État d'urgence, sachant que c'est la dernière fois qu'il s'agit de le prolonger. Néanmoins, ce n'est pas la dernière fois que nous abordons les questions de lutte contre le terrorisme; nous y reviendrons dès la semaine prochaine. J'espère que, alors, l'actualité sera la plus calme possible.

Qu'il me soit permis pour finir de remercier une nouvelle fois tous ceux qui travaillent à la paix civile! (*Applaudissements sur les travées des groupes Union Centriste et La République en marche et du RDSE.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Éliane Assassi.

**Mme Éliane Assassi.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, madame la ministre auprès du ministre de l'intérieur, mes chers collègues, c'est la sixième fois que j'interviens pour porter la voix des sénatrices et sénateurs communistes dans cet hémicycle sur la question, très importante, de la prorogation de l'application de l'état d'urgence.

Prévu pour une période de douze jours, à la suite des terribles attentats de novembre 2015 – j'ai en cet instant une pensée pour toutes les victimes de ces attentats et de tous ceux qui ont malheureusement suivi –, cet état d'exception sera sans aucun doute prolongé à l'issue de cette séance, et ce pour la sixième fois. En tout, il aura duré près de deux ans.

Triste record, lorsque l'on sait que l'état d'urgence est un état d'exception, dangereux pour l'État de droit, puisqu'il permet de déroger à certaines garanties et libertés fondamentales. C'est pourquoi son entrée en vigueur n'est permise par le droit international que sous certaines conditions bien précises: la Nation doit être en danger ou faire face à un péril imminent d'une extrême gravité.

Or il semblerait, selon le gouvernement de M. Philippe, que la nation française soit entrée dans un état de danger constant, alors que de nombreux responsables de la lutte antiterroriste eux-mêmes conviennent que l'état d'urgence n'a été nécessaire que durant quelques semaines après les attentats de novembre 2015.

Pourtant, mes chers collègues, le Premier ministre et le Président de la République – ce dernier l'a clairement rappelé hier – nous mettent « en marche » pour un état d'urgence permanent, à l'ère de la suspicion généralisée, non seulement avec cette nouvelle prolongation pour six

mois, mais surtout avec le projet de loi, qui nous sera soumis dans quinze jours, renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme.

Il s'agit d'un projet de loi pernicieux, qui prévoit de « sortir » de l'état d'urgence en l'intégrant directement dans notre droit commun, alors même que le caractère disproportionné et attentatoire aux libertés publiques des dispositions d'exception qui le composent n'a cessé d'être démontré par de nombreux syndicats, associations, organismes de défense des droits de l'homme ou autres universitaires et professionnels du droit.

Assignations à résidence, perquisitions administratives, contrôles d'identité et fouilles de véhicules, placement sous bracelet électronique de toute personne suspecte: toutes ces mesures viennent éblouir les libertés publiques et séparation des pouvoirs, en passant sous le contrôle des préfets et du ministère de l'intérieur, sans efficacité avérée...

Un glissement dangereux est en passe d'être entériné avec ce projet de loi: les stratégies de maintien de l'ordre viennent rogner nos droits fondamentaux afin de prévenir des risques potentiels. La justice par la preuve objective est peu à peu bafouée, laissant place à une justice du soupçon, comme le confirment de nombreux juristes, à l'instar de Mireille Delmas-Marty, professeur honoraire au Collège de France.

Alors que, outre-Manche, Mme Theresa May s'enferme, elle aussi, dans une logique sécuritaire plus que préoccupante, à la suite des terribles attentats de Manchester et de Londres, considérant les droits de l'homme comme des obstacles à la lutte contre le terrorisme, les sénatrices et sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen appellent l'exécutif de notre pays à se ressaisir.

Ces logiques servent précisément celles qu'elles prétendent combattre, notamment l'asservissement par la peur que les terroristes veulent instiller en chacun de nous en s'attaquant aux droits fondamentaux, piliers de nos démocraties.

Les dérives de l'état d'urgence ont en effet été constatées à maintes reprises. Des mesures fondées sur l'état d'urgence ont été prises en de nombreuses occasions dans le cadre général du maintien de l'ordre, sans aucun lien avec la menace terroriste. Elles ont servi en particulier à restreindre le droit de manifester: de la COP21 aux mobilisations contre la loi travail, l'état d'urgence a permis d'interdire au moins 155 manifestations et d'empêcher des centaines de personnes de manifester par des assignations à résidence et des interdictions individuelles de manifester, sans que ces personnes aient aucun lien avec la menace terroriste.

Les interdictions sont prises sur des motifs souvent extrêmement flous et vagues. D'ailleurs, le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 9 juin 2017, a déclaré le 3° de l'article 5 de la loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence contraire à la Constitution, arguant que cette mesure avait été prononcée sans qu'elle soit justifiée par la prévention d'une atteinte à l'ordre public. Ainsi, explicite-t-il, « le législateur n'a pas assuré une conciliation équilibrée entre, d'une part, l'objectif de valeur constitutionnelle de sauvegarde à l'ordre public et, d'autre part, la liberté d'aller et venir et le droit de mener une vie familiale normale ».

Nous défendrons tout à l'heure un amendement visant à réellement prendre en compte la décision du Conseil constitutionnel, considérant que la réécriture proposée par le Gouvernement et par le rapporteur en commission n'est pas satisfaisante et reprend, malgré les prétendues garanties

introduites, l'interdiction de séjour. Et si, depuis le début de l'année, l'emploi de cette interdiction de manifester, qui se révèle anticonstitutionnelle, a diminué, il y a fort à craindre une recrudescence de son usage à la rentrée, avec la réforme du code du travail par ordonnances.

Néfastes pour notre démocratie, ce genre de disposition vient également alimenter une fracture sociale dangereusement renforcée par l'état d'urgence. En effet, les personnes perquisitionnées et assignées à résidence de manière manifestement injustifiée et abusive ont alors vécu une dégradation des relations avec leur voisinage et parfois avec leur entourage direct. La conséquence est inévitable : sentiment d'être mis à l'écart, d'être des citoyens de seconde zone. En quelque sorte, ces personnes ne seraient « rien » aux yeux de certains...

Ce qu'il aurait fallu décréter, monsieur le ministre d'État, c'est l'état d'urgence sociale et solidaire. Notre modèle de protection sociale, qui date de 1945 est à renforcer.

**M. François Bonhomme.** C'est hors sujet! (*Marques d'approbation sur les travées du groupe Les Républicains.*)

**Mme Éliane Assassi.** C'est vous qui le dites, cher collègue! Mais des centaines de milliers de Français partagent mon opinion.

Notre modèle ne couvre plus les besoins, car il est fondé sur le plein-emploi alors que l'accès au travail est devenu chaotique, avec une multiplication des situations de chômage, des contrats courts, des stages et du travail indépendant. Au lieu de vous attaquer à cet état d'urgence sociale, vous l'aggravez brutalement et répondez ainsi à l'urgence patronale!

Les projets de loi que M. Macron nous soumet pour entamer son mandat viennent faire écran par rapport à l'urgence qu'il y a à combattre la casse du code du travail, qui sera parachèvement en parallèle. Toutefois, nous ne sommes pas dupes, et tant que nos sièges, tout à gauche, seront pourvus, vous nous entendrez dénoncer vos savantes manœuvres!

Finalement, vous l'aurez compris, mes chers collègues, le groupe communiste républicain et citoyen votera unanimement contre cette énième prorogation de l'état d'urgence. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRC. – M. Pierre-Yves Collombat applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Requier.

**M. Jean-Claude Requier.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, mes chers collègues, la sixième prorogation de l'état d'urgence que nous examinons aujourd'hui a été étudiée par le Conseil d'État et déposée sur le bureau de notre assemblée conjointement à un projet de loi relatif à la sécurité intérieure et à la lutte contre le terrorisme, ce qui n'est pas anecdotique. En agissant de la sorte, le Gouvernement entend donner des gages pour une sortie rapide de ce régime exceptionnel.

Nous discuterons précisément de ces prochaines réformes le moment venu. Pour l'heure, la question porte uniquement sur l'opportunité de proroger l'application du texte du 3 avril 1955, du 15 juillet 2017 au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Mes chers collègues, vous le savez, la défense des libertés est l'une des valeurs cardinales de notre groupe. Nous avons donc été particulièrement attentifs aux réserves formulées par le vice-président du Conseil d'État lors de sa précédente prorogation, ainsi qu'aux craintes exprimées par les associations de défense des droits de l'homme. De la même manière,

la répétition de ces prorogations ne doit pas nous conduire à traiter une telle mesure comme une formalité. Sur ce point, notre vigilance est toujours entière.

L'histoire nous enseigne que l'équilibre entre sécurité et liberté n'est pas intangible, qu'il s'adapte à l'évolution des circonstances temporelles. L'installation d'une menace terroriste permanente constitue évidemment un élément de nature à bouleverser ce rapport entre libertés et sécurité.

S'il est difficile de mesurer depuis les travées du Parlement l'imminence d'attaques potentielles – nous nous en remettons sur ce point totalement aux rapports des services de renseignement –, il est nécessaire en revanche de prendre acte de l'évolution de la perception sécuritaire de nos concitoyens. Toute perception, même excessive, est un fait politique à prendre en compte.

Face à cette nouvelle perception, la précédente législature n'est pas restée inactive, au contraire! Au-delà des prorogations de l'état d'urgence, cinq lois relatives à la lutte contre le terrorisme ont été adoptées. Un nouveau régime d'utilisation des armes à feu pour les forces de l'ordre a été instauré, des procédures dérogatoires ont été instituées, le recours à des technologies a été autorisé avec son lot de risques pour le respect de nos vies privées. Enfin, de nouvelles incriminations ont été insérées dans le code pénal.

Votre prédécesseur, monsieur le ministre d'État, a également obtenu d'importantes avancées au niveau européen, avec la conclusion des accords sur le PNR, le *Passenger Name Record*, et sur l'harmonisation des règles de neutralisation d'armes à feu. Nous vous souhaitons de poursuivre sur cette ligne!

Beaucoup a donc déjà été fait pour doter notre pays des moyens de se protéger hors du régime exceptionnel de l'état d'urgence, bien qu'il reste encore des sujets de préoccupation ; la prolifération des armes à feu sur notre sol en est un, qui mériterait que l'on y consacre un Grenelle...

Cependant, dans le contexte actuel, alors que les terroristes ne désarment pas en Europe et que le Gouvernement entre en fonction, il est nécessaire de lui permettre de commencer à agir dans des conditions sereines. C'est pourquoi, dans le souci constant d'apporter notre soutien aux forces de l'ordre, qui pourraient souffrir les premières d'un flottement législatif, le groupe du RDSE est en majorité favorable à cette nouvelle prorogation.

En attendant la nouvelle feuille de route antiterroriste, les contrôles effectués par le juge administratif et le Conseil constitutionnel sont suffisants pour protéger nos libertés, au regard des circonstances particulières que j'évoquais. L'existence de décisions d'annulation ou de censure prouve à elle seule la vitalité de ces contrôles.

En conclusion, nous espérons que l'adoption de cette prochaine loi de sécurité intérieure nous permettra de sortir du paradoxe d'un état d'urgence devenu permanent, pour passer au temps de l'application.

« Il n'est pas toujours nécessaire de faire des lois, mais il l'est toujours de faire exécuter celles qui ont été faites » écrivait au XVII<sup>e</sup> siècle le philosophe empirique anglais John Locke. Nous avons tous ici conscience que nous ne parviendrons pas à écrire une loi qui garantisse un risque terroriste zéro. Ne tombons pas dans le piège de l'immobilisme que nous tendent les djihadistes.

Dans le respect de la liberté du vote qui est le fondement du groupe du RDSE, ses membres se prononceront en faveur de la prorogation, à l'exception de deux votes contre, pour les réserves que j'ai énoncées. (*Applaudissements sur les travées du RDSE, ainsi que des groupes La République en marche et Union Centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Bigot.

**M. Jacques Bigot.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, madame la ministre auprès du ministre de l'intérieur, monsieur le président de la commission des lois, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, nous sommes saisis pour la sixième fois d'une prorogation de l'état d'urgence.

Fondamentalement, monsieur le rapporteur, je ne m'en lasse pas ! Il me paraît même utile de débattre régulièrement d'un tel sujet devant le Parlement.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Voilà un homme positif ! (*Sourires.*)

**M. Jacques Bigot.** Dans son avis sur votre projet de loi, monsieur le ministre d'État, le Conseil d'État a considéré que les conditions de la loi de 1955 étaient applicables, puisque le péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public est attesté par la persistance de la menace terroriste.

Vous avez souligné combien les mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence avaient été utiles, à telle enseigne que vous nous proposerez d'ici à quinze jours de les intégrer dans le droit commun, afin qu'elles ne soient plus un état d'exception, ce qui peut poser un véritable problème.

Je rappelle que l'état d'urgence ne devait plus être prorogé après le Tour de France et l'Euro de football, notamment parce que le travail intensif ayant conduit à l'adoption de la loi du 3 juin 2016 nous avait dotés des armes suffisantes pour lutter contre le terrorisme... Cette loi était à peine en vigueur qu'est survenu l'attentat gravissime du 14 juillet à Nice, au cours duquel un seul individu, avec un camion, a tué plus de quatre-vingts personnes et fait un grand nombre de blessés. Or cette attaque n'a pas été empêchée par l'état d'urgence.

Néanmoins, pour le symbole, le Président de la République a considéré qu'il ne fallait pas lever l'état d'urgence. L'un de vos prédécesseurs, monsieur le ministre d'État, a d'ailleurs reconnu en commission qu'il était impossible de sortir de l'état d'urgence, car, en cas d'attaque grave, nos concitoyens ne le comprendraient pas.

Le Président de la République actuel écrivait en novembre 2016, dans son ouvrage *Révolution* : « Nous devons collectivement nous préparer à une sortie de l'état d'urgence, dès que cela sera possible. Celui-ci était indispensable au lendemain des attentats ; il a permis que des mesures immédiates soient prises dans des conditions qui n'auraient pas été réunies dans un autre régime de droit.

« Je ne prétends pas qu'il ne doit jamais plus être mis en œuvre si des circonstances dramatiques devaient à nouveau l'exiger, mais la prolongation sans fin, chacun le sait, pose plus de questions qu'elle ne résout de problèmes. Nous ne pouvons pas vivre en permanence dans un régime d'exception. Il faut donc revenir au droit commun, tel qu'il a été renforcé par le législateur, et agir avec les bons instruments. Nous avons tout l'appareil législatif permettant de répondre dans la durée à la situation qui est la nôtre. »

Et voilà que, une fois élu, celui qui a écrit ces mots se déclare d'un avis contraire. Il affirme que nous ne disposons pas d'un l'appareil législatif suffisant et qu'il faut encore le

renforcer. Comment ? Tout simplement en proposant dès la semaine prochaine de transférer dans le droit commun les règles de l'état d'urgence, en les habillant. L'assignation à résidence deviendra la « mesure individuelle de surveillance », la perquisition administrative s'appellera dorénavant « visites et saisies »... Ce n'est pas en changeant les mots que l'on changera les choses et les règles en vigueur !

Nous aurons donc un grand débat sur l'État de droit, sur l'équilibre à trouver entre la garantie des libertés et des procédures, qui est indispensable, et le pouvoir donné à l'exécutif, notamment aux forces de l'ordre, de protéger et d'assurer la sécurité de tous.

Cet équilibre n'est pas simple à mettre en œuvre, mais il se fait dans l'État de droit grâce à des systèmes de procédures et par le jeu des pouvoirs. Notre État est constitué de trois pouvoirs : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire.

Dans le cadre de l'état d'urgence, tel qu'il est prévu par la loi du 3 avril 1955, dont l'article 4-1 a été modifié par la loi du 21 juillet 2016, le pouvoir exécutif dispose de pouvoirs d'exception, mais le pouvoir législatif, c'est-à-dire le Parlement, est censé le contrôler : « L'Assemblée nationale et le Sénat sont informés sans délai des mesures prises par le Gouvernement pendant l'état d'urgence. Les autorités administratives leur transmettent sans délai copie de tous les actes qu'elles prennent en application de la présente loi. L'Assemblée nationale et le Sénat peuvent requérir toute information complémentaire dans le cadre du contrôle et de l'évaluation de ces mesures. »

Chacun a souligné à quel point les gouvernements précédents avaient respecté ce texte. Le Parlement était effectivement tenu informé, et Michel Mercier nous transmettait régulièrement au sein de la commission des lois, en tant que rapporteur, un certain nombre d'informations.

Monsieur le ministre de l'intérieur, s'il faut absolument donner encore aux services de police et de gendarmerie, ainsi qu'aux préfets, des moyens de maintenir des atteintes graves à la liberté individuelle – je pense en particulier aux mesures d'assignation à résidence et aux perquisitions administratives, qui peuvent avoir lieu de nuit –, ne vaudrait-il pas mieux que le pouvoir législatif puisse continuer à exercer une action de contrôle sur l'exécutif ? Ou alors, accordons plus de pouvoir au judiciaire, en prévoyant que les mesures nécessaires soient entièrement mises en œuvre sous le contrôle de l'autorité judiciaire.

Il serait donc utile, dès la semaine prochaine, d'entendre aussi Mme la garde des sceaux : elle me paraît la plus à même, d'autant qu'elle vient du Conseil constitutionnel, d'apporter toutes les garanties dont nous avons besoin.

Certes, monsieur le ministre de l'intérieur, vous relayez les demandes formulées à juste titre par les services de police et de gendarmerie, qui sont fortement mis à contribution ; mais ces derniers ne doivent pas ignorer que l'État de droit, qu'ils perçoivent parfois comme un empêchement à leur action, est aussi la garantie des libertés que nous défendons au travers de plusieurs conventions internationales.

Si la France est de retour, comme l'a affirmé il y a quelques instants le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale, elle doit l'être également sur ses valeurs, au nombre desquelles figurent les droits de l'homme que nous promouvons depuis plus de deux siècles.

Je comprends parfaitement que, en l'état, le Premier ministre considère qu'il faille prolonger l'état d'urgence, mais je ne trouve pas satisfaisant que ce soit dans l'attente d'un texte nouveau, qui le fera entrer dans le droit commun !

Nous avons besoin d'explications sur ce que l'état d'urgence apporte encore aujourd'hui dans la lutte contre le terrorisme. Quelles sont les mesures réellement indispensables ? Les assignations à résidence sont-elles utiles ? Les pouvoirs accordés aux préfets afin de protéger les manifestations sont nécessaires, les maires en sont conscients, mais dans quelles conditions tout cela sera-t-il mis en œuvre ?

Tous ces points devront être débattus la semaine prochaine.

Aujourd'hui, notre groupe votera la prorogation, car il ne peut se déjuger en faisant le contraire de ce qu'il disait hier. Toutefois, je m'interroge : pouvons-nous inscrire dans le droit commun des mesures attentatoires aux libertés, le tout sans prévoir de contrôle de la part du pouvoir judiciaire ou du pouvoir législatif ?

Je me souviens des débats que nous avons eus sur les fiches S. Que le fait d'être fiché S soit un motif suffisant pour faire l'objet d'une surveillance et d'une assignation à résidence qui aurait changé de nom me paraît très attentatoire aux libertés et ne peut pas être justifié.

Cela aboutirait au contraire à légitimer pleinement la volonté des terroristes de porter atteinte à notre société, et nous savons quels sont leurs objectifs.

J'espère que d'ici à la semaine prochaine, monsieur le ministre d'État, vous m'aurez entendu. (*Applaudissements sur les travées du groupe socialiste et républicain.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Bas.

**M. Philippe Bas.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, madame la ministre, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, c'est en effet la sixième fois que nous délibérons sur la prolongation de l'état d'urgence.

Nous le faisons scrupuleusement, comme nous l'avons toujours fait. Nous nous référons ainsi à la loi de 1955, qui ne permet le recours à l'état d'urgence qu'en cas de nécessité impérieuse et pour des motifs de péril imminent.

L'actualité récente comme les terribles attentats si meurtriers que nous avons subis depuis janvier 2015 attestent la gravité et la réalité de ce péril, toujours imminent. Le législateur, en prorogeant une nouvelle fois l'état d'urgence, ne court donc guère le risque d'être censuré par le Conseil constitutionnel, si d'aventure celui-ci était saisi.

Pourtant, il est vrai que vivre sous le régime de l'état d'urgence depuis le mois de décembre 2015, c'est-à-dire depuis près de deux ans, soulève un certain nombre de questions quant à la durée de mise en œuvre de ces pouvoirs exceptionnels.

Ces questions n'auraient pas l'intensité qu'elles sont en train de prendre si nous ne nous interrogeons pas aussi sur l'utilité de l'état d'urgence.

Nous avons bien vu qu'au début de la mise en œuvre de l'état d'urgence de nombreuses perquisitions avaient été fécondes, qu'un certain nombre d'assignations à résidence avaient permis d'améliorer la surveillance d'individus, lesquels ont pu ensuite être traduits devant la justice.

Mais, au fur et à mesure que nous vivons dans cet état d'urgence, nous constatons qu'il y a moins d'assignations à résidence et que les perquisitions sont moins fécondes. Ce n'est pas surprenant, car les malfaiteurs qui savent que l'on peut perquisitionner de nuit comme de jour, sans la demande du juge, ont pris toutes les précautions nécessaires pour dissimuler les objets qui révéleraient leurs intentions criminelles.

Quant aux assignations à résidence, certaines durent depuis deux ans, ce qui pose la question suivante : cette surveillance qui n'a débouché jusqu'à présent sur aucune traduction devant la justice des individus concernés est-elle réellement utile ? N'oublions pas que nous disposons, par ailleurs, de moyens de surveillance particulièrement étendus depuis l'adoption de la loi sur le renseignement.

Tous ces éléments nous interrogent sur l'utilité de continuer indéfiniment à vivre sous le régime de l'état d'urgence.

Pour en sortir, monsieur le ministre d'État, le Gouvernement a imaginé qu'il suffirait d'inscrire dans le droit commun un certain nombre de pouvoirs supplémentaires qui seraient exercés par l'autorité administrative avec l'autorisation du juge des libertés.

Nous examinerons prochainement ce texte. Permettez-moi cependant de prendre un peu de distance avec la philosophie qui inspire cette forme de pédagogie consistant à dire aux Français : « Rassurez-vous, nous ne lèverons l'état d'urgence qu'après avoir durci l'état de droit ordinaire ».

Vous le savez, monsieur le ministre d'État, la lutte contre le terrorisme n'a pas commencé avec l'élection de M. Emmanuel Macron à la présidence de la République. Au cours des deux dernières années, nous avons d'ores et déjà inscrit dans le droit commun de très nombreuses mesures. Nous sommes bien placés pour en parler, parce que l'initiative est très souvent venue du Sénat. (*M. le ministre d'État opine.*)

Dès le mois de février 2015, à la suite de la réunion d'un groupe de travail formé au sein de la commission des lois, je m'étais d'ailleurs adressé au Premier ministre pour lui faire des propositions, qui sont restées lettre morte pendant un temps. Puis à la suite des attentats de novembre 2015, le gouvernement de l'époque a décidé de présenter lui-même un projet de loi visant à renforcer la lutte contre le crime organisé et le terrorisme.

Nous ne l'avons pas attendu : dès le mois de décembre, nous étions prêts et nous avons déposé notre proposition de loi, laquelle a été adoptée par le Sénat le 2 février 2016. Cela n'a pas empêché le Gouvernement de poursuivre sa tâche, nous faisant d'ailleurs prendre, au passage, encore un peu de retard dans l'élargissement de l'arsenal antiterroriste. Nous nous sommes finalement entendus avec lui, si bien que la loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale a considérablement renforcé les pouvoirs de droit commun qui sont exercés, à la fois, par la police, par le parquet et par les juges pour prévenir, combattre et réprimer le terrorisme.

Nous avons été encore plus loin dans la loi du 21 juillet 2016, consécutive aux attentats de Nice, qui renouvelait l'état d'urgence, et qui, de surcroît, apportait de nouvelles mesures visant à renforcer la répression du terrorisme.

Nous avons, par exemple, prévu la perpétuité réelle pour les terroristes.

Nous avons multiplié les incriminations permettant de poursuivre un individu qui consulterait régulièrement des sites incitant à la commission d'attentats terroristes.

Nous avons permis que soient poursuivis des individus qui reviennent de camps d'entraînement djihadistes.

Je n'énoncerai pas l'ensemble des mesures de cet arsenal, qui est considérable.

Quand vous viendrez devant nous la semaine prochaine, monsieur le ministre d'État, et même dès demain pour nous présenter de nouvelles dispositions, je serai donc tenté de vous répondre que ces dispositions – et nous en soutiendrons beaucoup – ne constituent pas, par rapport à l'ensemble des dispositions déjà prises, un saut décisif permettant d'améliorer notre arsenal juridique.

Pour rassurer les Français, vous invoquerez comme argument que vous avez fait quelque chose de plus pour assurer leur sécurité, en dépit de la fin de l'état d'urgence. Or le véritable saut a d'ores et déjà été fait.

Pour ce qui est de prévoir dans le droit commun la possibilité de prononcer des assignations à résidence ou de faire des perquisitions administratives, même avec l'autorisation du juge des libertés, je crains que ces dispositions, que vous avez à juste titre voulu encadrer en prévoyant l'intervention du juge judiciaire, ne soient parfaitement inutiles.

Michel Mercier, ancien garde des sceaux, a évoqué voilà quelques instants une mesure qui marche bien : il s'agit des perquisitions décidées à Paris par le préfet, alors même qu'il n'utilise pas les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de l'état d'urgence, lorsqu'il s'entend avec le procureur de la République pour que ces perquisitions aient lieu dans le cadre du droit commun.

Si vous nous proposez de nouveaux outils permettant de faire des perquisitions ou des assignations à résidence, mais qui s'insèrent dans des procédures tellement complexes qu'ils ne servent à rien, alors nous n'aurons pas fait un travail très utile. Nous aurons, en revanche, alimenté le débat sur la défense des libertés, qui suscitera ici de vives préoccupations. Le Sénat est en effet, dans l'histoire, l'assemblée qui défend les libertés. Cela ne nous empêche pas – et vous-même avez fait le lien, monsieur le ministre d'État, entre sécurité et liberté – d'être conscients au premier chef de la nécessité de renforcer nos instruments de lutte contre le terrorisme. Mais nous ne voulons le faire que lorsque cette mesure est strictement nécessaire à l'efficacité de l'action, sans mettre en péril des droits fondamentaux défendus par la Constitution.

Monsieur le ministre d'État, j'exprime ces préoccupations dans un souci d'unité. Il faut cesser de faire le lien entre la nouvelle loi que vous allez nous proposer et la sortie de l'état d'urgence. Si vous avez besoin de renforcer, dans le droit commun, l'éventail des possibilités permettant de lutter contre le terrorisme, nous sommes à votre écoute.

Je pense, pour ma part, que le meilleur moyen de lutter contre le terrorisme dans les périodes suraiguës que nous avons connues, c'est encore l'état d'urgence. Il présente en effet des avantages.

Le premier est le contrôle du Parlement. Nous avons ainsi mis en place un comité de suivi au sein de la commission des lois, que je préside, dont Michel Mercier est le rapporteur spécial.

La commission des lois a été dotée à plusieurs reprises des pouvoirs d'une commission d'enquête, et nous avons prévu dans la loi que vous devez nous informer de chaque décision que vous prenez. Nous avons la possibilité d'utiliser nos pouvoirs d'investigation. Enfin, les pouvoirs exceptionnels n'étant conférés que pour une durée déterminée, vous êtes obligés de venir nous rendre compte, ce qui est une garantie importante pour les Français.

Qui plus est, jamais on n'aura vu autant de décisions du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel de nature à créer une véritable jurisprudence de l'état d'urgence protectrice de l'État de droit et de nos libertés.

Puisque vous pouvez rétablir l'état d'urgence à tout moment, vous n'êtes privés d'aucun instrument si vous ne durcissez pas le droit commun. En cas de péril imminent et de nécessité, il vous est possible, je le répète, de rétablir les moyens exceptionnels de l'état d'urgence : vous pouvez abandonner l'état d'urgence à minuit, et le remettre en œuvre par décret à minuit quinze...

La logique que nous suivons est la suivante : nous continuerons à vous soutenir dans la lutte contre le terrorisme en utilisant, éventuellement, le degré maximum de l'arsenal juridique autorisé par l'état d'urgence, sans pour autant aller jusqu'à dénaturer un certain nombre de règles fondamentales qui nous permettent de respecter les garanties constitutionnelles en dehors de la période de l'état d'urgence.

Voilà ce que je voulais vous dire, monsieur le ministre d'État, au moment où nous nous apprêtons à vous donner assez largement – à l'exception de certains groupes qui se sont exprimés ou qui le feront dans quelques instants – la possibilité de maintenir l'état d'urgence pendant plusieurs mois encore. Nous aurons l'occasion d'approfondir les questions relatives à l'amélioration de nos armes permanentes à l'occasion d'un débat ultérieur sur la base de l'audition qui aura lieu demain. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur quelques travées du groupe Union Centriste. – Mme Josiane Costes et M. Jean-Pierre Sueur applaudissent également.*)

**M. le président.** La parole est à M. David Rachline.

**M. David Rachline.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, madame la ministre, mes chers collègues, si le sujet – la sécurité des Français – n'était pas aussi grave, j'utiliserais volontiers le fameux proverbe : « Faute de grives, on mange des merles ».

En effet, faute de mettre en place un contrôle strict et systématique à toutes nos frontières pour savoir qui entre sur notre sol, vous nous faites proroger l'état d'urgence.

Faute d'expulser les étrangers fichés S connus pour leurs liens avec des organisations terroristes, vous nous faites proroger l'état d'urgence.

Faute d'appliquer l'article 411 du code pénal à l'encontre de nos compatriotes dont il est avéré qu'ils ont des liens avec des organisations terroristes, vous nous faites proroger l'état d'urgence.

Faute de restaurer l'État de droit dans tous les quartiers de notre territoire et de mettre en place un vaste plan de désarmement des banlieues, vous nous faites proroger l'état d'urgence.

Faute de fermer la centaine de mosquées dans lesquelles on prêche la haine de nos valeurs et la haine de la France, vous nous faites proroger l'état d'urgence.



Faute d'expulser les imams étrangers dont les propos poussent certains à rejoindre le camp des islamistes radicaux, vous nous faites proroger l'état d'urgence.

Faute d'une politique étrangère claire, qui doit réduire au strict minimum les échanges avec les pays soupçonnés de soutien au terrorisme, faute de pouvoir renforcer les moyens humains et techniques des services de renseignement mis à mal par les deux quinquennats précédents, en raison d'une soumission totale à l'austérité imposée par l'Union européenne, faute de mettre en place une politique pénale ferme, rapide et financée, faute de limiter drastiquement l'immigration, dont les liens avec l'islamisme radical sont bien avérés, quoi qu'en disent les chantres du politiquement correct, vous nous faites proroger l'état d'urgence.

Bref, faute de présenter une politique ambitieuse en matière de sécurité, vous nous faites proroger une énième fois l'état d'urgence !

Nous allons voter ce texte, car c'est mieux que rien, mais nous le voterons en n'oubliant pas que cet état d'urgence n'a pas empêché l'attentat islamiste de Nice, il y a presque un an, l'assassinat du père Hamel, les attaques sur les Champs-Élysées, dont l'une fut fatale à Xavier Jugelé, l'attaque contre des policiers sur le parvis de Notre-Dame, l'attaque contre un agriculteur dans le Tarn ou encore l'assassinat de Sarah Halimi, pour ne reprendre que les actions des islamistes depuis un an !

Votre idéologie vous aveugle, et vous empêche de prendre les mesures les plus efficaces pour protéger les Français. Ainsi, vous vous obstinez à faire voter l'état d'urgence, alors que l'application stricte de nos textes et un retour de notre pleine et entière souveraineté permettraient déjà, nous en sommes convaincus, de protéger plus efficacement les Français, même si, bien évidemment, nous savons que le risque zéro n'existe pas !

Je conclus mon propos en rendant un hommage appuyé aux forces de l'ordre, aux militaires et aux différents services de renseignement qui, avec courage, abnégation et dévouement, travaillent durement à la protection de notre pays et de nos compatriotes !

Monsieur le ministre d'État, contrairement à ce que disait votre prédécesseur, nous ne voulons pas nous habituer à vivre avec le terrorisme islamiste !

Les Français veulent, les Français sont en droit d'attendre, que le Gouvernement combatte sans répit et avec détermination ces islamistes radicaux. « Vivre avec », c'est renoncer et collaborer, « vivre en luttant » c'est vouloir la victoire et résister !

**M. le président.** La parole est à M. Alain Richard.

**M. Alain Richard.** Monsieur le président, madame et monsieur les ministres, mes chers collègues, dans son rapport très complet et très argumenté, Michel Mercier a donné tous les faits, et dans votre intervention introductive, monsieur le ministre d'État, vous avez bien rappelé le contexte. Nous pouvons donc, je crois, concentrer notre débat et nos échanges sur la question de principe : voterons-nous en faveur de cette nouvelle et dernière prolongation de l'état d'urgence dans les conditions que nous connaissons ?

Nous en sommes à la fin d'une succession de renouvellements de l'état d'urgence, auxquels une large majorité du Sénat a consenti à chaque fois.

Je voudrais revenir sur l'épisode que nous avons vécu au sein de la commission des lois, en présence de M. le ministre d'État, alors sénateur, l'avant-veille du 14 juillet 2016. Nous étions alors tous convaincus que l'état d'urgence ne présentait plus d'avantage, de valeur ajoutée. Le Président de la République dit d'ailleurs la même chose dans son allocution du 14 juillet au matin. La semaine suivante, après le drame de Nice, nous avons tous changé de position. Quelle réflexion en tirer ?

Un rappel est nécessaire, surtout lorsque les drames s'éloignent dans le temps : celui de la permanence et de la violence de cette menace terroriste qui continue à peser sur notre pays et sur chacun de nos concitoyens. Nous devons donc faire l'effort d'accumuler le maximum d'outils de précaution et de prévention. C'est à cela que sert l'état d'urgence.

Au moment où le Gouvernement nous demande une dernière prolongation pour les trois prochains mois, ayons en mémoire les réflexions et les constats que nous avons faits non seulement lors de nos débats, lesquels ont été presque unanimes, mais aussi lors des auditions et des contacts qui nous ont permis de constater l'importance et la multiplicité des menaces face auxquelles l'État doit s'organiser.

Michel Mercier a bien montré, notamment dans son rapport écrit, quels ont été les outils conférés par l'état d'urgence, mais aussi combien ce dispositif a constitué un soutien très efficace au renseignement et à l'analyse des risques.

Les perquisitions ont fait débat. Certains collègues ont dit qu'elles n'avaient pas abouti à des centaines de mises en examen pour faits de terrorisme dans l'instant. Mais qui nous dit qu'une bonne partie de la détection des risques, d'embryons de réseaux et de préparatifs d'actes terroristes n'ont pas été découverts à partir de la chaîne de renseignement déclenchée par certaines de ces perquisitions ?

De même, s'agissant de l'assignation à résidence, je tiens à souligner que, face à la très lourde pression qui s'exerce sur nos services, et notamment sur le renseignement intérieur, cette mesure est un outil d'économies très importantes de ressources humaines de renseignement intérieur. Lorsque des individus sont identifiés, sous le contrôle du juge, comme des pivots, des organisateurs de réseaux, il est tout de même plus simple de les avoir à l'œil dans un espace géographique déterminé que d'engager des dizaines de fonctionnaires de police qualifiés pour vérifier où ils se trouvent et quels contacts ils ont.

Du point de vue de la gestion de la prévention du risque terroriste, il s'agit donc d'outils importants.

Nous pourrions dire la même chose à propos des zones de protection et de sécurité. Nous continuerons à organiser, et c'est heureux, de grands rassemblements et des événements festifs, tels que la fête des Lumières à Lyon, auxquels M. le ministre d'État fait allusion. Si l'État n'est pas doté d'outils administratifs, sous le contrôle du juge, pour assurer la prévention des risques exceptionnels qui pèsent sur ces événements, alors nous devons choisir : soit augmenter le risque, soit supprimer des éléments fondamentaux du lien social et de la vie collective de notre nation.

Je rejoins les propos de notre rapporteur, qui a beaucoup travaillé sur le sujet, quant au développement du contrôle des juges.

Nous avons constaté au cours des deux dernières années une multiplication des décisions prises par les tribunaux administratifs, qui ont fort bien fait leur travail, puis par le Conseil d'État, lesquels ont précisé les conditions dans lesquelles pouvaient intervenir ces mesures administratives. Tout risque d'arbitraire a donc été écarté.

Jacques Bigot a évoqué le débat sur l'affaiblissement ou la remise en question de l'État de droit par l'application de ces mesures administratives. L'objectivité et l'analyse juridique scrupuleuse obligent à répondre que tel n'est pas le cas : le contrôle d'un juge indépendant permet de fixer de nombreux éléments de vigilance autour de ces mesures de précaution et de sûreté. Nous pouvons donc, en tant que chambre des libertés, approuver ces mesures avec la conscience tranquille.

Nous allons vers une nécessaire transition. Le président Philippe Bas a lancé le débat, avec beaucoup de prudence et d'ouverture, sans fermer aucune porte, relatif au projet de loi antiterroriste sur lequel nous allons délibérer dans quelques jours.

Je tiens à apporter le soutien déterminé de notre groupe au Gouvernement sur cette dernière prolongation. Il est nécessaire, bien sûr, que ces mesures administratives et celles qui leur succéderont soient entourées par un ensemble plus vaste : les mesures de déradicalisation et le renforcement du renseignement, en particulier de la capacité d'analyse.

En réaffirmant notre confiance au Gouvernement pour mener ces actions, je veux aussi l'appeler à veiller à assurer une gestion précautionneuse des ressources humaines de la police, de la gendarmerie et des forces armées, qui sont menacées de saturation et d'épuisement, et auxquelles nous souhaitons tous rendre hommage. Ce risque de saturation, je crois que le Gouvernement l'a bien perçu. *(MM. François Patriat, Jean-Pierre Sueur, Jean-Marc Gabouty et Loïc Hervé applaudissent.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Sophie Joissains.

**Mme Sophie Joissains.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, madame la ministre, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, pour la sixième fois depuis le 20 novembre 2015, nous voici réunis afin d'examiner une demande de prorogation de l'état d'urgence.

La dernière fois que nous avons évoqué cette question dans l'hémicycle, c'était en décembre dernier. Depuis cette date, nous avons de nouveau été frappés par le terrorisme. Récemment, à deux reprises et en plein cœur de Paris, des policiers ont encore été pris pour cible par des individus armés. Xavier Jugelé l'a payé de sa vie. Nos voisins européens n'ont pas été épargnés : Berlin, Londres, Manchester, Saint-Petersbourg ou encore Stockholm ont récemment été victimes de cette barbarie.

Malgré tout, cette nouvelle prolongation pourrait légitimement susciter des interrogations. Chacun sait ici qu'au cours des derniers mois nous avons déjà modifié un certain nombre de dispositions de droit commun renforçant sensiblement les moyens de la lutte antiterroriste afin de préparer une sortie de l'état d'urgence.

Cette perspective de sortie est d'ailleurs évoquée par le Conseil d'État dans chacun des avis qu'il a rendus depuis la première prorogation. Comme le Conseil, plusieurs d'entre nous ont remarqué, à juste titre, que l'état d'urgence n'avait pas vocation à être prolongé indéfiniment. Nous devons conserver à l'esprit cet impératif.

Mais la question la plus fondamentale, qui doit rester notre préoccupation immédiate, est la sécurité de nos concitoyens : l'état d'urgence est-il toujours justifié, étant donné le niveau de menace pesant sur la France ? Les moyens donnés par l'état d'urgence sont-ils toujours indispensables ?

Notre groupe, dans son ensemble, est convenu que la prévention mais aussi la résilience face au terrorisme sont plus que jamais d'actualité. Au regard de la persistance durable de la menace terroriste à un niveau très élevé sur notre territoire, la prolongation de l'état d'urgence s'avère être nécessaire. Mais cette sixième prorogation doit être la dernière. Le Président de la République l'a solennellement annoncé à Versailles ; nous espérons que cet engagement pourra être et sera tenu.

Des éléments figurant dans l'exposé des motifs du projet de loi que nous examinerons cet été nous incitent à le penser. Plusieurs mesures permanentes prévues dans ce texte renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme visent ainsi à prévenir de manière plus efficace les actes de terrorisme et devraient permettre – nous l'espérons très fort – « une sortie maîtrisée de l'état d'urgence ».

Par ailleurs, ce projet de loi est utile : il nous offre la possibilité de tirer les conséquences de la décision QPC du 9 juin 2017 du Conseil constitutionnel, par laquelle ce dernier a déclaré contraires à la Constitution les dispositions relatives à l'interdiction de séjour de la loi de 1955.

L'amendement du Gouvernement, adopté en commission, vise à rétablir la possibilité pour les préfets de prendre des mesures d'interdiction de séjour en respectant les prescriptions du Conseil constitutionnel. Sans cette modification, l'interdiction de séjour dans le cadre de l'état d'urgence aurait été abrogée le 15 juillet 2017, ce que nous ne pouvions bien évidemment nous permettre.

Je tiens à saluer le travail et l'implication de notre collègue Michel Mercier sur ce dossier. Cela fait presque deux ans maintenant que son analyse et sa parfaite connaissance du sujet nous permettent de voter de manière éclairée – du moins nous l'espérons fort.

Nous devons à nos concitoyens un discours de vérité : non, l'état d'urgence ne permet pas d'éviter les attentats et nous en avons eu la terrible démonstration au cours de ces derniers mois.

Non, l'état d'urgence n'est pas suffisant pour faire face à cette menace sans précédent. Pour autant, il demeure aujourd'hui absolument nécessaire. Cela ne doit pas nous faire perdre de vue que la voie judiciaire est l'outil premier et incontournable de la lutte antiterroriste et que, très vite, c'est dans un système hors urgence, pérenne, que notre pays devra s'inscrire et s'adapter à la menace.

Nous ne gagnerons la guerre contre le terrorisme qu'en réformant la justice, en préservant et en respectant les libertés individuelles, et donc aussi, comme l'a souligné hier le Président de la République, les juridictions de l'ordre judiciaire.

Nous ne gagnerons la guerre contre le terrorisme qu'en poursuivant et en accroissant au niveau européen, comme le fait déjà avec force Eurojust, une coordination étroite de nos systèmes d'information.

Vous l'aurez compris, monsieur le ministre d'État, madame la ministre, mes chers collègues, le groupe Union Centriste votera la prorogation de l'état d'urgence, cadre encore indispensable pour lutter contre la menace terroriste

qui pèse sur notre pays. (*Applaudissements sur les travées de l'UDI-UC et du groupe Les Républicains ainsi que sur plusieurs travées du groupe La République en marche.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'État.

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** C'est toujours avec beaucoup d'attention que j'écoute les propos de Michel Mercier. Je sais par expérience que nous aboutissons toujours à faire converger les points de vue. Nous le ferons sur ce texte comme sur d'autres.

Lorsqu'on est ministre de l'intérieur, il y a un avant et un après. Vient le moment où l'on commence à connaître et à mesurer l'importance de la menace. Je crois qu'aujourd'hui elle est grande. On prend alors conscience qu'il faut effectivement faire évoluer les choses, ne pas être dans l'état d'urgence permanent. Cependant, dans le même temps, nos services doivent avoir les moyens de mener à bien leurs missions; sinon, c'est la vie de nos concitoyens que nous exposerions.

Je l'ai dit dans mon intervention liminaire, nous avons évité depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier un certain nombre d'attentats. Je le rappelle, la tentative d'attentat sur les Champs-Élysées aurait pu faire de nombreuses victimes parmi les gendarmes présents ce jour-là. J'en suis certain, si cet attentat avait malheureusement eu lieu, nous n'aurions pas le même type de discussion que celle que nous avons aujourd'hui.

Vous avez relevé les dispositions déjà prises, en particulier par le Sénat. Je n'ai jamais été de ceux qui pensaient qu'il y avait un « avant » et un « après » qui changeait radicalement. Le Premier ministre l'a indiqué dans la déclaration de politique générale que je vous ai lue cet après-midi, il y a une continuité de notre République et de ses expériences. Chaque étape constitue un progrès. Il est vrai que le Sénat a été, sur ces problématiques, particulièrement à l'œuvre, en apportant de la matière à la réflexion du Gouvernement. Je ne doute pas qu'il continuera à le faire demain.

Néanmoins, notre réflexion doit intervenir davantage en amont. Vous l'avez dit, il est toujours possible de rétablir l'état d'urgence. La dernière fois que nous l'avons fait, c'était après les attentats. Chaque soir, j'ai peur d'être réveillé pendant la nuit, car je sais combien la menace est importante. Celui qui lit un certain nombre de fiches s'aperçoit que le danger est très grand.

J'écoutais Mme Assassi évoquer « l'urgence sociale ». Je suis d'accord, cette urgence sociale existe. La situation dans notre pays est extrêmement dégradée, ce qui fournit peut-être un soubassement à des dérives particulières. Nous devons traiter ces problèmes de fond. En tant que futur ex-maire de Lyon, j'estime que les problèmes ne se résolvent pas simplement par des mesures de sécurité: il faut aussi changer l'environnement. Mais si l'on a échoué à changer cet environnement, la sécurité s'impose alors.

Je me suis déplacé dans certaines communes de la première couronne de l'agglomération parisienne. J'y ai constaté le caractère dégradé des conditions de sécurité. Pour ma première visite en tant que ministre de l'intérieur, juste après la passation de pouvoirs, je me suis rendu dans une commune où un individu en avait tué un autre à la kalachnikov. J'ai vu comment les choses avaient pu s'enchaîner: misère sociale, trafic de stupéfiants, embrigadement. Dans ce cercle infernal, grand banditisme et terrorisme peuvent se mélanger.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons aujourd'hui de proroger l'état d'urgence. Demain, la commission des lois examinera le projet de loi dans lequel nous avons essayé de permettre à nos forces de sécurité de continuer leur action, mais avec de grandes précautions. (*Mmes Stéphanie Riocreux et Sophie Joissains ainsi que M. Yves Détraigne applaudissent.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

Nous passons à la discussion du texte de la commission.

PROJET DE LOI PROROGÉANT  
L'APPLICATION DE LA LOI N° 55-385  
DU 3 AVRIL 1955 RELATIVE À  
L'ÉTAT D'URGENCE

**Article 1<sup>er</sup>**

- ① I. – Est prorogé, à compter du 16 juillet 2017, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2017, l'état d'urgence:
  - ② - déclaré par le décret n° 2015-1475 du 14 novembre 2015 portant application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 et le décret n° 2015-1493 du 18 novembre 2015 portant application outre-mer de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955;
  - ③ - et prorogé en dernier lieu par la loi n° 2016-1767 du 19 décembre 2016 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence.
- ④ II. – Il emporte, pour sa durée, application du I de l'article 11 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence.
- ⑤ III. – Il peut y être mis fin par décret en conseil des ministres avant l'expiration du délai mentionné au I du présent article. En ce cas, il en est rendu compte au Parlement.

**M. le président.** L'amendement n° 1, présenté par M. Leconte, est ainsi libellé:

Alinéa 4

Supprimer cet alinéa.

La parole est à M. Jean-Yves Leconte.

**M. Jean-Yves Leconte.** Monsieur le ministre, j'ai entendu votre plaidoyer en faveur des perquisitions administratives, notamment dans les cas de terrorisme. Il est toujours possible de recourir à des perquisitions judiciaires et en flagrance, mais dans des conditions plus protectrices. C'est la raison pour laquelle il n'avait pas été prévu, dans la troisième prorogation de l'état d'urgence, de prévoir le recours aux perquisitions administratives.

J'ajoute que, comme l'a indiqué M. Mercier dans son rapport, lorsque les services publics coopèrent correctement entre eux, le nombre de perquisitions administratives peut tendre vers zéro.

Par conséquent, il ne me semble pas utile de prévoir un pouvoir spécifique, donc exceptionnel, de perquisition administrative si cela sert uniquement à pallier une organisation de l'État qui serait perfectible.

Monsieur le ministre, vous avez indiqué que sécurité et liberté étaient intimement liées. Je partage votre avis. Comme vous l'avez dit, les mesures restrictives de liberté peuvent s'imposer dans l'urgence pour répondre à un risque. Toutefois, sur le long terme, ce type de mesures engendre des

problèmes – exclusions, suppression de certaines libertés, injustices – qui constituent le terreau d'autres risques. Nous le constatons dans des pays qui ont choisi la voie sécuritaire, parfois initialement par nécessité, et qui finissent par s'enfoncer dans ce genre de situations.

Je pense aussi aux assignations à résidence – on en dénombre 35 d'une durée supérieure à six mois. Est-ce le type de surveillance qui permet d'obtenir des informations pour ouvrir une information judiciaire? Je le redis, 35 personnes sont privées, de façon purement administrative, de liberté depuis plus de six mois, alors que nous n'avons pas d'information, au-delà du risque potentiel, permettant de justifier cette mesure. L'assignation à résidence est-elle la solution la mieux adaptée?

Le Président de la République le disait hier, la France doit être une société de la liberté forte. L'état d'urgence dans notre pays n'a rien à voir avec celui qui est en vigueur en Turquie : au contrôle très fort de la justice administrative s'ajoutent un contrôle parlementaire et un contrôle constitutionnel.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Jean-Yves Leconte.** Je termine, monsieur le président.

L'état d'urgence français est aujourd'hui un prétexte à des dérives dans d'autres pays. Nous devons changer cela. Je rappelle...

**M. le président.** Vous avez épuisé votre temps de parole, monsieur Leconte!

Quel est l'avis de la commission sur cet amendement?

**M. Michel Mercier, rapporteur.** L'avis est défavorable.

**M. Roger Karoutchi.** Très bien!

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** Défavorable.

**Mme Catherine Troendlé.** Très bien!

**M. le président.** La parole est à M. André Reichardt, pour explication de vote.

**M. André Reichardt.** Je ne voterai pas cet amendement qui vise à supprimer la possibilité de recourir aux perquisitions administratives. Je veux dire à mon collègue et ami Jean-Yves Leconte que je ne comprends pas les deux motivations qu'il met en avant.

Premier argument invoqué, la troisième phase de l'état d'urgence n'avait pas été donné lieu à la reconduction des mesures de perquisitions administratives. Or on s'était rendu compte que ne pas proroger cette possibilité était une erreur. Dans les phases ultérieures, la mesure avait été reconduite.

Second argument, lors de l'examen du présent projet de loi en commission des lois, le rapporteur a précisé – il l'a d'ailleurs redit aujourd'hui – que « très peu de perquisitions ont été conduites à Paris, pour une raison fort simple : le préfet de police de Paris et le procureur de la République se réunissent régulièrement et travaillent fort bien ensemble », ce qui permet de judiciaireiser la procédure. Malheureusement, ce n'est pas le cas partout! C'est justement pour que cette situation puisse exister ailleurs que la prorogation de cette mesure est prévue.

Il faut faire preuve de pragmatisme et faire en sorte, en attendant mieux, de donner les moyens à celles et ceux qui ont permis d'éviter, grâce aux perquisitions, des drames sinistres de continuer à recourir à de telles mesures.

Je le répète, je ne peux pas voter cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 1.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>.

*(L'article 1<sup>er</sup> est adopté.)*

## Article 2 (nouveau)

① L'article 5 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence est ainsi modifié :

② 1° Le premier alinéa est complété par les mots : « , dans le but de prévenir des troubles à la sécurité et à l'ordre publics » ;

③ 2° Le 3° est ainsi rédigé :

④ « 3° D'interdire le séjour dans tout ou partie du département à toute personne à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics. L'arrêté énonce la durée, limitée dans le temps, de la mesure, les circonstances précises de fait et de lieu qui la motivent, ainsi que le territoire sur lequel elle s'applique, qui ne peut inclure le domicile de la personne intéressée. » ;

⑤ 3° Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

⑥ « Ces mesures tiennent compte de la vie familiale et professionnelle des personnes susceptibles d'être concernées. »

**M. le président.** L'amendement n° 2, présenté par Mmes Assassi et Cukierman, M. Favier et les membres du groupe communiste républicain et citoyen, est ainsi libellé :

Rédiger ainsi cet article :

Le 3° de l'article 5 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence est abrogé.

La parole est à Mme Éliane Assassi.

**Mme Éliane Assassi.** J'ai déjà développé l'objet de cet amendement dans mon intervention lors de la discussion générale.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission?

**M. Michel Mercier, rapporteur.** Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** Défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 2.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'article 2.

*(L'article 2 est adopté.)*

## Article 3 (nouveau)

À l'article 15 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence, la référence : « n° 2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique » est remplacée par la référence : « n° ... du ... prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence ». – *(Adopté.)*

## Vote sur l'ensemble

**M. le président.** Avant de mettre aux voix l'ensemble du projet de loi, je donne la parole à M. Pierre-Yves Collombat, pour explication de vote.

**M. Pierre-Yves Collombat.** Je comprends que notre ancien collègue et actuel ministre de l'intérieur ait des nuits agitées – il a de nombreuses raisons de se faire du souci – et qu'il veuille nous mettre dans les meilleures positions pour lutter contre le terrorisme. Mais ce n'est pas l'objet du texte que nous examinons aujourd'hui!

La question est de savoir si la poursuite de l'état d'urgence est de nature à nous apporter des outils différents, meilleurs que ceux dont nous disposons d'ordinaire.

Souvenez-vous, mes chers collègues, trois mois après le Bataclan, un rapport de la commission des lois de l'Assemblée nationale, présidée à l'époque par Jean-Jacques Urvoas, relevait que l'état d'urgence avait eu des effets très importants parce qu'il avait permis de mener des opérations auxquelles les terroristes ne s'attendaient pas, mais que son efficacité allait diminuer progressivement.

Je donnerai une interprétation subliminale des propos tenus aujourd'hui par le rapporteur et par le président de notre commission des lois : au vu de ce qui a déjà été fait, et parce qu'ils ont relevé que l'état d'urgence n'est pas nécessaire si les services sont bien organisés, ils n'ont pas semblé si convaincus de l'intérêt de prolonger la mesure.

Il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt : le seul argument qui porte, c'est que les Français ne comprendraient pas que l'on ne renouvelle pas l'état d'urgence ! Il est normal que le ministre de l'intérieur craigne qu'on ne dise qu'il n'a rien fait si la mesure n'était pas prorogée et qu'un problème survenait. Mais ce sont des problèmes de communication, et non d'efficacité !

Enfin, mais on reviendra sur la question à l'occasion du projet de loi dont nous débattons prochainement : un traitement uniquement policier du terrorisme est-il suffisant ? À cette question, je réponds non.

Je ne voterai donc pas la reconduction de l'état d'urgence.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves Leconte.

**M. Jean-Yves Leconte.** Comme je l'ai déjà indiqué, j'ai la conviction que, sur le long terme, l'état d'urgence n'est pas l'outil pour combattre le terrorisme. (*M. Bruno Sido s'exclame.*) J'y insiste, l'état d'urgence est, en France, sous le contrôle du juge administratif, du Parlement et du Conseil constitutionnel. Je tiens à le répéter car, lors de mes déplacements à l'étranger, je constate combien finalement la dérogation que nous sommes obligés de demander à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de l'état d'urgence, en vertu de l'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme, fait croire que nous sortons totalement du droit.

Or je ne souhaite pas que la France continue à être ce prétexte, ce « mauvais exemple » (*M. Roger Karoutchi s'exclame.*) sur lequel d'autres États peuvent s'appuyer pour justifier des dérives de plus en plus inquiétantes.

Non, nous devons réaffirmer notre complet retour aux exigences de la CEDH.

C'est pourquoi je m'abstiendrai.

**M. le président.** La parole est à M. Roger Karoutchi.

**M. Roger Karoutchi.** Je ne comprends même pas qu'il y ait débat ! De quoi s'agit-il ? En attendant un texte plus global, qui sera pérenne, il faut éviter de se retrouver dans un interstice : c'est la raison pour laquelle nous prolongeons l'état d'urgence pour trois mois. Voilà tout !

Mais on refait une discussion, surréaliste, pour savoir si, oui ou non, la CEDH est d'accord et si, oui ou non, les perquisitions aboutissent aux effets escomptés.

On sait bien que ce n'est pas l'état d'urgence qui empêche le terrorisme ! Mais, à l'inverse, que dit-on aux forces de l'ordre, que dit-on aux gendarmes, que dit-on aux policiers, que dit-on aux Français ? Que l'on va lever l'état d'urgence sans disposer encore de la loi renforçant la lutte contre le terrorisme, et que l'on verra bien ce qui se passera ?

Ce n'est même pas crédible !

L'action publique, l'action du Parlement, consiste aussi à rassurer les gens : peut-être que cela n'est pas merveilleux et que l'état d'urgence n'empêche pas l'acte terroriste, mais nous sommes là, et là pour suivre la situation et faire en sorte de rassurer.

Par pitié, que le Parlement rassure les Français ! Il est temps, si l'on veut resserrer les liens entre les parlementaires et les Français, d'affirmer que, oui, nous pouvons le faire ensemble ! (*Bravo ! et applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Plusieurs sénateurs des groupes Union Centriste et La République en marche applaudissent également.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Esther Benbassa.

**Mme Esther Benbassa.** La prolongation sans fin de l'état d'urgence, « chacun le sait, pose plus de questions qu'elle ne résout de problèmes. Nous ne pouvons pas vivre en permanence dans un régime d'exception. Il faut donc revenir au droit commun, tel qu'il a été renforcé par le législateur et agir avec les bons instruments. Nous avons tout l'appareil législatif permettant de répondre, dans la durée, à la situation qui est la nôtre. » J'ai cité le candidat Emmanuel Macron dans son livre-programme *Révolution*.

Le candidat devenu Président de la République aurait-il oublié ces propos si raisonnables ? On nous demande à nouveau de prolonger l'état d'urgence jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre prochain, le temps de faire adopter une nouvelle loi qui va institutionnaliser ce régime d'exception.

Pourquoi d'autres pays européens cibles du terrorisme, comme la Belgique, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, n'ont-ils pas eu recours à l'état d'urgence ? Leur vision de la démocratie ne fait probablement pas fi des libertés individuelles que l'état d'urgence met en cause.

Ajoutons que l'état d'urgence en France n'a pas évité la tuerie de Magnanville, ni celles de Nice, de Saint-Étienne-du-Rouvray, des Champs-Élysées, et d'autres encore. Actuellement, il sert surtout à couvrir nos dirigeants au cas où il y aurait un attentat. Il permet aussi ce que l'on appelle avec beaucoup de pudeur « le maintien de l'ordre ».

Les chiffres fournis en décembre 2016 par le ministère de l'intérieur font état de 4 292 perquisitions, de 612 assignations à résidence, dont aucune pour des faits liés au terrorisme. En revanche, selon un rapport d'Amnesty International, tous les trois jours environ, une manifestation est interdite en France sous ce prétexte.

Une fois de plus, sans trembler, je voterai donc contre l'état d'urgence.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix, dans le texte de la commission, l'ensemble du projet de loi prorogeant l'application de la loi n°55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence.

J'ai été saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe CRC.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

*(Le scrutin a lieu.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à procéder au dépouillement du scrutin.

*(Il est procédé au dépouillement du scrutin.)*

**M. le président.** Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 104 :

Nombre de votants .....	338
Nombre de suffrages exprimés .....	334
Pour l'adoption .....	312
Contre .....	22

Le Sénat a adopté. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Jean-Marc Gabouty applaudit également.)*

21

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à demain, mercredi 5 juillet 2017, à seize heures trente :

Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, en application de l'article 50-1 de la Constitution.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.)*

*Direction des comptes rendus*

GISÈLE GODARD

## DÉBAT PRÉALABLE AU CONSEIL EUROPÉEN DES 9 ET 10 MARS 2017

*Audition, suivie d'un débat, de M. Harlem Désir, secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes, par la commission des affaires européennes, le mardi 7 mars 2017, salle Clemenceau*

### SOMMAIRE

#### PRÉSIDENTE DE M. JEAN BIZET

*président de la commission des affaires européennes*

M. le président

M. Jean-Pierre Raffarin, président de la commission des affaires étrangères

M. Michel Bouvard, au nom de la commission des finances

M. Harlem Désir, secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes

M. Jean-Claude Requier

M. Philippe Bonnecarrère

M. André Gattolin

M. Richard Yung

M. Pascal Allizard

M. Harlem Désir, secrétaire d'État

#### DÉBAT INTERACTIF (p. 1908)

M. Michel Raison; M. le président; M. Harlem Désir, secrétaire d'État

### COMPTE RENDU INTÉGRAL

#### PRÉSIDENTE DE M. JEAN BIZET

*président de la commission des affaires européennes*

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à dix-sept heures cinq, en salle Clemenceau.)*

## DÉBAT PRÉALABLE AU CONSEIL EUROPÉEN DES 9 ET 10 MARS 2017

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le débat préalable au Conseil européen des 9 et 10 mars 2017.

Ce débat préalable se déroule dans un cadre inhabituel, en raison de la suspension des travaux parlementaires en séance publique à l'approche des échéances électorales.

Il est essentiel que ce débat ait lieu, car les enjeux du prochain Conseil européen sont importants. Le président du Sénat et la conférence des présidents ont bien voulu accepter qu'il soit organisé sous la forme d'une réunion de la commission des affaires européennes élargie à l'ensemble des sénateurs. Je remercie très sincèrement M. le secrétaire d'État Harlem Désir de sa disponibilité. Un compte rendu de nos débats, qui seront retransmis en direct sur le site internet du Sénat, sera publié au *Journal officiel*.

Ma première interrogation porte sur l'élection du président du Conseil européen, à laquelle celui-ci doit, en principe, procéder. Le renouvellement de M. Donald Tusk semble se heurter à l'opposition de son propre pays, la Pologne, pour des raisons de politique intérieure. Que pouvez-vous nous dire sur ce point, monsieur le secrétaire d'État ? Je précise que nous recevrons, les 21 et 22 mars, M. Marek Rocki, président de la commission des affaires étrangères et européennes du Sénat polonais.

Les chefs d'État et de gouvernement auront, le 10 mars, une discussion informelle à vingt-sept en vue de préparer la déclaration du sommet de Rome du 25 mars. La Commission européenne a, quant à elle, présenté son Livre blanc. À travers le groupe de suivi que j'ai coprésidé avec Jean-Pierre Raffarin, le Sénat a beaucoup travaillé en vue de promouvoir le sursaut européen que nous appelons de nos vœux. Nous rendrons public notre rapport le 15 mars. Nous en discuterons ce même jour avec les ambassadeurs en poste à Paris. Il s'agira d'une feuille de route pour un sursaut du projet européen, que nous adresserons aux vingt-sept dirigeants, en vue du prochain sommet de Rome.

L'Europe doit se concevoir et agir en tant que puissance. Nous voulons aussi une Europe compétitive et créatrice d'emplois. En particulier, la politique de la concurrence doit être mise au service de la reconquête industrielle. Enfin, l'Union doit être recentrée sur l'essentiel, c'est-à-dire sur les domaines où sa plus-value est réelle. Simplification et subsidiarité doivent devenir des impératifs.

Que pouvez-vous nous dire sur la préparation du sommet de Rome ? Dans le détail, le Sénat a des attentes fortes sur plusieurs dossiers en cours. Nous demandons – c'est désormais une exigence incontournable – que l'Union fasse prévaloir la réciprocité dans les relations commerciales. Elle doit utiliser ses instruments de défense chaque fois que nécessaire. Nous voulons de vraies avancées pour le marché unique, en particulier dans le domaine du numérique, sujet sur lequel le Sénat travaille depuis longtemps déjà.

En outre, la gravité de la situation migratoire appelle des résultats concrets, notamment pour assurer un contrôle effectif des frontières extérieures et développer les partenariats avec les pays d'émigration ou de transit.

Après des discussions déjà approfondies, il faut désormais avancer sur la mise en place du parquet européen, en lançant une coopération renforcée entre États volontaires.

Par ailleurs, la situation dans les Balkans occidentaux nous préoccupe. Il nous paraît sage de prévoir une pause dans l'élargissement, mais l'Union doit continuer à agir pour stabiliser la région.

Enfin, il faut avancer dans le domaine de la défense.

Vous nous direz, monsieur le secrétaire d'État, ce que l'on peut espérer du prochain Conseil européen dans ces différents domaines.

Le Conseil européen débattira également de la mise en œuvre des réformes structurelles par les États membres et des priorités du semestre européen. Je relève au passage que, au vu des rapports par pays publiés par la Commission européenne, la France demeure sur la liste des pays connaissant des déséquilibres économiques excessifs, au côté de la Bulgarie, de la Croatie, de Chypre, de l'Italie et du Portugal. Quelles conclusions peuvent sortir de la réunion à venir sur la mise en œuvre du semestre européen ?

Enfin, même si le sujet n'est pas formellement inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil européen, il est difficile de ne pas évoquer le Brexit. Notre groupe de suivi vient de publier un rapport d'étape qui énonce les recommandations du Sénat pour la négociation. Celle-ci devra préserver l'unité et la cohésion des Vingt-Sept. Les parlements nationaux devront être informés et consultés. Ils devront ratifier l'accord sur les relations futures entre le Royaume-Uni et l'Union. Nous considérons aussi qu'un État ne peut prétendre obtenir plus d'avantages en étant en dehors de l'Union européenne qu'en étant à l'intérieur de celle-ci.

Les quatre libertés sont, à nos yeux, indissociables et constituent la contrepartie de l'accès au marché intérieur. Il ne saurait être envisagé de contourner cette indissociabilité des quatre libertés en segmentant par secteur l'accès au marché unique, tant dans l'accord de retrait que dans un accord fixant le cadre des relations futures entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Quelle est votre appréciation, monsieur le secrétaire d'État, sur la négociation qui s'annonce ?

Après ce rapide tour d'horizon, je cède la parole au président Raffarin.

**M. Jean-Pierre Raffarin**, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Je pourrais presque me dispenser d'intervenir, car je partage en tous points les propos que vient de tenir le président Bizet. Ils retracent notamment les résultats des réflexions engagées par le groupe de suivi réunissant nos deux commissions.

Le Conseil européen des 9 et 10 mars intervient dans un contexte marqué par de très lourds enjeux. La décision britannique de quitter l'Union a constitué un choc puissant. Je le dis comme je le pense, elle nous paraît être un non-sens géostratégique au regard de la montée des menaces et de l'émergence des États-continent. Est-ce au moment où les autres continents se font respecter dans le monde que nous allons chercher à déconstruire le nôtre ? Telle n'est pas notre position !

Jean Monnet l'avait annoncé, l'Europe sera forgée par des crises et sera la somme des solutions apportées. Il nous appartient donc de trouver des solutions qui soient à la hauteur des enjeux.

Au fond, même si ce n'était pas son intention, Donald Trump va nous donner un coup de main ! En effet, si sa vision bilatérale de l'Europe cherche peut-être à valoriser l'Europe insulaire, elle va en tout cas remobiliser l'Europe continentale, et donc renforcer notre solidarité. J'ajoute que ses propos initialement ambigus sur l'OTAN ne font que consolider notre volonté de bâtir une défense européenne.

Le groupe de suivi du Brexit, commun à nos deux commissions, a souligné la nécessité pour l'Europe de se concevoir et d'agir en tant que puissance. Cessons d'avoir des complexes sur le sujet ! Le Brexit est d'abord une affaire créée par les Britanniques, qui concerne les Britanniques, et c'est eux qui devront payer la première addition, puisque la situation nouvelle ne pourra naturellement pas leur être plus profitable que l'ancienne. Il y a là une vérité, un équilibre à affirmer.

Cela implique pour nous d'adopter une approche complexe, puisqu'il faut renforcer l'effort de défense à la fois par l'Europe de la défense et par nos relations avec le Royaume-Uni, notamment en poursuivant la mise en œuvre des accords de Lancaster House. Nous voyons bien qu'il nous faut mener avec les Britanniques un certain nombre de travaux pour assurer la sécurité intérieure, lutter contre le terrorisme et apporter des réponses européennes à la crise migratoire.

Les questions de défense nous paraissent essentielles. Dans ce domaine, le Conseil européen abordera les quatre points suivants : les coopérations structurées permanentes, la revue de la politique de sécurité et de défense commune, la PSDC, la planification et la conduite des opérations et le financement de ces politiques.

Les coopérations structurées permanentes sont la clé d'avancées rapides et pertinentes. La France souhaite qu'elles soient ouvertes, au-delà des pays fondateurs. Dans cette perspective, le sommet informel entre notre pays, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne organisé lundi à Versailles s'est tenu en vue d'une préfiguration de ce format. Nous pouvons donner une impulsion qui permette aux autres États membres de nous rejoindre lorsqu'ils le souhaiteront. De ce point de vue, l'étape de Versailles nous paraît significative.

Nous devons poursuivre notre effort en vue de consacrer 2 % de nos PIB à la défense, afin de développer nos coopérations capacitaires. La défense européenne sera le pilier européen de l'OTAN, et la coopération avec Londres devra être maintenue.

Affirmons clairement notre indépendance stratégique et capacitaire ! La revue annuelle coordonnée de défense constitue elle aussi un pas dans la bonne direction. Nous nous interrogeons cependant sur le financement, s'agissant notamment de l'Agence européenne de défense renouvelée. Il sera aussi, sans doute, difficile de mobiliser des moyens à la hauteur des ambitions affichées par le plan Juncker.

Enfin, concernant les structures de planification et de conduite des opérations, soyons ambitieux, soyons moteurs pour l'Europe ! Il nous semble que les positions franco-allemandes de septembre 2016, qui ont été rapidement partagées par l'Italie et l'Espagne, étaient quelque peu plus ambitieuses que ce qui nous est proposé aujourd'hui. Puisque le Royaume-Uni sort de l'Union, pourquoi conserver certaines inhibitions et limiter le fonctionnement de ce que nous n'osons pas appeler un « quartier général » ? Peut-être le moment est-il venu de revenir à cette idée. J'aimerais connaître, monsieur le secrétaire d'État, votre position sur ce sujet.

Le 25 mars prochain sera célébré le sixantième anniversaire du traité de Rome. Il nous paraît essentiel de répondre clairement aux aspirations des peuples européens en matière de défense et de sécurité.

Dans les travaux conduits en commun par la commission des affaires européennes et celle des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, nous avons mis en avant la nécessité d'une Europe compétitive, d'une Europe puissance, d'une Europe de proximité. Au fond, nous avons abordé ces travaux sur le Brexit avec sinon un certain pessimisme, du moins une certaine inquiétude. Nous les avons poursuivis en menant une réflexion sur la fondation de l'Europe : c'est dans ce retour à la source que nous avons trouvé des raisons d'espérer ! L'Europe est grande quand elle surmonte la crise. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Bouvard, au nom de la commission des finances.

**M. Michel Bouvard**, vice-président de la commission des finances. Monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir excuser Michèle André, présidente de la commission des finances, et Albéric de Montgolfier, rapporteur général, qui effectuent cette semaine un déplacement consacré à la compétitivité des places financières, thème sur lequel notre commission a engagé des travaux voilà plusieurs semaines déjà.



Il me revient donc d'intervenir au nom de la commission des finances dans ce débat préalable au Conseil européen de mars, au cours duquel seront aussi évoqués l'emploi, la croissance et la compétitivité.

Le rapport publié en février dernier par la Commission européenne dans le cadre de la procédure de déséquilibres macroéconomiques apparaît, à bien des égards, comme un bilan économique et budgétaire du quinquennat qui s'achève.

Force est de constater que ce bilan est plus que mitigé. Selon la Commission européenne, la croissance économique française affiche un dynamisme limité au regard de celui de nos partenaires européens. La balance commerciale, bien qu'ayant connu une amélioration grâce au recul des prix énergétiques, demeure dégradée. La productivité piétine. En dépit de la consolidation de la compétitivité-coût, les écarts apparus dans ce domaine au détriment de notre pays n'ont pu être comblés au cours des années écoulées. Le taux de chômage, après avoir atteint un point haut en 2015, a certes amorcé une décrue. Pour autant, le chômage de longue durée, quant à lui, continue sa progression, à rebours de ce que l'on observe dans les autres pays de l'Union. Enfin, la dette publique s'approche peu à peu de 100 % du PIB et la Commission européenne doute du caractère durable du retour du déficit public en deçà de 3 % du PIB – à supposer que cet objectif soit atteint en 2017.

De telles conclusions peuvent paraître sévères, d'autant qu'elles résultent non pas d'une appréciation émanant d'une instance politique, mais d'un travail « technique » réalisé par les services de la Commission européenne.

Comment expliquer que la France présente de si faibles performances ? À cet égard, la Commission européenne souligne les faiblesses structurelles de l'économie française. Bien qu'elle ait permis un ralentissement de la hausse des coûts du travail, la mise en œuvre de mesures positives telles que le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le CICE, et le pacte de responsabilité n'a pas suffi à faire disparaître l'écart avec nos principaux concurrents européens.

Sur ce point, l'exécutif européen rejoint les constats formulés par la commission des finances. Dans un rapport d'information sur les enjeux inhérents au temps de travail publié en janvier 2016, Albéric de Montgolfier avait montré que les baisses de charges engagées par le Gouvernement, bien que nécessaires, n'étaient pas suffisantes pour conforter la compétitivité-coût de notre pays, en particulier dans la durée.

Dans ces conditions, il est sans doute également regrettable que les ambitions initiales de la réforme du droit du travail difficilement adoptée par l'actuelle majorité gouvernementale aient régressé au fil des débats. Comme le relève la Commission, notre marché du travail reste segmenté, au détriment des personnes les plus fragiles, qui se trouvent *de facto* prisonnières de la « trappe » du travail temporaire et des contrats de courte durée.

Par ailleurs, en dépit de leur ampleur, le CICE et le pacte de responsabilité n'ont que faiblement contribué à la reconstitution des marges des entreprises, celle-ci ayant principalement résulté de la baisse des prix énergétiques et des taux d'intérêt. En effet, les baisses de charges ont été en partie contrebalancées par les hausses d'impôts décidées au début du quinquennat. Ainsi que l'a fait apparaître un récent rapport de la commission des finances portant sur l'évolution des prélèvements obligatoires entre 2012 et 2016, la réduction de la fiscalité des entreprises opérée au cours de cette période par le Gouvernement s'est élevée à près de

13 milliards d'euros, soit un *quantum* bien inférieur aux 41 milliards d'euros souvent évoqués. Or la faiblesse des marges des entreprises est sans doute l'un des facteurs qui participent à la stagnation de la compétitivité hors coûts de notre économie.

En définitive, la situation actuelle de la France n'est pas sans lien avec la modestie, soulignée par le Haut Conseil des finances publiques, des réformes structurelles menées au cours des dernières années. Le président Bizet le rappelait il y a quelques instants, la France figure maintenant sur la liste des pays présentant des déséquilibres économiques excessifs, qui ne comprend que quelques pays de la grande couronne méditerranéenne, tels que la Bulgarie, la Croatie, le Portugal et Chypre. Parmi les grandes économies du continent européen, seule l'Italie se trouve dans une situation comparable à la nôtre.

Il convient également de relever que la faiblesse de la croissance française pourrait avoir des incidences fortes sur nos finances publiques. En premier lieu, une moindre hausse du PIB viendrait minorer la progression des recettes publiques. À ce titre, la Commission européenne anticipe une croissance de 1,4 % en 2017, alors que la prévision du Gouvernement s'établit à 1,5 %. En second lieu, l'atonie de l'économie française, en ce qu'elle constitue un risque aux yeux des investisseurs, pourrait contribuer à renforcer une augmentation des taux d'intérêt attendue à moyen terme, sans parler des craintes relatives à l'éventuelle élection d'une présidente d'extrême droite.

L'incertitude qui entoure l'évolution des recettes et des taux d'intérêt est d'autant plus préoccupante que la France ne dispose que de marges de manœuvre budgétaires extrêmement limitées. Entre 2012 et 2016, le déficit public n'a été réduit que de 1,5 point, passant de 4,8 % à 3,3 % du PIB. Cette réduction du déficit a résulté, d'une part, de l'augmentation du taux des prélèvements obligatoires de près de deux points de PIB entre 2011 et 2016, et, d'autre part, d'une stabilisation de la part de la dépense publique dans la richesse nationale sur l'ensemble du quinquennat.

Alors que la consolidation des comptes publics a principalement reposé sur les recettes, la Commission européenne indique, quant à elle, que les économies réalisées en dépenses ont reposé, pour l'essentiel, sur la diminution de la charge de la dette et sur le recul des investissements, ce que corroborent d'ailleurs les travaux de la Cour des comptes.

Aucune réflexion véritable ne semble donc avoir été engagée sur la structure et la qualité de la dépense publique. Sur ce point, la Commission évalue à seulement 2 % les économies réalisées entre 2015 et 2017 qui seraient liées aux revues de dépenses menées par le Gouvernement.

Monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous nous indiquer si le Gouvernement sera amené à réviser sa prévision de déficit public pour 2017 dans le prochain programme de stabilité et dans quelle mesure celui-ci tiendra compte des différents risques affectant la situation budgétaire de la France ?

Par ailleurs, je souhaiterais aborder un autre sujet, qui n'est pas explicitement inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil européen mais qui intéresse la commission des finances : le renforcement de l'union économique et monétaire.

Des déclarations du Président de la République et de la Chancelière allemande semblent aller dans le sens d'un approfondissement de certaines politiques européennes autour d'un « noyau dur » de pays volontaires. Ce « noyau dur » correspondrait-il à la zone euro ? Le Gouvernement

français semble plaider en faveur d'une solidarité accrue au sein de l'union monétaire avec, à terme, la création d'un budget propre. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur la manière dont nos partenaires européens apprécient ces initiatives? Qu'est-il réellement possible de faire en dehors d'une révision des traités?

Enfin, monsieur le secrétaire d'État, vous serait-il possible de nous indiquer l'état d'avancement des discussions récemment engagées avec la Grèce dans le cadre du programme d'assistance financière?

Je vous remercie par avance, monsieur le secrétaire d'État, de vos réponses, auxquelles la commission des finances sera très attentive.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État.

**M. Harlem Désir, secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes.** Monsieur le président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, monsieur le président de la commission des affaires européennes, monsieur le vice-président de la commission des finances, mesdames, messieurs les sénateurs, je veux d'abord vous remercier de l'organisation de ce débat préalable au Conseil européen dans ce format particulier associant plusieurs commissions.

Le Conseil européen qui se tiendra jeudi et vendredi à Bruxelles consacrera une grande place aux questions économiques, comme c'est traditionnellement le cas lors du Conseil européen de printemps. Il abordera cependant beaucoup d'autres sujets importants que vous avez déjà mentionnés.

Ce Conseil aura un ordre du jour large, d'abord en raison du contexte, puisque ce sera le dernier avant les célébrations du soixantième anniversaire du traité de Rome. Il intervient en outre après la publication du Livre blanc de la Commission européenne, qui établit des scénarios d'avenir en vue d'alimenter le débat et la réflexion. Enfin, il se tiendra à la veille du déclenchement par le Royaume-Uni de la procédure de sortie de l'Union européenne. La Chambre des Lords émettra un vote en fin de journée et la Chambre des Communes votera de nouveau dans les prochains jours.

Ajoutons que l'Union a décidé, à Bratislava, de se fixer une feuille de route sur quelques grandes priorités. Dans le même esprit, le Conseil européen de mars sera sous-tendu par l'exigence de résultats concrets selon des priorités claires : la protection, la sécurité, l'investissement, l'emploi, afin de pouvoir se projeter dans l'avenir.

La croissance, l'emploi et la compétitivité constituent le premier sujet à l'ordre du jour. Le Conseil européen débatera en présence du président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, qui livrera ses analyses.

La situation économique actuelle des États membres est marquée par une reprise de la croissance encourageante, aussi bien dans la zone euro qu'au sein de l'Union dans son ensemble. Le chômage reste cependant trop élevé, même s'il enregistre une décade significative, atteignant son niveau le plus bas depuis 2009. L'investissement progresse dans toute l'Europe, mais il doit encore être soutenu dans la durée. Dans certains États membres, il retrouve tout juste le niveau qui était le sien avant la crise de 2008, alors que dans d'autres le PIB est toujours inférieur à ce qu'il était avant celle-ci.

Tous les États membres ont fait des efforts de réduction des déficits. L'assainissement de leurs finances publiques a été engagé. À présent, il faut consolider cette dynamique

générale, en gardant à l'esprit le contexte actuel d'incertitude internationale et les fragilités qu'il implique. Tout doit être fait pour renforcer la reprise et assurer sa durabilité pour ce qui concerne l'Union européenne.

En conséquence, le Conseil européen encouragera la poursuite des réformes pour la modernisation de nos économies et le soutien à l'investissement, notamment *via* le plan Juncker, qui doit être étendu. Sa capacité de soutien aux investissements dans les secteurs clés de nos économies, tels le numérique, la transition énergétique, les transports ou le développement durable, sera ainsi portée de 315 milliards à 500 milliards d'euros.

Le renforcement du marché unique, en particulier dans les domaines du numérique et de l'énergie, sera également débattu. En ce qui concerne le numérique, beaucoup de bénéfices restent à attendre en termes d'innovations, si l'on parvient à abattre un certain nombre de barrières entre les États membres. À cet égard, nous faisons face à des problèmes de régulation, tenant pour la France aux droits d'auteur et au financement de la création. Il faut travailler sur ces sujets et accélérer la prise de décision.

Concernant l'analyse de la situation économique française par la Commission européenne, elle confirme que le déficit français sera bien sous la barre des 3 % du PIB en 2017, ce qui serait une première depuis 2007. Selon ses estimations, notre déficit s'établira à 2,9 % du PIB. La Commission européenne brosse un tableau positif de la situation française. À ses yeux, notre croissance est bien orientée. Le taux de croissance français était de 1,9 % en 2016 : selon ses prévisions, il s'élèvera à 1,4 % en 2017 et à 1,7 % en 2018. Elle estime que le chômage devrait baisser, grâce, en particulier, au pacte de responsabilité, au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et au plan d'urgence pour l'emploi, adopté l'année dernière. Elle prévoit également une amélioration des exportations. Il n'est donc pas prévu de révision des éléments inscrits en loi de finances.

Le commerce sera un autre des grands sujets économiques dont le prochain Conseil européen débatera. En effet, le soutien à la croissance et à l'emploi passe également par la politique commerciale de l'Union européenne. Celle-ci est la première puissance commerciale au monde, et elle le restera après le Brexit.

Nous devons renforcer notre politique commerciale commune pour promouvoir nos intérêts, mais cela dans des conditions régulées. La France est favorable à l'ouverture des échanges, sur la base de la réciprocité, de la transparence, du respect des services publics et de normes sociales et environnementales élevées. À cet égard, nous considérons que le CETA est un bon accord, qui a permis de lever nombre des craintes exprimées lors des débats sur les accords de commerce, notamment l'accord envisagé avec les États-Unis, le TTIP.

La négociation de plusieurs accords commerciaux bilatéraux est en cours. Celle d'un accord avec le Japon, par exemple, est très avancée. D'autres discussions pourraient être ouvertes, en particulier avec des pays de l'espace Asie-Pacifique, sachant que les États-Unis ont renoncé au TPP, dont la négociation avait été engagée sous l'administration Obama.

Nous souhaitons que ces futurs accords permettent à l'Union européenne de nouer des partenariats très forts avec de grands États d'autres régions du monde, telles que l'Asie ou l'Amérique latine, sur les mêmes bases que le CETA en matière de régulation.

Le Conseil européen rappellera également le rôle très important que l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC, doit continuer à jouer dans la régulation multilatérale des échanges commerciaux, à l'heure où les États-Unis semblent vouloir s'affranchir des règles fixées par cette instance. Le Conseil européen insistera sur l'importance d'adopter au plus tôt les nouveaux instruments de défense commerciale renforcée, actuellement soumis à l'examen du Parlement européen et du Conseil, pour lutter contre les pratiques de concurrence déloyale et protéger nos industries.

Comme l'a fait récemment observer M. Raffarin, des opportunités s'ouvrent à nous dans un monde où d'autres ont fait le choix de l'isolationnisme, mais il faut faire en sorte que la négociation de ces accords de commerce soit menée dans l'intérêt de l'Union européenne, sur la base de principes permettant d'influer sur les règles à l'œuvre à l'échelle mondiale et sur le comportement des autres acteurs.

De plus, en matière économique, le prochain Conseil européen réaffirmera la nécessité et l'urgence d'achever l'union bancaire. Nous débattons avec certains de nos partenaires du troisième pilier et de la garantie des dépôts.

Enfin, nous sommes absolument convaincus que l'Europe doit rester un espace de progrès social. À ce titre, il importe de lutter contre le *dumping* social. La création d'un socle européen de droits sociaux doit pouvoir être débattue et adoptée au plus tôt, comme le préconise la Commission européenne. La semaine dernière, sur l'initiative de M. le Premier ministre, Bernard Cazeneuve, la France a organisé une conférence sociale européenne, à laquelle ont participé de nombreux ministres du travail et des affaires sociales, en amont de l'élaboration de la proposition que doit formuler la Commission européenne sur ce socle européen des droits sociaux. La Suède se propose d'organiser à Göteborg en novembre 2017, avec la Commission, un sommet social qui contribuera à doter l'Europe d'un pilier social de grande envergure. Il va sans dire que la France apporte tout son soutien et toute sa contribution à cette démarche.

Le deuxième grand thème du prochain Conseil européen sera celui de la sécurité et de la défense, dans le prolongement des débats et des décisions qui se sont succédé depuis le Conseil de décembre dernier et, au-delà, depuis l'été 2016, c'est-à-dire depuis les propositions formulées en particulier par les ministres français et allemand de la défense et des affaires étrangères, avec le soutien d'autres États membres, notamment l'Italie et l'Espagne. Hier, le sommet de Versailles, réuni sur l'initiative du Président de la République, a porté en particulier sur nos ambitions dans ce domaine.

Depuis l'été dernier, d'importants progrès ont été accomplis dans la perspective de l'émergence d'une Europe de la défense. Tous les États membres le reconnaissent désormais, il est nécessaire que l'Europe développe son autonomie stratégique, dans le respect de nos engagements au sein de l'OTAN. Ces deux impératifs ne sont plus mis en contradiction.

À cette fin, des engagements supplémentaires doivent être pris pour développer nos capacités, renforcer notre base industrielle et technologique, accroître les financements dans le domaine de la défense, assurer une meilleure coordination de nos opérations militaires. Il s'agit en effet, monsieur le président, de la commission des affaires étrangères et de la défense, de pouvoir disposer à l'avenir d'un quartier général européen ou, pour employer l'expression utilisée à l'heure actuelle, d'une « capacité permanente de planification et de conduite des opérations militaires ».

Si, à l'avenir, nos objectifs de sécurité, de stabilité et de paix imposent à l'Union européenne de projeter des troupes, l'effort ne doit plus reposer sur un seul État membre – la France s'est trouvée dans cette situation pour intervenir en République centrafricaine – appuyé, dans un second temps, par d'autres pays européens. Si une volonté commune existe, nous devons pouvoir mettre en œuvre des opérations militaires conjointes, dans le cadre, bien entendu, des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, en nous fondant sur des capacités permanentes d'évaluation et de coordination.

Une première forme de quartier général va maintenant être mise en place : la décision a été prise hier, lors de la réunion des ministres des affaires étrangères. Cette structure permettra de mener les opérations non exécutives, en particulier les opérations de formation des armées – les EUTM –, par exemple au Mali, en Somalie ou en République centrafricaine. C'est là une étape extrêmement importante vers la constitution d'un véritable quartier général européen et la conduite d'opérations et de missions extérieures totalement européennes.

L'investissement doit également être au cœur de nos priorités en matière de défense. De nouvelles ressources doivent être mobilisées pour investir dans les capacités stratégiques et développer la base industrielle et technologique de l'Union européenne. La question du financement est centrale. Le plan d'action proposé par la Commission européenne en matière de défense doit se traduire par le déploiement d'un fonds européen de défense, au sujet duquel le prochain Conseil européen devra demander à la Commission de formuler des propositions précises. Ce sont là des sujets sur lesquels le Conseil aura à prendre des décisions au cours des prochains mois, en particulier au cours de sa réunion de juin 2017.

Nous demandons aussi que la Banque européenne d'investissement puisse, à l'avenir, soutenir des projets et des industries dans le domaine de la défense. Sur ce point, le débat doit encore être approfondi avec certains de nos partenaires.

Enfin, il faut effectivement mettre en place la coopération structurée permanente. Cette dernière permettra aux États membres qui le souhaiteront d'avancer ensemble dans ces domaines, même si d'autres, pour des raisons qui leur sont propres, ne veulent pas participer à cette démarche.

Dans le même temps, l'Union européenne devra poursuivre son action de lutte contre le terrorisme. Il s'agit notamment de renforcer le contrôle de nos frontières extérieures communes, en particulier en adoptant le système d'entrée et de sortie d'ici au mois de juin prochain, en accélérant les travaux sur le projet de système européen d'autorisation et d'information concernant les voyages, ou ETIAS, équivalent européen de l'ESTA américain, et en continuant à développer l'utilisation conjointe des fichiers européens.

Le troisième grand sujet qui sera débattu lors du Conseil européen est celui des migrations.

Dans ce domaine également, d'importants progrès ont été accomplis au cours des dix-huit derniers mois. L'Europe n'est plus dans la même situation qu'à l'été 2015 : le renforcement des contrôles aux frontières extérieures, la mise en place des *hotspots* pour l'enregistrement des migrants en Italie et en Grèce, le renforcement de l'agence FRONTEX, transformée en agence européenne des gardes-frontières et des gardes-côtes, la coopération avec les pays d'origine et de transit,

l'accord conclu entre l'Union européenne et la Turquie le 18 mars 2016 ont permis une réduction importante des flux migratoires en provenance de la Méditerranée orientale.

Toutefois, la situation reste extrêmement difficile en Méditerranée centrale, au large de la Libye. Le Conseil européen de mars devra donc appeler à poursuivre la mise en œuvre des décisions prises lors du récent sommet de Malte et à appuyer l'accord que l'Italie a conclu avec la Libye avec le soutien de l'Union européenne pour la formation de gardes-côtes libyens dans le cadre de l'opération Sophia. Au reste, des moyens seront donnés aux gardes-côtes libyens, qui ont commencé à prévenir le départ d'un certain nombre de bateaux mis à la mer par les réseaux criminels de passeurs qui, chaque mois, exposent au danger du naufrage des milliers de migrants.

Le rapport du Premier ministre maltais a montré qu'un grand nombre de décisions étaient déjà en train d'être appliquées. Nous nous en félicitons, mais il faut poursuivre l'action engagée pour traiter les causes profondes des migrations, au travers de partenariats migratoires conclus avec les pays d'origine et de transit. Dans ce cadre, une action très importante a été mise en œuvre, notamment avec le Niger. L'Union européenne devra consentir encore beaucoup d'efforts.

En outre, le Conseil européen se penchera sur la situation dans les Balkans occidentaux.

Vous le savez, l'Union européenne est très engagée pour promouvoir la stabilité dans cette région, renforcer les liens économiques et politiques avec les pays qui la composent, encourager leur intégration régionale. C'est la perspective européenne qui est le moteur des réformes, même si tous ces pays sont encore très éloignés d'une adhésion à l'Union européenne.

La France appellera le Conseil et la Commission à apporter tout le soutien nécessaire aux pays des Balkans. Nous avons nous-mêmes accueilli un sommet des pays balkaniques sur l'initiative du Président de la République. L'Italie accueillera un sommet similaire au mois de juillet prochain, à Trieste. Il y a un enjeu de sécurité et de stabilité pour une région qui reste fragile.

Enfin, ce Conseil européen permettra, j'en suis convaincu, d'entériner un accord sur le lancement d'une coopération renforcée concernant la création du procureur européen. À ce jour, dix-sept États membres se sont déjà prononcés en faveur de celle-ci.

Évidemment, le Conseil européen abordera aussi la question du renouvellement du mandat de son président. M. Tusk, dont le mandat arrive à échéance à la fin du mois de mai, en brigue un second. Le fait que l'État membre dont il est issu, la Pologne, s'oppose à sa candidature ne suffit pas à empêcher celle-ci, les candidats n'ayant pas à être présentés formellement par leur pays d'origine. J'ajoute que, pour cette désignation, la règle applicable n'est pas l'unanimité, mais la majorité qualifiée. Cela étant, d'autres considérations peuvent jouer. Bien sûr, je ne saurais préjuger du résultat de cette discussion.

Ce Conseil européen sera le dernier organisé avant les célébrations du soixantième anniversaire du traité de Rome. Au lendemain de sa tenue, les Vingt-Sept se retrouveront, le vendredi matin, pour préparer la déclaration qui sera adoptée à Rome. Cette réunion de Rome doit être l'occasion, pour les chefs d'État et de gouvernement, de rappeler les acquis de la construction européenne, de réaffirmer l'attachement aux principes et aux valeurs qui

lui ont permis de se développer, lesquels restent d'actualité, et surtout d'affirmer leur détermination à agir ensemble pour faire face aux incertitudes du monde d'aujourd'hui.

L'Union européenne doit être une protection, non seulement pour la paix et pour notre sécurité collective, avec l'Europe de la défense, mais aussi pour notre sécurité intérieure, avec la protection des frontières et la lutte contre le terrorisme. Elle doit également constituer une protection pour notre économie, avec le soutien à nos industries et la politique commerciale. Enfin, elle doit assurer, à l'échelle européenne, la protection de notre modèle social, notamment avec le socle européen des droits sociaux.

Nous devons combattre avec la plus grande vigueur les populismes, les propagandistes de la régression et du repli qui nous proposent de devenir encore plus petits dans un monde de géants, de pays continents, à l'heure où, au contraire, l'unité est plus indispensable que jamais.

Certains pays voudront sans doute aller plus loin et plus vite que les autres dans certains domaines, y compris ceux qui seront évoqués lors du prochain Conseil européen. C'est pourquoi l'Europe différenciée est une nécessité. Selon nous, c'est la leçon qu'il faut tirer des scénarios proposés par M. Juncker dans le Livre blanc qui a été publié par la Commission.

Pour certains États membres, dont la France, les valeurs, la solidarité de destins qui lient les Européens font que l'Europe est bien plus qu'un marché ou une monnaie : elle est un enjeu stratégique pour notre avenir, dans un monde incertain. L'Europe doit donc s'assumer comme une puissance politique du monde de demain qui veut maîtriser son destin, assurer et défendre ses intérêts et ses valeurs. À ce titre, monsieur Bizet, je rejoins tout à fait vos propos.

Ce sont aussi ces valeurs et l'intérêt de l'unité européenne qui devront conduire notre action lors des négociations avec le Royaume-Uni. Nous pouvons nous féliciter que les autorités britanniques aient décidé d'activer l'article 50 avant la fin du mois de mars. Cela montre que la France et ses partenaires ont eu raison d'émettre, après le référendum britannique, un message de clarté et de fermeté, en précisant qu'aucune prénégociation ne pourrait être engagée avant l'activation de la procédure de sortie de l'Union européenne.

Nous sommes prêts à l'ouverture des négociations, de même que la Commission européenne. La commission des affaires européennes du Sénat a déjà eu l'occasion de rencontrer son négociateur, Michel Barnier. L'Europe défendra ses intérêts. Elle veillera au respect des principes que les Vingt-Sept ont réaffirmés avec force à plusieurs reprises, notamment le 15 décembre dernier. Un État tiers, comme le sera, demain, le Royaume-Uni, ne saurait bénéficier d'une situation plus favorable qu'un État membre.

Nous ne doutons pas que de très bonnes relations pourront être établies avec le Royaume-Uni. De toute évidence, ce pays restera un partenaire dans de très nombreux domaines, notamment économiques, stratégiques, de sécurité et de défense.

Toutefois, la négociation devra être menée de manière ordonnée. Tout d'abord, il faudra discuter des conditions de la séparation, y compris de son aspect financier. Ensuite, il conviendra de définir les relations futures, en gardant à l'esprit que, dans la perspective de l'accès au marché intérieur, les quatre libertés de circulation des services, des marchandises, des capitaux et des personnes sont indissociables. En particulier, on ne peut prétendre accéder au marché intérieur si l'on refuse la liberté de circu-

lation des personnes. Un autre type d'accord économique devra donc être mis en place, afin de préserver les intérêts économiques de l'Union européenne. Un certain nombre de conséquences en découleront, notamment en matière de régulation des marchés financiers. Ainsi, la compensation en euros, qui pouvait jusqu'à présent s'exercer au Royaume-Uni, sera désormais assurée sur le territoire de l'Union européenne.

Mesdames, messieurs les sénateurs, nous devons être fiers de ce que l'Europe a accompli depuis soixante ans. Si l'on met en regard les soixante années qui ont suivi la signature du traité de Rome, en 1957, et les soixante années qui l'ont précédée, on perçoit ce que signifierait une remise en cause de l'Union européenne ou une sortie de celle-ci. On mesure l'aventurisme dont font preuve ceux qui proposent un tel remède.

Néanmoins, de toute évidence, beaucoup reste à faire pour réconcilier les citoyens avec l'Europe, pour renforcer la capacité de l'Union européenne à agir dans des domaines prioritaires, sans se disperser. Pour que l'Europe soit une véritable puissance dans le monde de demain, nous avons besoin de l'engagement du Sénat et, plus largement, du Parlement français, au côté des parlements des autres pays les plus attachés à la construction de l'Union européenne. (*Applaudissements.*)

**M. Richard Yung.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Requier, pour le groupe du RDSE.

**M. Jean-Claude Requier.** À quelques jours du soixantième anniversaire du traité de Rome, et alors que nous traversons une période de doute, il n'est pas inutile de rappeler que l'Union européenne doit demeurer notre horizon.

En effet, dans le monde tel qu'il est aujourd'hui, avec ses multiples défis, l'addition des forces est une nécessité et une condition de la survie économique de la plupart des États membres de l'Union, contrairement à ce que certains voudraient faire accroire.

Pour autant, il est clair que l'Union européenne doit se réformer. Dans cette perspective, on peut accueillir avec intérêt le Livre blanc sur l'avenir de l'Europe rendu public mercredi dernier par Jean-Claude Juncker. Ce document présente des pistes allant du *statu quo* au fédéralisme. De même, on peut se féliciter des bonnes intentions formalisées lors du sommet de Bratislava.

Pour l'heure, le prochain Conseil européen doit poursuivre les chantiers et les réflexions entamés au cours des derniers mois.

On pourrait penser que la phase la plus aiguë est derrière nous, mais le traitement de la crise migratoire doit rester une priorité. Les outils mis en place pour gérer l'afflux de migrants ont fonctionné. C'est une bonne chose. Je songe notamment à l'accord avec la Turquie, qui a produit ses effets.

On doit néanmoins considérer la question migratoire comme un problème pérenne, auquel il faut apporter des solutions durables. La crise syrienne n'a fait qu'aggraver un phénomène régulier, engendré non seulement par les conflits, mais aussi par les écarts de richesse entre le Nord et le Sud. Parmi les dernières arrivées, on compte davantage de migrants en provenance du Niger et d'Érythrée. Il est donc important que les partenariats prévus avec cinq pays d'Afrique se concrétisent rapidement, comme c'est déjà le cas, semble-t-il, pour le Mali.

La crise des migrants renvoie bien entendu à la question de la protection des frontières extérieures de l'Union européenne. Je ne reviendrai pas sur le renforcement de l'agence FRONTEX, dont tout le monde s'accorde à dire qu'il était bienvenu. Bien sûr, il faut également s'interroger sur l'avenir de l'espace Schengen. C'est d'ailleurs ce que nous faisons au Sénat, au travers de la commission d'enquête que j'ai l'honneur de présider et où siègent de nombreux membres de la commission des affaires européennes. Nous aurons bientôt l'occasion de dévoiler nos conclusions, qui, je l'espère, rencontreront un écho favorable à l'échelle européenne.

En tout cas, il est certain qu'il faudra réviser le code Schengen, même si, contrairement à une idée reçue, celui-ci est déjà relativement flexible : on a pu le constater après les attentats de novembre 2015 à Paris. À ce stade, je souhaite simplement que l'éventuelle révision du code Schengen ne s'étale pas sur des mois ou des années, comme ce fut le cas pour le fichier PNR.

J'en viens aux problèmes de sécurité, qui seront également à l'ordre du jour du prochain Conseil européen.

La transformation d'Europol en agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs et l'entrée en vigueur du règlement du 11 mai 2016 devraient faciliter l'échange d'informations cruciales dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et contre la criminalité en général.

Toutefois, monsieur le secrétaire d'État, est-on certain que les administrations nationales suivent bien les décisions prises à l'échelle de l'Union ? On sait qu'il y a de bons élèves – la France en fait partie – et de mauvais quand il s'agit de partager des informations pourtant cruciales pour la sécurité de nos concitoyens.

Sur le front de la sécurité extérieure, on déplore également une mobilisation inégale en faveur d'une défense européenne réellement efficiente. Pourtant, comme vous l'avez rappelé en décembre dernier devant les sénateurs, « l'Europe doit se donner les moyens d'assumer davantage de responsabilités en matière de défense », sans que M. Trump nous le demande ! À ce propos, je me réjouis que le vice-président Mike Pence se soit récemment rendu à Bruxelles pour tempérer les propos du président américain, en rappelant la nécessité du partenariat entre les États-Unis et l'Europe.

Cependant, au-delà de ce réglage diplomatique, il faut bien constater que la défense européenne demeure à un stade par trop incantatoire, même si je relève des décisions encourageantes : je pense notamment à la création du fonds européen de défense, qui découle de l'acceptation du concept d'autonomie stratégique de l'Union européenne, cette orientation n'étant pas incompatible avec le maintien dans l'OTAN.

Enfin, mes chers collègues, permettez-moi d'avoir, en tant que sénateur du Lot, une pensée pour Maurice Faure, qui fut l'un des signataires du traité de Rome. Il était alors jeune secrétaire d'État : ce sont des fonctions qui peuvent mener loin ! (*Sourires.*)

Je conclurai en évoquant le volet économique, qui fut la première raison d'être du projet européen.

Le Conseil européen abordera notamment la question de la croissance. À cet égard, on peut toujours se demander si l'on ferait mieux à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'Union. Le Royaume-Uni va en faire l'expérience : attendons de voir... Cela étant, si l'on s'en tient aux chiffres, on remarque que l'Union européenne, avec un taux de croissance de 1,9 % en 2016, a fait mieux que les États-Unis et le Japon.

Pour autant, cette tendance demeure fragile, et l'Union européenne doit déployer tous les instruments dont elle dispose pour la conforter.

La convergence des politiques budgétaires commence à porter ses fruits, même si elle tient à l'écart du rebond de croissance les pays ayant mené une politique d'austérité. C'est pourquoi le dernier conseil Ecofin a rappelé la nécessité de stimuler l'investissement. Le doublement du plan Juncker va dans ce sens.

L'Union européenne doit également renforcer sa politique commerciale et se battre pour mieux exporter ses produits vers le reste du monde, où les obstacles sont nombreux. Certains pays, qui se targuent d'être libéraux, pratiquent un protectionnisme déguisé en recourant à des barrières réglementaires. Est-il normal, par exemple, que les pommes françaises se vendent partout dans le monde sauf aux États-Unis ?

La question de la compétitivité est plus délicate encore, car les États membres n'appliquent pas encore tous les mêmes standards sociaux. La pratique du détachement de travailleurs en est l'illustration. C'est d'ailleurs le constat d'une avancée des États membres à des rythmes différents qui alimente les discussions, à l'instar de celles qui se sont tenues hier, à Versailles, au sujet d'une Europe à plusieurs vitesses. Il s'agit là d'un vaste débat, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, et qui doit être mené avec diplomatie, pour ne pas froisser les susceptibilités et pour préserver les bénéfices de l'élargissement. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Bonnacarrère, pour le groupe de l'UDI-UC.

**M. Philippe Bonnacarrère.** Monsieur le secrétaire d'État, je tiens tout d'abord à saluer la bonne volonté et la disponibilité dont vous avez toujours fait preuve envers le Parlement. Vous avez répondu à nos diverses invitations et vous vous êtes montré attentif aux questions que nous vous avons soumises. Je vous en donne volontiers acte.

Comme tous mes collègues du groupe de l'UDI-UC, j'attache une très grande importance à la construction européenne. Cette question déterminera dans une mesure importante les positions que nous serons conduits à prendre dans le cadre de l'élection présidentielle.

À cet égard, au nombre des éléments à nos yeux essentiels figure le respect des engagements pris par notre pays.

Monsieur le secrétaire d'État, je ne partage pas forcément le bilan que vous venez de faire de l'action menée au cours de ce quinquennat au regard de nos engagements européens, qu'il s'agisse du respect des différents ratios budgétaires ou de la difficulté, voire de l'impossibilité, pour notre pays, de se réformer. Il est peut-être un peu facile, notamment en ce qui concerne les critères budgétaires, de se borner à tirer les conséquences de la baisse des taux d'intérêt, des mesures prises à l'égard des collectivités locales ou de la diminution de notre contribution au budget européen. La réalité, c'est que notre pays s'est très peu réformé durant ce quinquennat et ne s'est pas mis en mesure de respecter ses engagements européens. Ce dernier point me paraît d'ailleurs être l'un des critères les plus importants dans la perspective de l'élection présidentielle.

Vous avez souligné l'importance du couple franco-allemand, monsieur le secrétaire d'État, mais pour que ce couple soit solide, encore faut-il, j'y insiste, que nous respections nos engagements. Il est tout à fait illusoire de parler de couple franco-allemand quand notre pays connaît une croissance de 1,1 %, alors que celle de l'Allemagne atteint 1,9 %.

La modernisation de la société française est à mon sens indissociable des positions que nous prenons au sein des instances européennes.

Je partage vos propos concernant la politique commerciale de l'Europe, tout en invitant à la cohérence entre les positions que nous pouvons exprimer sur ce point et le contenu des plateformes électorales : il s'agit d'être pédagogiques et de traiter vraiment nos concitoyens en adultes.

Notre groupe partage ce qui a été dit concernant l'importance de mettre en place une politique européenne de défense. Nous sommes assez sensibles sur ce sujet à la logique du pas à pas. Si nous connaissons le poids des souverainetés dans ce domaine, des points nous paraissent pouvoir être tranchés, qu'il s'agisse de la coordination industrielle ou de ce que j'appellerai les éléments de revue capacitaire.

Sans vouloir refroidir l'enthousiasme général pour la mise en œuvre d'une politique européenne de défense, j'observerai que celle-ci ne doit pas servir à masquer nos responsabilités franco-françaises. Pour être crédible dans la construction d'une politique européenne de défense, notre pays doit faire sa part en matière de disponibilité de ses équipements militaires ou d'effort pour tendre vers 2 % du budget consacrés à la défense. Bien que ce dernier point paraisse faire consensus, nous sommes encore loin d'une remontée en puissance.

Je partage les points de vue qui viennent d'être exprimés sur l'effort à faire en matière de protection des frontières européennes. Le chantier est encore considérable pour que, au-delà des principes, soient atteints les résultats que nos concitoyens sont en droit d'attendre.

Au-delà des grandes déclarations qui seront faites à l'occasion du soixantième anniversaire du traité de Rome, il convient à mon sens, je le redis, d'avancer pas à pas. Il me semble que notre pays ne pourra se permettre de telles déclarations sur la scène européenne que lorsqu'il aura retrouvé sa crédibilité.

Définir une politique européenne est essentiel ; je la souhaite la plus ambitieuse possible, mais elle ne pourra être mise en œuvre que si nous réalisons enfin l'effort de modernisation qui n'a pas été accompli durant ce quinquennat.

**M. le président.** La parole est à M. André Gattolin, pour le groupe écologiste.

**M. André Gattolin.** D'abord, une crise migratoire nourrie par des instabilités géopolitiques aux portes de l'Europe ; ensuite, des tensions récurrentes avec la Russie et la Turquie, une menace terroriste persistante, une zone euro affaiblie, marquée par l'atonie de son économie, un vote britannique ouvrant sur la sortie de la seconde économie de l'espace européen et, désormais, une administration américaine qui ne cache pas son aversion à l'endroit de l'Union européenne : jamais, depuis sa naissance, le 25 mars 1957, l'Union européenne n'aura été confrontée simultanément à autant de crises inédites qui, potentiellement, oblitèrent son avenir.

« J'ai toujours pensé que l'Europe se ferait dans les crises, et qu'elle serait la somme des solutions qu'on apporterait à ces crises », écrivait Jean Monnet, en 1976, dans ses *Mémoires*.

Aujourd'hui, à quelques jours du soixantième anniversaire des traités de Rome, et face au doute et à la défiance qui se sont immiscés au cœur de nos opinions publiques, nous devons nous assurer que les menaces évoquées par Jean Monnet se transforment bien en une garantie de surpassement, en vue de l'émergence d'une Europe plus forte parce

que plus intégrée, plus juste parce que plus solidaire, et plus légitime aux yeux de nos concitoyens parce que plus démocratique dans son fonctionnement et dans ses orientations politiques. Le défi est de taille, et notre responsabilité historique.

Tout cela, me direz-vous, mes chers collègues, n'est pas à l'ordre du jour officiel du sommet qui se tiendra jeudi et vendredi prochains. C'est vrai, même si certains points que j'ai évoqués au début de mon intervention sont partiellement inscrits au menu des discussions. On sait en outre d'expérience – M. le secrétaire d'État ne me contredira pas – que, en de telles occasions, les discussions informelles entre chefs d'État et de gouvernement qui se tiennent en marge du sommet sont souvent les plus importantes. Ne doutons pas qu'elles tourneront très largement autour de deux événements récents, qui renvoient tous deux à la question fondamentale que je viens d'exposer : le premier est la présentation mercredi dernier devant le Parlement européen du Livre blanc de la Commission européenne sur l'avenir de l'Europe ; le second est le mini-sommet à quatre qui s'est tenu hier à Versailles sur l'initiative de la France.

Je reviendrai d'abord sur le contenu du document produit sous la houlette de Jean-Claude Juncker, qui se présente lui-même comme le président de la « Commission de la dernière chance ». Pour rester bienséant, on peut dire qu'il est bien flou quant aux options à prendre pour sortir l'Union du borbier dans lequel elle s'enfonce. Il est en tout cas très décevant de la part d'un homme qui murmure aux oreilles des chefs d'État et de gouvernement qui se succèdent en Europe depuis plus de trente ans, et qui se trouve aujourd'hui à la tête de la Commission.

Rien n'est dit, dans ce texte, qui permette de comprendre pourquoi et comment le projet européen en est arrivé à cette situation très délicate. Il ne comporte aucun diagnostic sur la défiance, et parfois même l'hostilité, à l'endroit de l'Union désormais ancrée chez une partie des citoyens européens. En tout et pour tout, ce document, qui prétend constituer une sorte d'acte de naissance de l'Europe sans le Royaume-Uni, se contente d'énumérer sans trop les décrire cinq scénarios possibles à l'horizon 2025 pour l'Union. Loin d'avoir l'allure d'une ambition, l'exercice ressemble plutôt à un jeu de bonneteau à cinq cartes, un jeu de dupes visant à dépouiller les joueurs naïfs qui s'y prêteraient : le « bonneteur » en chef sait d'avance qu'il pourra compter sur la complicité de quelques « barons » pour sortir gagnant d'un jeu où tout bouge pour qu'au fond rien ne bouge en Europe.

Les cinq scénarios se présentent ainsi : le premier consiste à ne rien changer ; le deuxième à recentrer le projet sur le marché unique ; le troisième à construire une Europe à plusieurs vitesses ; le quatrième à rester à vingt-sept en se concentrant sur quelques domaines consensuels ; le cinquième et dernier à effectuer ensemble un grand saut fédéral.

Les scénarios un, deux et quatre sont, dans la configuration actuelle de l'Union, plus ou moins les mêmes, et leur mélange correspond assez bien à la culture, pour ne pas dire à l'idéologie, qui prévaut aujourd'hui au sein de la Commission. Ils proposent quelques petits rafistolages sur quelques sujets secondaires, pour ne pas donner l'impression absolue que rien ne bouge, tout en satisfaisant les pays du groupe dit « de Visegrad ».

À l'inverse, le cinquième scénario, actuellement irréalisable, est celui de l'utopie européenne : faire tous ensemble le grand saut fédéral, un rêve aux allures de cauchemar pour tous les eurosceptiques, et invendable à tous les gouvernements et à toutes les opinions publiques des vingt-sept pays de l'Union.

Comme souvent au bonneteau, reste l'option du milieu, soit le troisième scénario. Il est sans doute le plus réaliste, en l'état actuel des choses, pour les pays membres qui souhaitent réellement avancer et entraîner derrière eux ceux qui craindront de ne plus en être. Mais, dans le texte de la Commission, ce scénario est si mal et si incomplètement décrit qu'il a toutes chances de s'attirer l'hostilité d'une majorité des États de taille moyenne entrés assez récemment au sein de l'Union.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, même si je ne suis nullement de ceux qui font porter à la Commission la responsabilité de tous les maux de l'Union, je trouve que son Livre blanc sur l'avenir de l'Europe n'est pas à la hauteur d'une institution qui aime à se présenter comme le « gouvernement de l'Union ».

En comparaison, je trouve bien plus d'intérêt au mini-sommet qui s'est tenu hier à Versailles dans un format inédit, sur l'initiative du président François Hollande, avec la chancelière allemande Angela Merkel et les chefs des gouvernements espagnol, Mariano Rajoy, et italien, Paolo Gentiloni, afin de réfléchir à un élan politique à quatre.

Je suis d'autant plus intéressé par cette initiative qu'elle n'est pas sans rappeler une de mes propositions fétiches, que j'ai d'ailleurs déjà développée devant vous en juin dernier, quelques jours avant le vote en faveur du Brexit.

Si, de la réunion d'hier, peu de chose a filtré, sinon l'idée d'une initiative commune en matière de défense européenne, c'est sans doute parce qu'il convient de ne pas trop brusquer un certain nombre d'États qui voient d'un mauvais œil ce type de démarche. Monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet ?

Face au blocage institutionnel actuel et à l'insuffisance du moteur franco-allemand, ce rapprochement peut constituer un véritable véhicule pour aller de l'avant et éviter un délitement généralisé de l'Union. En effet, sur le fond, il doit être perçu non pas comme un outil d'exclusion des autres pays, mais plutôt comme une force d'entraînement. Ce format à quatre ne demande naturellement qu'à s'ouvrir, à condition que ce soit sur des bases claires et dûment acceptées par les États qui s'y rallieront.

En effet, pour l'heure, le modèle de l'Union est le pire des modèles fédéraux et fédéralistes que je connaisse : celui où le plus petit des États membres peut opposer un veto absolu sur des sujets aussi stratégiques que la défense, la sécurité intérieure, la fiscalité ou l'existence d'un budget réellement à la hauteur des enjeux.

Notre architecture institutionnelle actuelle est totalement baroque. Valables pour six, dix, voire douze pays, nos institutions ne le sont clairement pas pour vingt-huit ou vingt-sept États membres, dès lors qu'il faut passer à autre chose que la simple construction d'un grand marché unique.

Pour remettre les choses en ordre de marche et avancer, la définition d'une méthode et d'objectifs communs aux quatre pays les plus importants de l'Union n'est pas seulement indispensable : c'est un préalable pour donner une nouvelle légitimité démocratique au processus. Ensemble, l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne représentent près de 58 % de la population de l'Union à vingt-sept, et plus des deux tiers de son PIB. Ces quatre pays ont jusqu'à présent toujours joué le jeu de l'intégration.

À l'aube de ses soixante ans, l'Europe doit faire preuve d'audace et d'autorité politique, et ne pas se soucier uniquement de facilitations économiques. Si nous voulons une Europe forte, juste et résolument démocratique, c'est de nos pays, notamment de la France, que doit venir cette audace. (*Applaudissements sur quelques travées.*)

**M. le président.** La parole est à M. Richard Yung, pour le groupe socialiste et républicain.

**M. Richard Yung.** Je n'ai pas fait la même lecture que notre collègue Michel Bouvard du rapport de la Commission européenne sur la situation et les perspectives économiques de la France.

Je note d'abord que la Commission indique que la France sortira de la situation de déficit aggravé l'an prochain. Le Gouvernement prévoit un déficit de 2,7 % du PIB, contre 2,9 % pour la Commission, mais on est dans les clous !

La Commission souligne l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises, celle-ci ayant retrouvé aujourd'hui son niveau d'avant la crise de 2008. Ce point est essentiel, car de leur compétitivité dépendent la capacité d'investissement et la capacité d'exportation des entreprises françaises. Or nous savons qu'elles ont une faiblesse en la matière.

En ce qui concerne la balance commerciale, je rappelle que son déficit, qui était de 74 milliards d'euros en 2012, est de 43 milliards d'euros aujourd'hui. Certes, c'est encore beaucoup trop. Contrairement à ce que l'on croit souvent, ce déficit est dû non pas à l'énergie, mais aux produits manufacturés, d'où l'importance d'améliorer notre compétitivité. Je pourrais donner un certain nombre d'exemples de réformes importantes mises en œuvre à cette fin. Je pense en particulier aux 40 milliards d'euros d'allègements de charges et de taxes accordés aux entreprises : ce n'est tout de même pas négligeable !

Il me semble donc que la Commission européenne a une vision plus optimiste que vous ne l'avez dit, monsieur Bouvard.

**M. Michel Bouvard.** Nous avons pourtant lu le même rapport !

**M. Richard Yung.** S'agissant de la zone euro, les projets sont nombreux. Il est notamment question d'utiliser les 750 milliards d'euros du Mécanisme européen de stabilité – à l'échelle de l'Union, ce n'est pas une somme monstrueuse – pour créer un fonds monétaire européen susceptible d'aider les États en situation de déficit provisoire, voire d'émettre de la dette et d'avoir une licence bancaire. Cette idée a été soutenue par la France, mais beaucoup moins par l'Allemagne, c'est le moins que l'on puisse dire... Monsieur le secrétaire d'État, pensez-vous que cette idée progresse ou qu'elle va progresser dans les mois qui viennent ?

De même, peut-on espérer voir bouger les choses s'agissant de l'instauration d'un budget européen qui pourrait être alimenté de différentes manières, *via* une partie des allocations chômage et une part de fiscalité, par exemple ?

L'idée importante qui ressort du sommet de Versailles est de recourir à des majorités différenciées, que l'on appelait jadis des majorités coordonnées. Il me semble que cela peut effectivement permettre d'avancer, mais ces majorités seraient-elles différenciées selon le type de problème à traiter, c'est-à-dire à géométrie variable selon le sujet – énergie, politique agricole, réforme de l'impôt sur les sociétés, notamment –, ou s'agit-il de placer un « noyau

dur » comprenant un certain nombre de pays au cœur de la manœuvre ? Quelle est la position de la France sur ce sujet ?

Concernant le Brexit, il est encore un peu tôt pour entrer dans les détails, puisqu'on attend le vote de la Chambre des Lords, qui sera suivi d'un nouveau vote de la Chambre des Communes, mais le calendrier prévu sera sans doute tenu.

Je m'interroge sur la note que le Royaume-Uni va devoir acquitter. On parle de 50 milliards à 60 milliards d'euros, excusez du peu ! Je rappelle que la campagne de M. Johnson reposait sur la promesse de réaffecter les 500 000 euros prétendument gaspillés par l'Union européenne chaque semaine au financement du système de santé britannique. Je ne sais pas comment il va expliquer aux lecteurs du *Daily Telegraph* que leur pays va devoir payer une telle note : ce sera intéressant à suivre ! J'ai compris que le négociateur européen faisait de ce point l'un des premiers à débattre, de manière que les Britanniques ne se trouvent pas en situation de remettre le règlement de cette note à un avenir hypothétique, une fois un accord obtenu sur les autres sujets. Monsieur le secrétaire d'État, que pouvez-vous nous dire sur cette question ?

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Allizard, pour le groupe Les Républicains.

**M. Pascal Allizard.** Messieurs les présidents, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, le fait que ce débat se tienne dans un format assez inhabituel ne doit pas nous faire perdre de vue les incertitudes qui pèsent sur l'avenir du projet européen, à quelques jours du sixième anniversaire du traité de Rome.

La question européenne s'invite aussi dans la campagne présidentielle française et, sur le fond, il faut s'en féliciter.

Toutefois, à force de présenter le sujet comme source de complication pour les citoyens européens, l'avenir de l'Europe est aujourd'hui un thème clivant et très sensible. L'euro-scepticisme gagne du terrain dans de nombreux pays, y compris le nôtre, et les populistes semblent avoir encore de beaux jours devant eux, du moins si l'objet de leur vindicte, l'Union européenne, ne se désintègre pas avant.

La crise migratoire demeure un sujet de préoccupation qui cristallise les passions et les peurs. Dans plusieurs États européens, la question de l'identité redevient centrale, la crainte de la submersion par des flots migratoires incontrôlables fait l'objet de toutes les instrumentalizations.

Passé le temps de la sidération, l'Europe tente de réagir, même si son action a vite montré ses limites. L'accord avec la Turquie, dont on connaît les conditions discutables, et la fermeture de la route des Balkans ont eu pour effet de scléroser les flux venant de Méditerranée orientale, mais sur d'autres routes continuent d'affluer migrants et réfugiés.

Le chaos institutionnel et sécuritaire libyen a facilité l'implantation de réseaux de passeurs dont l'activité se renforce encore en Méditerranée centrale, et l'arrivée du printemps pourrait annoncer une recrudescence supplémentaire.

Quant à la voie de la Méditerranée occidentale, elle risque de reprendre du service, comme en atteste l'intensification de la pression migratoire autour de l'enclave espagnole de Ceuta. L'Union européenne serait d'autant plus fondée à mieux sécuriser la route occidentale qu'elle constitue la « voie royale » pour un autre fléau qui sape l'Europe : le trafic de stupéfiants.



Caprice du destin, plus de 1 750 migrants ont été secourus au large de la Libye à la veille du sommet européen de Malte. À cette occasion, les Européens ont confirmé leur détermination à réduire les flux de migrants en Méditerranée centrale et à casser le modèle économique des passeurs, tout en restant attentifs à la route de la Méditerranée orientale.

Concernant l'opération européenne Sophia, elle a permis, à l'évidence, de sauver des milliers de vies en mer. En soi, c'est une bonne chose, mais que pèsent quelques navires et moyens militaires face à la déstabilisation des États par la guerre, la famine ou la crise économique, et aux 4,5 milliards d'euros de revenus tirés du trafic des migrants en Libye, soit plus du tiers du PIB de ce pays ?

Comme le notait un récent rapport de collègues députés, Sophia restera « par nature dérisoire ». Elle a certes permis une connaissance précise des réseaux de passeurs et perturbé l'organisation des trafics. Pour autant, du bilan mitigé de 2016, on peut conclure que la pression sur les réseaux est loin d'être suffisante. Les passeurs se sont adaptés au dispositif européen en se contentant de guider les migrants hors des eaux territoriales, prenant même des contacts directs avec les ONG...

Le sommet de Malte a confirmé la volonté européenne de soutien à la Libye, car la ligne de protection de l'Union vers le Sud ne peut plus être la seule frontière maritime italienne. Il convient dès lors de soutenir les gardes-côtes libyens pour œuvrer dans leurs eaux territoriales. Cette tâche sera longue et nécessitera qu'ils puissent disposer rapidement de navires adéquats. Formés, mieux rémunérés pour éviter la corruption, les gardes devront aussi être protégés des menaces de mort dont ils font l'objet de la part des trafiquants. C'est seulement à ce prix que l'action de l'Europe pourra prendre une autre dimension le long de cette côte libyenne où, en haute mer, le contrôle de l'embargo des Nations unies sur les armes doit également s'intensifier.

L'autre enjeu se situe à terre, où des milliers de migrants attendent. L'Europe entend soutenir le développement des communautés locales dans les zones libyennes situées sur les routes migratoires. Elle souhaite aussi mettre en place des structures et des conditions d'accueil adaptées pour les migrants. Mais ces centres ne deviendront-ils pas de simples escales logistiques pour migrants ? Ne tomberont-ils pas sous la coupe des réseaux de passeurs et des mafias locales ?

Enfin, les mesures d'aide au retour volontaire sont-elles véritablement efficaces ?

Il y a là, monsieur le secrétaire d'État, beaucoup de questions aux réponses difficiles, pour ne pas dire incertaines.

Au cours de ce Conseil européen sera évaluée la mise en œuvre des conclusions de décembre 2016 relatives à la sécurité extérieure et à la défense. C'est aujourd'hui un thème central pour les Européens, dans une époque marquée par une multiplication des conflits et des menaces terroristes. La pression augmente sur les frontières extérieures de l'Union européenne.

À l'heure où la présidence américaine annonce un budget militaire sans précédent, où la Chine modernise sa défense à un rythme soutenu, quelle doit être la position européenne ? Sans doute pas de se lancer dans une course stérile aux armements qui ne réglerait pas les problèmes, ni de croire que le seul effort de coopération serait suffisant.

Dans ce contexte, la décision de l'Union européenne et de l'OTAN de renforcer leurs relations et de coopérer plus étroitement rappelle que notre sécurité est interconnectée ; elle ne signifie pas que nos intérêts soient toujours communs et n'empêche pas les arrière-pensées.

Le renforcement de la présence militaire de l'Alliance atlantique en Pologne et dans les pays baltes notamment, entériné lors du sommet de l'OTAN de Varsovie en 2016, représente-t-il une véritable sécurité pour les Européens ou un facteur de crispation avec la Russie ? La question reste posée. L'adhésion du Monténégro aurait certes du sens pour la stabilité des Balkans, mais, là encore, la Russie se braque et, déjà, la Géorgie s'impatiente de rejoindre l'Union européenne et l'OTAN. Pouvons-nous poursuivre dans cette voie ?

Pour bâtir une « Europe puissance », il est légitime de vouloir construire un outil de défense plus solide, notamment en mobilisant des ressources supplémentaires, et cela est plus cohérent en vue d'assumer davantage la responsabilité de notre sécurité.

Il y a aussi un enjeu industriel, rappelé par plusieurs de mes collègues. Nous ne pouvons pas accepter d'être dépendants de puissances étrangères ni de risquer de perdre de nos compétences. Quel paradoxe de voir, alors que notre industrie de défense est exportatrice, certains de nos partenaires européens se tourner presque systématiquement vers les États-Unis pour les grands contrats ! Je pense aux avions F-16 achetés par la Roumanie ou la Pologne et aux avions F-35 acquis par l'Italie.

L'Europe est bien à la croisée des chemins. Il y a quelques jours, le président Juncker a présenté le Livre blanc de la Commission sur l'avenir de l'Union européenne, qui trace cinq scénarios possibles pour l'évolution de l'Union à l'horizon 2025. Mais, il faut bien l'admettre : d'une part, une Europe *a minima* apparaîtrait comme un échec au regard de la construction déjà accomplie ; d'autre part, le *statu quo* n'est plus possible.

Des élections générales en France, en Allemagne et aux Pays-Bas sortiront des gouvernements qui, avec leurs homologues, seront amenés à faire un choix décisif pour l'avenir de l'Union européenne. L'enjeu de ces élections dépasse donc le seul cadre national.

Beaucoup d'espoirs sont placés dans le couple franco-allemand pour servir de « noyau dur » et de moteur à une Europe rénovée. D'un point de vue politique, la France, dont l'économie stagne, sera-t-elle à même de faire jeu égal avec l'Allemagne, qui, par ailleurs, a enregistré en 2016 un excédent commercial de 252 milliards d'euros quand la France accusait un déficit de 48 milliards d'euros ?

Le projet européen doit s'accompagner de nouvelles perspectives en matière économique. Nous suivrons donc avec intérêt les discussions de ce Conseil européen concernant l'emploi, la croissance et la compétitivité.

L'avenir de la zone euro suscite aussi l'inquiétude tant les divergences entre les économies de ses membres sont réelles. De plus, le cas grec est loin d'être purgé. Comme le notait dernièrement le Fonds monétaire international, « la dette grecque est totalement intenable [...] et les besoins de financement vont devenir explosifs sur le long terme ». Ainsi, sans mesures d'allègement, la dette grecque devrait atteindre 275 % du PIB du pays.

Malgré tous ces vents contraires, je vois plutôt dans les bouleversements actuels une chance pour les États de bonne volonté de redonner à l'Europe une ambition et des moyens.

Il s'agit de considérer, à l'instar du président de la Commission européenne, que « c'est le début du processus, non la fin ».

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État.

**M. Harlem Désir, secrétaire d'État.** Je remercie tous les intervenants de leurs questions et de leurs analyses.

Comme l'a dit Jean-Claude Requier, l'Union européenne devra se réformer. À cet égard, la question d'une Europe à plusieurs vitesses, qui a été évoquée hier lors du sommet de Versailles, est très importante. On ne saurait envisager que rien ne bouge. Je ne crois pas du tout que l'on puisse interpréter ainsi le Livre blanc du président de la Commission européenne, même si l'un des scénarios présentés est que l'on en reste là : ce n'est évidemment pas celui que retient M. Juncker, comme il l'a indiqué lui-même devant le Parlement européen, bien que cette vision puisse être défendue par certains États membres. Il a simplement voulu, me semble-t-il, mettre toutes les cartes sur la table. Cela étant, je ne suis pas son porte-parole !

Le choix d'un État membre de quitter l'Union a été le révélateur d'une crise de confiance interne, même si la relation du Royaume-Uni à la construction européenne présente des particularités depuis l'origine. Après avoir d'abord refusé de rejoindre l'Union européenne, le Royaume-Uni avait finalement décidé d'en devenir membre, sans participer pour autant à toutes les politiques communes. Nombre des éléments de défiance qui se sont exprimés lors du référendum britannique se retrouvent ailleurs dans l'Union européenne. Il en va de même de la démagogie. Un certain nombre de mouvements populistes anti-européens d'autres pays se réclament d'ailleurs de ce précédent et proposent l'organisation de référendums en vue de sortir de l'Union européenne.

Il existe donc des difficultés internes, s'agissant par exemple du fonctionnement de la zone euro, comme vient de le rappeler à l'instant M. Allizard en évoquant les divergences entre les économies des États membres. Certes, nous avons avancé avec le troisième programme d'ajustement économique pour la Grèce, visant à éviter l'effondrement économique de ce pays et sa sortie de la zone euro, mais il est clair que, dans nombre de pays, les problèmes de convergence économique que l'appartenance à l'union économique et monétaire était censée devoir régler demeurent, d'où les débats sur les mécanismes à mettre en œuvre, outre ceux qui existent déjà, comme le Mécanisme européen de stabilité. Faut-il une autre capacité budgétaire ? Faut-il des instruments d'intervention plus puissants, avec un champ plus large ? Faut-il transformer le MES en fonds monétaire européen, comme l'a suggéré M. Yung ? Pour notre part, nous y sommes plutôt favorables, mais il faut préciser ce que cela peut réellement signifier : certains partenaires pourraient accepter l'idée de faire évoluer le mandat de cet outil, dont la capacité de mobilisation est très puissante – il permet de déployer un programme d'aide de plus de 80 milliards d'euros au bénéfice de la Grèce –, mais ils considèrent qu'il faudrait aussi renforcer les conditionnalités. Dès lors, on risque de voir resurgir des problèmes que l'on a plutôt tenté, dernièrement, de régler par de la flexibilité. En effet, ce sont notamment les choix très courageux, très clairs et très forts de Mario Draghi et la politique monétaire mise en œuvre par la BCE qui ont permis de sortir de la crise, en injectant des liquidités, en faisant baisser les taux d'intérêt, en soutenant les prêts interbancaires et, par là même, les prêts du système bancaire à l'économie, en faisant baisser le cours de l'euro par rapport à celui du dollar, en dépit de certaines résistances.

Il faut trouver un équilibre entre la politique monétaire, le soutien aux investissements et les réformes structurelles. Nous avons réussi à faire évoluer l'approche retenue. De ce point de vue, le débat franco-allemand a été utile, monsieur Bonnecarrère. Tout le monde aujourd'hui comprend que la politique d'austérité a aussi eu un effet récessif, en particulier dans les pays d'Europe du Sud. Elle a été appliquée beaucoup trop longtemps, beaucoup trop brutalement, même si des ajustements étaient nécessaires.

Si nous créons des outils pour mieux financer la convergence économique, mieux répartir les investissements au sein de la zone euro et permettre à des pays de rattraper leurs retards, il faut veiller à ne pas instaurer des conditionnalités qui se révéleraient impossibles à satisfaire, au point que ces outils ne pourraient en définitive pas être utilisés, sauf à ce que les pays concernés mettent en place des ajustements dont l'effet récessif serait tel qu'ils induiraient des problèmes économiques ou politiques, au risque de provoquer ou d'accentuer des crises.

Ainsi, les pays d'Europe du Sud qui ont été soumis à cette pression ont connu des crises politiques. En Grèce, c'est finalement un gouvernement mené par le parti Syriza qui, contre toute attente, met en œuvre une politique d'assainissement et de redressement économique et financier du pays. En Espagne, ce n'est que plus d'un an après les élections qu'un accord stable a pu être trouvé pour former un gouvernement. Au Portugal, la situation s'est réglée plus facilement, mais sans majorité absolue.

Tous ces éléments rendent le débat assez difficile, mais chacun s'accorde à dire que des réformes sont indispensables.

Il est absolument nécessaire d'accepter le fait que l'Europe sera à plusieurs vitesses. Ceux des pays de l'Union européenne qui ont choisi d'avoir une monnaie commune ont besoin d'une forte coordination de leurs politiques économiques. Pour ceux des pays de l'Union européenne qui considèrent que l'Europe a un rôle important à jouer à l'échelon international, parce qu'ils ont eux-mêmes une politique étrangère et une politique de défense ou qu'ils ont conscience qu'ils doivent pouvoir peser davantage, avec leurs partenaires, dans les grands débats internationaux, dont dépendent notre sécurité, notre avenir, la stabilité du monde, il n'est pas possible d'en rester là et d'accepter l'idée que l'Europe ne puisse être qu'un simple marché intérieur, aussi important soit-il.

À cet égard, la France, contrairement à ce qu'on a pu parfois laisser entendre, n'est pas du tout hostile à un approfondissement du marché intérieur dans des domaines qui n'existaient pas lorsque le marché commun a été créé, en 1957. Je pense en particulier au numérique, à l'union de l'énergie, absolument indispensable, ou à certains services.

Le président Raffarin et André Gattolin ont rappelé la célèbre formule de Jean Monnet selon laquelle l'Europe avance en surmontant les crises. Cela relève de l'idée générale des pères fondateurs que l'Europe est une dynamique. Elle est confrontée à des problèmes, à des défis, à des crises, parfois plus simplement à une nécessité, comme celle de la reconstruction après-guerre. On a commencé par bâtir l'Europe du charbon et de l'acier. On a ensuite essayé de construire une communauté européenne de défense, mais cela n'a pas marché, et on s'est alors de nouveau tourné vers l'économie, avec la mise en œuvre du marché commun et de politiques communes, telles la politique agricole et la politique du commerce, jusqu'à en

arriver à la situation actuelle et à la monnaie unique. Soit la résolution de ces problèmes débouche sur des avancées, soit notre continent se déconstruit et ses faiblesses s'aggravent.

En rester là n'est donc pas une option. Pour autant, faut-il, pour avancer, forcément s'engager dans un grand débat institutionnel et une réforme des traités ? Non ! Surmonter les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui relève d'abord d'une volonté politique et de la capacité à se concentrer sur quelques priorités. Les outils institutionnels, notamment parce qu'ils permettent des coopérations différenciées, n'ont pas besoin d'être changés. La question qui se pose est celle de leur champ d'application : doit-on mettre en œuvre des coopérations différenciées sur tous les sujets sur lesquels il faut avancer ? Non ! Dans de nombreux secteurs, il est possible de convaincre tous les États membres de participer ; c'est d'ailleurs nécessaire. Je pense à l'énergie : nos objectifs dans ce domaine étant à la fois économiques et climatiques, il faut avancer à vingt-sept. Il ne serait pas satisfaisant que certains États ne fassent pas d'efforts pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et pour passer du charbon à un autre *mix* énergétique. Cela créerait même des distorsions de concurrence.

Dans le domaine social, certains progrès pourront être obtenus plus rapidement au sein de la seule zone euro, notamment en matière d'harmonisation fiscale. En revanche, si l'on veut lutter contre le *dumping* social et, par exemple, mieux organiser le détachement des travailleurs, on ne peut pas s'en tenir à la zone euro : il faut associer à la démarche des pays qui ont adhéré plus tardivement à l'Union européenne et dont les niveaux de développement et de salaires sont plus bas. Nous n'entendons pas nous opposer à la liberté de circulation des travailleurs, mais nous voulons que le droit social applicable soit celui du pays où le travail est effectué.

Dans beaucoup de domaines, la coopération différenciée ne vaut donc pas. Il ne s'agit pas de créer une Europe à la carte, de pratiquer ce que les Britanniques appellent le *cherry picking*, en renonçant à toute cohérence d'ensemble pour l'Union européenne.

En revanche, la Commission ne doit pas se disperser, comme cela a pu être le cas au cours des quinze dernières années, multiplier les initiatives législatives dans tous les domaines, réglementer la taille des bouteilles d'huile d'olive ou la contenance des chasses d'eau. À cet égard, la France et l'Allemagne, ainsi que le président de la Commission, ont permis une prise de conscience très importante. Il faut se concentrer sur des domaines dans lesquels nous pouvons agir ensemble, à l'échelle continentale. Ceux qui veulent aller de l'avant doivent alors pouvoir le faire. Ainsi, en matière de défense ou de politique étrangère, mais aussi dans un certain nombre de domaines industriels, il peut être nécessaire d'assumer l'existence d'une Europe différenciée. Nous ne pouvons pas être bloqués par ceux qui ne sont intéressés que par le marché intérieur.

Je tiens à remercier Philippe Bonnecarrère des mots très aimables qu'il a eus à mon égard. Je me félicite de la qualité des échanges que j'ai pu avoir avec le Sénat. Ces échanges ont été pour moi non seulement un devoir, mais aussi un plaisir. Ils ont été utiles et enrichissants, en tout cas pour le Gouvernement. Même en cas de désaccord, ils sont demeurés courtois. Je me suis toujours efforcé de répondre aux questions qui m'étaient posées et je vous remercie d'avoir fait preuve d'indulgence quand il ne m'a pas été possible de le faire.

Monsieur Bonnecarrère, le couple franco-allemand a joué et joue un rôle très important pour faire avancer la zone euro. Même si la France et l'Allemagne, on le voit s'agissant de l'union bancaire, peuvent parfois avoir des approches différentes, nous devons continuer d'avoir pour objectif de faire des propositions ensemble.

C'est le dialogue entre la France et l'Allemagne qui a permis de trouver une solution pour la Grèce. Une mission technique est actuellement conduite sur place, monsieur Bouvard, par les représentants des institutions – on ne parle plus désormais de « troïka » –, afin de vérifier que la deuxième revue du programme en cours pourra être effectuée. Nous espérons que la Grèce pourra bénéficier d'un appui plus important encore de la BCE, et surtout qu'elle pourra faire face à ses échéances de remboursement de prêts au mois de juillet prochain, dont les montants sont élevés. Pour cela, il ne faut pas prendre de retard. La situation économique en Grèce s'est améliorée depuis la mise en œuvre de ce plan. C'est là une réponse à ceux qui disent que l'Europe n'est pas solidaire et que la façon dont la Grèce a été traitée n'était pas respectueuse : ce n'est pas vrai, même si les efforts et les réformes demandés étaient très durs et les premiers programmes probablement mal définis. Comme je l'ai déjà dit, certains programmes d'ajustement ont eu des effets récessifs. La perte de pouvoir d'achat a été beaucoup trop brutale pour de nombreuses catégories de la population. Cela étant, je pense que le plan actuellement mis en œuvre est en train de produire des résultats. J'espère qu'un accord pourra être trouvé ; la France, en particulier Michel Sapin, joue à cet égard un rôle très actif au sein de l'Eurogroupe, de même que le commissaire européen Pierre Moscovici. Le taux de croissance de la Grèce a été plus élevé que prévu en 2016. Son excédent primaire a été de 2,5 %, alors que le programme prévoyait un objectif de 0,5 %. Cela ne signifie pas que tous les problèmes sont réglés, loin de là, mais on voit que, en Grèce comme dans le reste de la zone euro, les effets de l'accélération de la croissance se font sentir.

Il faut évidemment encourager les investissements, grâce à des dispositifs d'accompagnement. La semaine dernière, je me suis rendu en Grèce avec le Premier ministre. Bernard Cazeneuve a rencontré le Premier ministre grec, Alexis Tsipras, et de nombreux membres du Gouvernement grec, mais aussi des représentants des entreprises françaises, afin de les inciter à continuer d'investir dans ce pays, pour y créer de l'activité et de l'emploi.

Sur les grandes questions internationales également, le couple franco-allemand est un élément moteur. Je pense à l'Ukraine, avec les accords de Minsk et le format Normandie, à la réponse européenne à la menace terroriste, au contrôle de nos frontières, à la réforme du code Schengen, que Jean-Claude Requier a évoquée et qui a déjà commencé, à l'alimentation des fichiers communs, ceux d'Europol, mais aussi le SIS, le système d'information Schengen. Sur ce sujet, Jean-Claude Requier a entièrement raison : il faut que tous les États membres inscrivent dans ce fichier toutes les informations de sécurité sur les personnes présentant des risques. Ce fichier est le seul qui puisse être consulté systématiquement. À l'avenir, il faudra aussi, probablement, que l'on puisse utiliser Eurodac à des fins de sécurité, car il contient des données biométriques tout à fait précieuses. Enfin, Europol devra être beaucoup plus mobilisé par tous les États membres.

Dans tous ces domaines, la coopération franco-allemande a joué un rôle clé. Sans la force de l'engagement du couple franco-allemand, sans le sens des responsabilités de nos deux pays, je pense que l'Europe n'aurait pas tenu dans la tourmente qu'elle a traversée.

Vous avez été nombreux à évoquer le sommet de Versailles. Il a été marqué par le sens des responsabilités commun aux quatre plus grands pays de l'Union européenne, par une volonté très forte, reposant sur une vision partagée du monde dans lequel nous vivons, des valeurs que nous avons à y défendre et de nos intérêts communs. Soixante ans après la signature du traité de Rome, nous devons faire avancer le projet européen.

Ce format n'a pas vocation à déboucher sur la constitution d'un groupe fermé ou d'un directoire. Ces quatre grandes économies de l'Union européenne, à l'invitation du Président de la République, ont simplement voulu aider à préparer le sommet de Rome, afin qu'il soit un succès, et mettre leur force au service de la relance du projet européen. J'espère que cette dynamique se poursuivra au-delà de l'élection présidentielle et que, quelle que soit l'issue de celle-ci, notre pays restera un moteur non seulement de la construction européenne, mais également de l'ambition européenne. *(Applaudissements sur de nombreuses travées.)*

### Débat interactif

**M. le président.** La parole est à M. Michel Raison.

**M. Michel Raison.** Monsieur le secrétaire d'État, nous pouvons difficilement nous quitter sans avoir parlé un peu d'agriculture.

Le traité instituant la Communauté économique européenne a été signé il y a soixante ans. À l'échelle de la construction des pays du continent européen, soixante ans, c'est assez court. On voudrait toujours que les choses aillent plus vite, qu'elles soient d'emblée parfaites, mais ce n'est pas possible.

La politique agricole commune a porté ses fruits dès l'origine. Par la suite, il a bien fallu la faire évoluer. Un premier virage a été pris en 1992, avec le début d'une libéralisation de la politique agricole commune et de la réduction des systèmes de régulation. Soit ! Le problème est que, depuis lors, nous n'avons jamais véritablement réformé la politique agricole commune. Nous l'avons peu à peu adaptée, nous avons posé quelques emplâtres par-ci, par-là. Nous l'avons également beaucoup verdie. Je ne mets pas en cause ce verdissement, qui était certainement nécessaire, mais cela ne peut pas constituer le pilier unique d'une politique agricole.

Ma question est simple : va-t-on véritablement se pencher sur la question de l'objectif assigné à l'économie agricole en Europe et définir la politique adéquate pour atteindre celui-ci, comme cela a été fait en 1958 ? L'objectif, à cette époque, était de parvenir à l'autosuffisance alimentaire de l'Europe. La politique agricole correspondante avait été mise en œuvre ; bien conçue, elle a fonctionné.

Aujourd'hui, l'objectif est différent. Il en résulte des fluctuations des prix beaucoup plus fortes et des distorsions de concurrence entre les agriculteurs des différents pays, dont la situation n'est cependant jamais brillante.

Il faudrait complètement repenser la politique agricole commune, partir d'une feuille blanche, en s'inspirant de ce qui se fait aux États-Unis, comme le préconisent de nombreux observateurs, et par M. le président de la commis-

sion des affaires européennes. Sinon, nous irons droit dans le mur ! Cessons de bricoler, faisons abstraction de ce qui existe aujourd'hui et rebâtissons la politique agricole commune.

**M. le président.** Monsieur le secrétaire d'État, je voudrais, avec sa permission, compléter la question de notre collègue.

L'Europe entend-elle faire de l'agriculture une activité véritablement stratégique, sachant que les États-Unis dépendent pratiquement 450 dollars par habitant pour mettre en place une politique agricole, contre seulement 250 euros pour les Européens ? À l'heure où nos amis Britanniques quittent l'Union européenne, le solde net est de 10 milliards d'euros. Pour mettre en place une politique agricole, il faut de l'argent, beaucoup d'argent. À cet égard, le « paquet Monti » ne nous satisfait pas forcément. Les mesures prévues ne sont pas de nature à alimenter le budget européen à la hauteur des besoins. L'agriculture est-elle une activité stratégique pour l'Europe, dans un contexte mondial extrêmement concurrentiel ?

Je vous laisse la parole, monsieur le secrétaire d'État.

**M. Harlem Désir, secrétaire d'État.** La question soulevée par Michel Raison, dont j'ai souvent eu l'occasion de débattre avec vous, monsieur le président, sera au cœur des travaux d'élaboration de la nouvelle PAC. Un accord devra intervenir d'ici à 2020, compte tenu du fait que nous allons changer de cadre financier, et tout le monde est conscient que la politique agricole doit évoluer.

La politique agricole commune est un acquis. Je pense qu'il ne faut pas accepter l'idée d'une renationalisation, avancée par certains pour de multiples raisons. Les agriculteurs, que je suis allé rencontrer, comme nombre d'entre vous, au salon de l'agriculture, sont attachés à la politique agricole commune, même s'ils sont les premiers à estimer qu'elle doit encore évoluer.

On l'a vu lors de la crise du lait, il est en tout cas nécessaire de maintenir des systèmes de régulation. On ne reviendra pas aux quotas laitiers, mais nous avons tout de même obtenu, grâce à l'insistance de Stéphane Le Foll, que des mesures de régulation soient de nouveau mises en place. Nos capacités de réponse aux crises sont actuellement insuffisantes. Sans aller jusqu'à copier le *Farm Bill*, on peut effectivement s'inspirer de ce que d'autres font, en concevant un système de soutien à nos agriculteurs qui tienne davantage compte des fluctuations des prix, des crises de marché, des situations internationales. Ces éléments doivent être versés au débat sur la réforme de la politique agricole commune.

Stéphane Le Foll a engagé une réflexion dans cet esprit. Sans partir d'une feuille blanche, il faut tout repenser et débattre de façon très ouverte avec nos partenaires, en tirant les leçons du fonctionnement actuel de la PAC pour renforcer la régulation à l'avenir.

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'État.

Avant de clore ce débat, je voudrais, à la suite de Philippe Bonnecarrère, saluer votre sens de l'écoute et l'attention que vous nous avez toujours prêtée dans l'exercice de vos fonctions de secrétaire d'État chargé des affaires européennes. Nous savions votre engagement européen, qui ne date pas d'hier, et nous avons pu mesurer votre parfaite connaissance des institutions européennes et de leurs rouages, assez complexes de prime abord.

Notre réflexion européenne se caractérise par sa transversalité, au-delà des sensibilités politiques des uns et des autres. Puisque nous traversons une période quelque peu agitée où

certaines partis ne parlent que de souverainisme, je conclurai par une formule empruntée à M. Juncker : plus on veut être souverain, plus on doit être européen.

Merci, monsieur le secrétaire d'État, de nous avoir accompagnés pendant ces quelques années. (*Applaudissements.*)

**M. Harlem Désir**, *secrétaire d'État*. Je vous remercie, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs.

**M. le président**. Nous en avons terminé avec le débat préalable au Conseil européen des 9 et 10 mars 2017.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures.*)

*Direction des comptes rendus*

GISÈLE GODARD

### QUESTION(S) ORALE(S) REMISE(S) À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

#### *Situation de l'aide à domicile*

N° 0001 – Le 6 juillet 2017 – **M. Dominique Watrin** appelle l'attention de **Mme la ministre des solidarités et de la santé** sur la situation des associations d'aide à domicile. La non-application des rares (et trop modestes) avancées de la loi n° 20151776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la mise en place de tarifs départementaux uniques à la baisse, les nouvelles contributions financières imposées aux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) poussent le secteur de l'aide à domicile, déjà à bout de souffle, à l'agonie. Ainsi la précarité du personnel engendre des taux de sinistralité et d'absentéisme tels que les associations n'arrivent plus à recruter.

Il lui demande si elle compte, elle aussi, laisser se dégrader cette situation qui pousse à un nouveau modèle économique dominé par le privé lucratif et le gré à gré.

Il lui demande également quand elle entend revaloriser la participation de l'État à l'APA pour permettre de rémunérer le service rendu au juste prix (24,24 euros/heure selon la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en 2013), améliorer le service rendu et revaloriser le métier d'aide à domicile.

#### *Rénovation de la ligne POLT*

N° 0002 – Le 6 juillet 2017 – **M. Daniel Chasseing** attire l'attention de **Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports** sur la situation de la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), qui souffre depuis plusieurs années d'équipement vétustes et de retards chroniques, sans compter le fait qu'il est quasiment impossible d'utiliser les réseaux téléphoniques et mobiles ce qui pénalise les usagers de cette ligne, en particulier les décideurs économiques. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire savoir où en sont les travaux de modernisation du matériel roulant et leur état d'achèvement, en insistant particulièrement sur le fait que, depuis l'abandon du projet de création de la ligne LGV Paris-Poitiers-Limoges, cette ligne constitue l'unique axe ferroviaire entre l'ancienne région Limousin et Paris.

#### *Situation du personnel du Lycée Louis Massignon à Abu Dhabi*

N° 0003 – Le 6 juillet 2017 – **Mme Claudine Lepage** attire l'attention de **M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères** sur la situation du personnel du lycée français Louis Massignon à Abu Dhabi.

Elle rappelle que l'agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) a décidé de mettre fin aux logements de service servant à loger les salariés de l'AEFE ou ceux de l'établissement en contrat local, accordant, en contrepartie, une allocation à laquelle les personnes logées contractuellement auraient droit.

Elle indique que cela entraîne une inégalité dans les avantages, les nouvelles grilles salariales ayant été établies pour homogénéiser les traitements et progressions de carrière. De plus, elle souligne que cela met en péril le renouvellement des visas de travail qui exige des contrats officiels de locations et, partant, l'avenir même de l'établissement qui serait alors privé de son personnel.

D'autres solutions auraient pu être envisagées et c'est pourquoi elle lui demande si, à l'avenir, un dispositif pourrait être mis en place afin d'organiser une concertation avec les représentants du personnel permettant ainsi de repenser la distribution de l'aide.

#### *Présence judiciaire dans l'Aisne*

N° 0004 – Le 6 juillet 2017 – **M. Antoine Lefèvre** attire l'attention de **Mme la garde des sceaux, ministre de la justice** sur le nécessaire maintien d'une présence judiciaire équilibrée dans le territoire de l'Aisne. Dans le cadre de la préparation de la loi n° 20161547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, les ministères de la justice et des affaires sociales ont rendu conjointement, en février 2016, un rapport sur le transfert de contentieux des tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS), tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI) et commissions départementales d'aide sociale (CDAS) vers les nouveaux pôles sociaux des tribunaux de grande instance, l'objectif recherché étant selon ce rapport - « d'offrir une justice de qualité, proche des citoyens ». L'intention est louable. Sachant, d'une part, que le département de l'Aisne compte deux TASS, l'un à Laon, l'autre à Saint-Quentin et que, d'autre part, la comparaison des affaires en stock entre ces deux juridictions montre une meilleure évacuation des affaires en faveur du tribunal de Laon, ce rapport prévoit néanmoins l'absorption du TASS de Laon par celui de Saint-Quentin (p. 69). Cette disposition aboutirait à la concentration exceptionnelle d'un pôle économique et social dans cette dernière ville, au détriment de la ville-préfecture, faisant fi de l'éloignement géographique qui augmenterait considérablement pour de nombreux justiciables (parfois plus de 200 km aller-retour), faisant fi de l'efficacité avérée du TASS de Laon, et faisant fi des locaux du conseil de prud'hommes de Laon qui sont en capacités logistiques et immobilières d'accueillir le TASS de Laon au sein d'un pôle cohérent et efficace. Cet exemple illustre les risques liés à l'avenir et à l'organisation des juridictions en matière d'accès au droit pour l'ensemble des justiciables et des professionnels du droit, ainsi que s'agissant du maintien d'une présence judiciaire équilibrée dans ce département.

Il lui demande par conséquent quelles actions elle compte mettre en place afin de consolider la présence d'un pôle social à Laon, et au-delà quels moyens et décisions elle compte prendre afin de garantir cet équilibre judiciaire au niveau des territoires.

*Qualité des infrastructures de transport dans l'Aisne*

N° 0005 – Le 6 juillet 2017 – **M. Antoine Lefèvre** attire l'attention de **Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports** sur l'accès, le maintien et la qualité des infrastructures de transport dans l'Aisne.

Ce département est situé sur l'axe stratégique qui relie Paris à la Belgique, il constitue par conséquent une voie de passage très empruntée. Malgré cet intérêt et cette forte fréquentation, les infrastructures terrestres et ferroviaires ne disposent toujours pas de la hauteur des investissements nécessaires à leur pleine exploitation, provoquant un engorgement chronique et altérant la qualité du transport de voyageurs. Sensibles à cette problématique, les élus du département et le conseil régional se sont mobilisés en faveur de l'amélioration et du doublement des voies de la RN2, ainsi qu'en faveur du maintien et de la réalisation de travaux sur la ligne ferrée Laon-Paris, aux-côtés de la SNCF. L'État doit cependant participer à cet effort d'autant plus indispensable pour l'ensemble des élus qu'il conditionne grandement le développement économique du territoire départemental. Concernant les travaux nécessaires relatifs à la RN2, il demande quel calendrier et actions le Gouvernement compte mettre en œuvre afin d'accélérer l'amélioration de cette infrastructure. Concernant la ligne ferrée Paris-Laon, il demande au Gouvernement comment il compte préparer l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs, afin de concilier la prise de responsabilité croissante de la région, ainsi que le maintien d'une infrastructure adéquate et performante. Plus spécifiquement, et sur ce dernier aspect, le développement de la navette CDG Express – qui doit relier l'aéroport Charles-de-Gaulle à la Gare de l'Est - vient de franchir une nouvelle étape, avec la publication de la loi n° 2016-1887 du 28 décembre 2016 relative à une liaison ferroviaire entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle. Cette navette devra emprunter le tronçon des voies ferrées qui sont utilisées par le TER Picardie de la ligne Paris-Laon et ce, sur 24 km (sur les 32 de cette nouvelle ligne), en plus de la ligne K et du RER B. Face à cette situation, le secrétaire d'État aux transports de la précédente législature, avait assuré que le développement de cette navette « ne se réalisera pas au détriment des transports du quotidien ».

Or les usagers de cette ligne Paris-Laon souffrent d'ores et déjà de perturbations récurrentes : ponctualité déficiente, suppression de train, mauvais état de la ligne etc. Dès lors, il demande au Gouvernement quelles garanties et mesures concrètes il apportera afin d'attester que la mise en œuvre de cette nouvelle ligne, d'ici 2023, ne dégradera pas l'offre et la ponctualité des trains TER Picardie qui empruntent cette voie ferrée.

*État du déploiement des réseaux numériques fixe et mobile*

N° 0006 – Le 6 juillet 2017 – **M. Hervé Maurey** interroge **M. le ministre de la cohésion des territoires** sur l'état des déploiements des réseaux numériques fixe et mobile sur le territoire français.

La France a pris un retard considérable dans le déploiement des réseaux, alors même qu'ils représentent un enjeu fort de compétitivité et d'accès à des services essentiels. Notre pays est ainsi classé au 27<sup>ème</sup> rang des pays européens pour le très haut débit selon la Commission européenne.

Les perspectives sont préoccupantes. Dans un rapport publié récemment, la Cour des comptes évalue à 15 Mds d'euros l'investissement manquant afin de financer le plan France

Très Haut Débit en l'état actuel des projets de déploiement. L'objectif d'une couverture du territoire en 2022 ne devrait pas être tenu, tablant sur 2030.

Dans les territoires relevant de l'initiative privée, les collectivités s'inquiètent d'une couverture qui reste largement partielle. Selon l'Agence du numérique, à la fin 2016, le déploiement a commencé dans seulement 652 communes sur les 3 405 qui constituent la zone AMII. Sur 480 de ces communes, moins de la moitié du territoire était couvert. L'état des déploiements sur la zone très dense n'est pas plus rassurant.

Ce constat est le résultat des stratégies des opérateurs qui raccordent prioritairement les zones les plus rentables laissant de côté les zones moins denses, mais aussi des règles de répartition des territoires en zone AMII qui, en l'absence d'obligations assez fortes de couverture, conduisent à une « course » entre les opérateurs pour préempter les territoires, pas pour les couvrir.

Des conventions formalisant les engagements de déploiement devaient être signées entre les opérateurs et les collectivités avant la fin 2015. Force est de constater que deux ans après, celles-ci n'ont pas toutes été signées. Lorsqu'elles ont été entérinées, les sanctions en cas de non respect sont inexistantes. Il en résulte qu'un grand nombre de locaux non fibrés se retrouve « gelés ».

Enfin, dans les zones publiques, si les déploiements s'accélèrent grâce aux efforts des collectivités territoriales (1,1 M. de prises), la commercialisation, elle, tarde.

Le déploiement des réseaux mobiles n'est pas en reste en matière d'engagements non tenus. En particulier, la résorption des zones blanches est le sujet le plus problématique. Ce sont plus de 570 centres-bourgs (15 %), recensés en 2015 et 2016, qui attendent encore d'être couverts en 2G aujourd'hui, alors même que le Gouvernement avait annoncé la fin des zones blanches en fin 2016. La conséquence de ce retard est directement liée à l'abandon par l'État de sa promesse d'installer les pylônes accueillant les antennes.

Au-delà, c'est la stratégie pour la couverture mobile du territoire qui doit être révisée en profondeur, impliquant la redéfinition d'une zone considérée comme « couverte » avec un degré de précision infra-communal.

Il lui demande ce que compte faire le Gouvernement sur ces sujets.

*Développement des ports de l'Axe Seine*

N° 0007 – Le 6 juillet 2017 – **Mme Agnès Canayer** attire l'attention de **Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports** sur le développement des ports de l'Axe Seine. Regroupés au sein de l'entité HAROPA, ces ports sont une véritable porte d'entrée maritime pour le commerce extérieur français.

Le Havre, premier port de conteneurs français accueille chaque année près de 2,6 millions de conteneurs équivalent vingt pieds. Rouen, premier port européen pour les céréales a vu transiter plus de 9 millions de tonnes pour 2016.

Cependant, les ports normands subissent deux handicaps majeurs.

Le premier est lié à l'impossibilité de massifier le transport de marchandises en raison d'une liaison ferroviaire inadaptée aux enjeux. Actuellement, seuls 5 % du trafic conteneur du Grand Port Maritime du Havre transite par le ferroviaire, alors que 80 % de ces conteneurs sont acheminés par la route et que 15 % utilisent le transport fluvial. Plusieurs aménagements ferroviaires s'imposent donc et sont identifiés. Il s'agit de la ligne nouvelle Paris-Normandie, de la ligne Serqueux-Gisors ou encore de l'électrification de la ligne Amiens-Châlons-en-Champagne.

Le second handicap tient à l'absence d'une politique nationale ambitieuse au service des ports français, directement concurrencés par les ports du Nord de l'Europe.

Aussi, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ces sujets.

#### *Poursuite du Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest*

N° 0008 – Le 6 juillet 2017 – **Mme Brigitte Micouleau** attire l'attention de **Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports** sur la poursuite du Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) à travers la réalisation des lignes à grande vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax.

Alors que le 30 mars 2015, la commission d'enquête avait émis un avis négatif pour ces deux projets, le 26 septembre 2015, le Gouvernement de l'époque s'était, lui, engagé, à poursuivre la procédure du GPSO, au grand soulagement de nos concitoyens et des acteurs économiques locaux. De fait, le 5 juin 2016, M. le secrétaire d'État chargé des transports signait le décret déclarant d'utilité publique (DUP) la réalisation de ces deux LGV.

Le GPSO porte une double ambition : créer non seulement des lignes ferroviaires nouvelles à grande vitesse entre Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne, mais aussi des aménagements ferroviaires, sur la ligne existante, au sud de Bordeaux (AFSB) et au nord de Toulouse (AFNT).

De plus, l'intégration au sein de la grande vitesse ferroviaire de la région Occitanie et de la métropole toulousaine, la quatrième de France en nombre d'habitants, mais la première en termes de croissance démographique et économique ces dernières années, représente une opportunité exceptionnelle de renforcer les liens avec la capitale nationale et de positionner favorablement région et métropole à l'échelle du Sud-Ouest européen.

Par ailleurs, en permettant de relier Paris à l'ensemble des pôles importants de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie en un peu plus de trois heures, la réalisation du programme GPSO, outre un gain de temps indéniable, apporterait une alternative crédible et viable aux mobilités routières et aériennes et participerait ainsi à une réduction de l'empreinte écologique et à un meilleur bilan carbone.

Si le tribunal administratif de Bordeaux a prononcé, le 28 juin 2017, l'annulation de l'arrêté du préfet de la Gironde du 25 novembre 2015 portant déclaration d'utilité publique des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux, c'est, pour l'essentiel, en raison d'une absence de solidité financière du projet. Or, un comité des financeurs, auquel participent les collectivités locales de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie concernées par le projet, a été lancé il y a an. Par ailleurs, toujours concernant le financement de ce projet, les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, en y associant les métropoles de Bordeaux et de Toulouse, les conseils départementaux et les agglomérations concernés, ont mandaté, il y a plusieurs mois, le cabinet Ernst and Young afin d'étudier quelles ressources innovantes pourraient être mises en place avec le soutien, voire l'intervention de l'État. Ce cabinet indépendant ne devrait pas tarder à rendre ses conclusions et à avancer des propositions concrètes et réalistes. Ainsi, à terme, le motif d'annulation de cette DUP ne devrait plus avoir de raison d'être.

Aussi, et alors que durant la campagne de l'élection présidentielle, le président de la République avait, dans un communiqué de presse en date du 23 mars 2017, réaffirmé « son complet soutien » à la LGV Bordeaux-Toulouse, elle lui demande de bien vouloir lui confirmer la poursuite du GPSO et le respect du calendrier initial qui doit aboutir aux mises en service de la LGV Bordeaux-Toulouse en 2024 et de la LGV Bordeaux-Dax en 2027.

#### *Difficultés rencontrées dans l'accueil des gens du voyage en Haute-Savoie*

N° 0009 – Le 6 juillet 2017 – **M. Loïc Hervé** attire l'attention de **M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur** sur les difficultés auxquelles sont confrontés des élus locaux de la Haute-Savoie quant à l'accueil des gens du voyage en raison de leur non-respect de la réglementation en vigueur, et alors même que les collectivités ont engagé de lourds investissements pour satisfaire aux obligations posées par la loi.

En effet, appréciée pour sa richesse économique et ses attraits touristiques, ainsi que par la proximité de Genève, la Haute-Savoie est un des départements français les plus prisés tant par les petits groupes de voyageurs que par les organisateurs de grands rassemblements estivaux de caravanes qui sillonnent, de mai à septembre, les routes de France.

Lors de leurs déplacements, ni les aires d'accueil, ni les terrains de grands passages définis dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAGV) ne sont respectés. Il est de plus en plus fréquent que des groupes non annoncés et composés d'un grand nombre de caravanes - jusqu'à plus de 100 - investissent, sans autorisation et en toute illégalité, des propriétés publiques ou privées.

Ces campements illicites conduisent, d'une part, à des conditions de vie indécentes pour les voyageurs, et d'autre part, engendrent des troubles à l'ordre public, à la sécurité et à la salubrité publique. Ces difficultés touchent alors toute la population et notamment le tissu économique des territoires concernés.

Il est fréquent que les situations dégénèrent et des altercations très violentes se sont produites entre gens du voyage, riverains, agriculteurs, élus et forces de l'ordre. En raison du comportement inadmissible de ces groupes irrespectueux des lois de la République, les élus haut-savoyards craignent très sérieusement qu'un drame ne se produise si l'État ne prend pas les mesures urgentes et appropriées pour gérer ces situations.

Certes, la loi n° 2000614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et les lois successives n° 2003239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure et n° 2007297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, complétées par certaines dispositions prises récemment dans le cadre de la loi n° 201786 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, permettent au préfet de procéder à l'évacuation forcée des résidences mobiles en stationnement illicite, mais, par manque de moyens, les forces de l'ordre sont souvent dans l'incapacité d'agir efficacement.

Les réflexions conduites par des associations d'élus et de représentants de gens du voyage montrent qu'il est nécessaire de clarifier et d'actualiser les textes ne répondant plus aux préoccupations actuelles : les gens du voyage veulent un statut proche du droit commun qui préserve leur mode de vie, et les élus souhaitent que les procédures simplifiées d'expulsion puissent être mise en œuvre rapidement et efficacement en cas d'occupation illicite.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées avec le mode de vie des gens du voyage doivent trouver aussi une solution avec l'accès facilité au service public de l'éducation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Toutefois, les dispositifs et aménagements spécifiques prévus par la circulaire n° 2012-142 du 2 octobre 2012 peinent à se mettre en place, ce qui freine l'inclusion de ces élèves en classes ordinaires, qui constitue pourtant la modalité principale de scolarisation recherchée.

C'est pourquoi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement à faire évoluer la situation actuelle de l'accueil des gens du voyage qui nourrit l'incompréhension des élus et des populations et engendre chez eux de fortes et légitimes attentes.

*Application de la Décision n° 397151  
du Conseil d'État*

N°0010 – Le 6 juillet 2017 – Mme **Laurence Cohen** interroge **Mme la ministre des solidarités et de la santé** sur la disponibilité des trois vaccins obligatoires contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.

Le 8 février 2017, par sa décision n° 397151, le Conseil d'État a demandé au ministère de la santé de saisir les autorités compétentes, dans les six mois, en vue de l'adoption de mesures destinées à permettre la disponibilité de vaccins correspondant aux seules obligations de vaccinations antidiphtérique, antitétanique et antipoliomyélite prévues aux articles L. 31112 et L. 31113 du code de la santé publique.

La même décision a aussi indiqué que le ministère ne pouvait, légalement, se borner à « rappeler les laboratoires à leurs obligations » en refusant, par sa décision du 12 février 2016, de faire usage des pouvoirs qu'il détient en vue d'assurer la mise à disposition du public des vaccins permettant de satisfaire aux seules vaccinations obligatoires.

Afin de permettre la disponibilité de vaccins, le Conseil d'État donne des pistes d'action très claires, notamment le recours au régime de licence d'office, en vertu de l'article 61316 du code de la propriété intellectuelle.

Elle lui demande comment elle compte respecter les décisions du Conseil d'État et dans quels délais.

*Éligibilité aux aides de la fondation du patrimoine  
des villes à secteur sauvegardé*

N°0011 – Le 6 juillet 2017 – M. **Yannick Botrel** appelle l'attention de **Mme la ministre de la culture** sur la non-éligibilité des villes à secteur sauvegardé aux déductions fiscales de la fondation du patrimoine.

En effet, il appartient au législateur de fixer le périmètre de l'éligibilité à déduction fiscale géré par la fondation du patrimoine. Dans les faits, il a estimé qu'une telle éligibilité pour les villes à secteur sauvegardé n'était pas pertinente dans la mesure où les dispositions de la loi n° 62-903 du 4 août 1962 complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière, dite loi Malraux, s'appliquaient.

Néanmoins, du fait de l'évolution du droit, il apparaît que la loi Malraux a perdu au fil du temps la plupart des avantages financiers prévus initialement. Il en résulte une différence de traitement des projets de sauvegarde et de restauration du patrimoine national en fonction de la classification des communes, ce qui freine les porteurs de projet situés dans une telle sectorisation.

Dans un souci d'égalité de traitement des communes en la matière, il l'interroge sur la possibilité d'élargir l'éligibilité aux aides de la fondation du patrimoine aux villes à secteur sauvegardé.

*Santé publique et lutte contre les nuisibles*

N°0012 – Le 6 juillet 2017 – Mme **Colette Mélot** attire l'attention de **M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire** sur la prolifération des nuisibles sur le territoire français et sur ses conséquences en termes de santé publique.

Frelons asiatiques, moustiques tigre, chenilles processionnaires urticantes, tiques, punaises de lit, rats, les nuisibles envahissent de plus en plus espaces verts, exploitations agricoles, forêts, villes

et villages, logements et toits avec le risque accru d'en importer davantage des quatre coins du globe durant la période des vacances d'été.

Le 6 juin 2017, première journée mondiale dédiée à la prévention des nuisibles, les professionnels n'ont pas manqué de tirer la sonnette d'alarme. Dans nos communes, les particuliers se tournent très naturellement vers leur maire souvent désemparé face à un fléau qui ne connaît pas de frontière et qui peut conduire à des hospitalisations des personnes touchées et à des chocs allergiques chez les animaux.

À cela s'ajoute la restriction (totalement justifiée d'ailleurs) des solutions biocides pour raisons environnementales, mais qui rend les traitements moins efficaces. Dans le département de la Seine-et-Marne, la prolifération de la chenille processionnaire est devenue un véritable sujet de santé publique touchant plus de 300 communes contre lequel les collectivités locales n'ont pas les moyens techniques et financiers de lutter.

Outre les conséquences parfois terribles sur la vie quotidienne, on estime en France, à 38 millions d'euros par an les coûts engendrés par les nuisibles. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les seuls rongeurs sont responsables de 10 à 15 % des pertes de nourritures mondiales et sont vecteurs de quelque 30 maladies humaines.

Face à un fléau qui appelle la mise en place urgente de moyens de lutte à l'échelle nationale nécessitant une collaboration étroite entre État et collectivités territoriales, elle lui demande quel plan d'action il compte développer pour enrayer rapidement une prolifération qui inquiète nos populations.

*Avenir des départements de la petite couronne*

N°0013 Le 6 juillet 2017 – M. **Christian Favier** interroge **M. le ministre de la cohésion des territoires** au sujet de l'avenir des départements de petite couronne et des politiques utiles au quotidien des habitants qui en émanent.

Selon ses informations, des consultations seraient en cours afin de bâtir un projet portant sur la fusion des trois départements de petite couronne avec la métropole du Grand Paris.

Alors que de nombreux habitants et élus - de toutes sensibilités - du Val-de-Marne lui ont exprimé leurs inquiétudes à ce sujet, il lui demande de confirmer ou d'infirmar ces réflexions et ce projet de fusion ainsi que des précisions sur les consultations à l'œuvre et celles éventuelles à venir, notamment avec les élus des territoires et les habitants concernés. Il lui demande également, et si ce projet de réforme aboutissait, comment l'État compte-t-il précisément maintenir des politiques à l'œuvre dans le Val-de-Marne telles la gestion de 76 crèches départementales ou le remboursement de 50 % de la carte Imagin'R pour les jeunes.

*Inquiétudes concernant le déficit financier  
du centre hospitalier de Narbonne*

N°0014 – Le 6 juillet 2017 – M. **Roland Courteau** attire l'attention de **Mme la ministre des solidarités et de la santé** sur les fortes inquiétudes exprimées par les représentants syndicaux du personnel hospitalier de Narbonne concernant le déficit financier de ce centre hospitalier.

Il l'alerte sur le fait que l'établissement connaît une hausse constante de son activité, avec un taux d'occupation des lits de 97 % sur le pôle médecine et 44 000 passages annuels aux services des urgences, et que les conditions d'exercice du service de santé publique proposé aux Narbonnais deviennent précaires, compte tenu des problèmes financiers rencontrés par le centre hospitalier.

Les représentants syndicaux dénoncent l'état de souffrance professionnelle des équipes (non-remplacement des personnels absents, mouvements de personnels) et redoutent que le déficit actuel ne vienne impacter une vingtaine d'emplois, directement



ou indirectement (gels de postes ou suppressions), voire génère des fermetures de lits ou encore ne provoque l'externalisation de l'entretien de l'établissement.

Il lui précise que des dettes contractées par l'établissement auprès de tiers restent, à ce jour, non honorées comme c'est le cas pour plusieurs entreprises ayant réalisé des travaux récents ou encore à l'égard de la plateforme logistique de Carcassonne.

Il lui indique qu'il lui semble donc nécessaire d'apporter à cette structure, à titre exceptionnel et de manière très urgente, des moyens supplémentaires indispensables pour le maintien de la qualité du service public médical sur le territoire narbonnais.

C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment par rapport à cette situation particulièrement préoccupante ainsi que les initiatives susceptibles d'être engagées dans les meilleurs délais pour la corriger.

#### *Baisse de la densité médicale dans 86 départements*

N° 0015 – Le 6 juillet 2017 – **M. Roland Courteau** expose à **Mme la ministre des solidarités et de la santé** que, toutes spécialités confondues, 86 départements ont enregistré une baisse de la densité médicale entre 2007 et 2016. Par ailleurs, selon certaines informations, 148 cantons se trouvent sans médecin généraliste. Au total, près de quatre millions de Français vivraient dans des territoires à la situation alarmante.

Il lui indique, cependant, que le nombre de médecins n'a jamais été aussi important en France : 285 840 en 2016 contre 112 066 en 1979.

Dès lors, le problème ne provient pas pour l'essentiel du nombre de médecins, mais plutôt de la concentration de ceux-ci, dans certaines zones urbaines.

Il lui fait en outre remarquer que, parmi les raisons qui expliquent que nombre de Français renoncent à consulter un médecin figure, pour 15 % d'entre eux, l'absence de médecin de proximité.

Or, il tient à rappeler que selon l'OMS (Organisation mondiale de la santé), « le droit à la santé comprend, l'accès en temps utile à des soins de santé acceptables, d'une qualité satisfaisante et d'un coût abordable ».

Pourtant, force est de constater la persistance d'une augmentation des inégalités d'accès aux soins.

Ainsi, la lutte contre ces inégalités passe déjà par la création de maisons de santé pluridisciplinaires. Cependant, leur utilité dépend de la présence de praticiens de la santé pour y assurer des permanences.

En fait, il lui précise qu'il semble ne pas y avoir qu'une seule solution, face à ce problème, mais bien un ensemble de solutions.

Ainsi, parmi les demandes exprimées par les élus, figure celle d'un numérus clausus géographique ou d'une aide à la mobilité des praticiens itinérants, ou encore celle consistant à conditionner l'installation d'un médecin à un quantum d'années d'exercice dans les zones sous-dotées.

De même, est-il suggéré la création d'un statut de « médecin praticien territorial », face aux lacunes de la couverture du territoire par la médecine libérale, initiative qui s'est traduite par la proposition de loi n° 459 (20152016) déposée sur le bureau du Sénat le 20 mars 2016.

Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer l'ensemble des mesures susceptibles d'être engagées, afin d'assurer pour tous, le principe de protection de la santé, qui est garanti par le préambule de la Constitution de 1946.

#### *Emplois d'avenir*

N° 0016 – Le 6 juillet 2017 – **Mme Nicole Bonnefoy** attire l'attention de **Mme la ministre du travail** sur le devenir des emplois d'avenir.

Dans l'attente de nouvelles dispositions après la constitution du nouveau gouvernement, il apparaît que les aides à l'accompagnement des jeunes au travers des missions locales sont actuellement bloquées. Dans les premières semaines à la tête du Gouvernement, le Premier ministre a indiqué qu'il considérerait comme élevé le coût de tels contrats, et souhaitait dès lors ne plus continuer à y recourir que de « façon maîtrisée ».

Créés en 2012, les emplois d'avenir ont pour objectif de faciliter l'insertion sur le marché du travail des jeunes peu ou pas qualifiés en leur proposant un emploi à temps plein de longue durée incluant un projet de formation.

Le bilan établi à la fin de l'année 2016 prévoyait qu'un an après la signature de leur contrat, trois jeunes sur quatre en emploi d'avenir auraient bénéficié d'une formation et un sur deux d'une formation certifiante. Cet accès plus facile à la certification résulte d'un effort de formation qui bénéficie notamment aux non-diplômés et aux plus jeunes. Aussi, plus de 325 000 contrats d'emplois d'avenir ont été signés depuis 2012, et 51 % des jeunes inscrits dans le dispositif ont trouvé un emploi dans les six mois suivant la fin de leur contrat. Depuis le début de sa mise en œuvre, ce dispositif a ainsi constitué une véritable réussite en faveur de l'accès à l'emploi des jeunes.

Elle souhaite dès lors l'interroger sur les intentions réelles du Gouvernement quant à la suite donnée à cette politique de soutien de l'emploi.

#### *Transport des greffons*

N° 0017 – Le 6 juillet 2017 – **M. Gilbert Bouchet** attire l'attention de **Mme la ministre des solidarités et de la santé** sur les améliorations à apporter dans le transport des greffons.

Ce sujet a déjà été abordé lors de débats parlementaires sans trouver de solution sinon que de confier une énième mission à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Or il y a urgence, dans une situation où trop d'intervenants paralysent les chaînes de décision. Ainsi la solidarité nationale, exprimée par les donateurs, est gaspillée. Lors de sa prise de fonctions, Mme la ministre a insisté sur la nécessité de déployer de la créativité et de l'ingéniosité parce que les budgets sont contraints. Les professionnels souhaitent donc l'organisation d'une réunion de tous les acteurs concernés, de l'Agence de la biomédecine, de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (APHP), de l'Union des Hôpitaux pour les Achats (UniHA), des présidents de la conférence des directeurs généraux de centres hospitaliers universitaires, de la Fédération Hospitalière de France, des directeurs d'administrations centrales (Direction générale de l'offre de soins, Direction générale de la santé, Direction générale de l'aviation civile), du ministère des armées, afin de définir une stratégie pilotée par le ministre de la santé, d'énoncer la démarche à suivre pour l'Agence de la biomédecine et de les transcrire de manière opérationnelle via UniHA.

Aussi il lui demande si elle envisage d'agir rapidement pour simplifier et optimiser les procédures de transport des greffons afin de permettre à tous les dons de greffons d'atteindre leur noble but qui est de sauver des vies.

# ANNEXE AU PROCES VERBAL

## de la séance

### du mardi 4 juillet 2017

#### SCRUTIN N° 104

*sur l'ensemble du projet de loi prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence (procédure accélérée), compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :*

Nombre de votants .....	338
Suffrages exprimés .....	334
Pour .....	312
Contre .....	22

Le Sénat a adopté

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### GRUPE LES RÉPUBLICAINS (142) :

*Pour* : 140

*N'ont pas pris part au vote* : 2 M. Gérard Larcher - Président du Sénat, M. Alain Poyart

##### GRUPE SOCIALISTE ET APPARENTÉS (87) :

*Pour* : 84

*Abstention* : 2 M. Jean-Yves Leconte, Mme Marie-Noëlle Lienemann

*N'a pas pris part au vote* : 1 M. Luc Carvounas

##### GRUPE UNION CENTRISTE (43) :

*Pour* : 42

*N'a pas pris part au vote* : 1 Mme Jacqueline Gourault

##### GRUPE LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ (28) :

*Pour* : 27

*N'a pas pris part au vote* : 1 M. Jean-Baptiste Lemoyne

##### GRUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN ET CITOYEN (18) :

*Contre* : 18

##### GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (16) :

*Pour* : 14

*Contre* : 2 MM. Gilbert Barbier, Pierre-Yves Collombat

##### RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (13) :

*Pour* : 5

*Contre* : 2 Mme Esther Benbassa, M. Jean Desessard

*Abstention* : 2 Mme Aline Archimbaud, M. Joël Labbé

*N'ont pas pris part au vote* : 4 Mme Corinne Bouchoux, M. Ronan Dantec, Mme Anne-Lise Dufour-Tonini, M. Robert Navarro \*

#### Ont voté pour :

Philippe Adnot Leila Aïchi Pascal Allizard Michel Amiel Michèle André Maurice Antiste Alain Anziani Guillaume Arnell David Assouline Dominique Bailly Gérard Bailly François Baroin Philippe Bas Delphine Bataille Christophe Béchu Claude Bérit-Débat Michel Berson Alain Bertrand Jérôme Bignon Jacques Bigot Annick Billon Jean Bizet Maryvonne Blondin Jean-Marie Bockel François Bonhomme Philippe Bonnecarrère Nicole Bonnefoy Yannick Botrel Gilbert Bouchet Jean-Claude Boulard Martial Bourquin Michel Boutant Nicole Bricq François-Noël Buffet Henri Cabanel Olivier Cadic Jean-Pierre Caffet François Calvet Pierre Camani Christian Cambon Claire-Lise Campion Agnès Canayer Michel Canevet Jean-Pierre Cantegrit Vincent Capocanellas Thierry Carcenac Jean-Noël Cardoux Jean-Claude Carle Jean-Louis Carrère Françoise Cartron Joseph Castelli Caroline Cayeux Bernard Cazeau Gérard César	Anne Chain-Larché Patrick Chaize Pierre Charon Daniel Chasseing Alain Chatillon Jacques Chiron Olivier Cigolotti Karine Claireaux Yvon Collin François Commeinhes Hélène Conway-Mouret Jacques Cornano Gérard Cornu Josiane Costes Roland Courteau Pierre Cuyppers Philippe Dallier René Danesi Mathieu Darnaud Serge Dassault Yves Daudigny Marc Daunis Marie-France de Rose Isabelle Debré Robert del Picchia Vincent Delahaye Francis Delattre Bernard Delcros Michel Delebarre Gérard Dériot Catherine Deroche Jacky Deromedi Marie-Hélène Desesgaulx Chantal Deseyne Félix Desplan Yves Détraigne Gilbert-Luc Devinaz Catherine Di Folco Élisabeth Doineau Éric Doligé Philippe Dominati Daniel Dubois Marie-Annick Duchêne Alain Dufaut Jean-Léonce Dupont Jérôme Durain Alain Duran Nicole Duranton Josette Durrieu Louis Duvernois Vincent Eblé Anne Emery-Dumas	Jean-Paul Emorine Philippe Esnol Frédérique Espagnac Dominique Estrosi Sassone Hubert Falco Françoise Férat Corinne Féret Jean-Jacques Filleul Michel Fontaine Michel Forissier Alain Fouché Bernard Fournier Jean-Paul Fournier Christophe-André Frassa Pierre Frogier Jean-Marc Gabouty Joëlle Garriaud-Maylam Françoise Gatel André Gattolin Jean-Claude Gaudin Jacques Genest Catherine Génisson Frédérique Gerbaud Samia Ghali Bruno Gilles Dominique Gillot Jacques Gillot Colette Giudicelli Jean-Pierre Godefroy Gaëtan Gorce Nathalie Goulet Alain Gournac Sylvie Goy-Chavent Jean-Pierre Grand Daniel Gremillet François Grosdidier Jacques Groperrin Pascale Gruny Charles Guené Jean-Noël Guérini Joël Guerriau Didier Guillaume Annie Guillemot Claude Haut Loïc Hervé Odette Herviaux Alain Houpert Robert Hue Christiane Hummel Benoît Huré Jean-François Husson Corinne Imbert
--	---	---

Éric Jeansannetas	Roger Madec	Claude Nougéin	Jean-Yves Roux	Lana Tetuanui	Michel Vaspert
Sophie Joissains	Philippe Madrelle	Jean-Jacques Panunzi	Bernard Saugéy	Nelly Tocqueville	Alain Vasselle
Chantal Jouanno	Jacques-Bernard Magner	Georges Patient	René-Paul Savary	Jean-Marc Todeschini	Yannick Vaugrenard
Gisèle Jourda	Michel Magras	François Patriat	Michel Savin	Jean-Louis Tourenne	Hilarion Vendegou
Mireille Jouve	Hermeline Malherbe	Philippe Paul	Patricia Schillinger	André Trillard	Michel Vergoz
Alain Joyandet	Claude Malhuret	Michel Pélieu	Bruno Sido	Catherine Troendlé	Jean-Pierre Vial
Philippe Kaltenbach	Christian Manable	Cyril Pellevat	Abdourahamane Soilihi	Alex Türk	Maurice Vincent
Christiane Kammermann	Didier Mandelli	Daniel Percheron	Jean-Pierre Sueur	Raymond Vall	Jean Pierre Vogel
Antoine Karam	François Marc	Marie-Françoise Perol- Dumont	Simon Sutour	André Vallini	Évelyne Yonnet
Roger Karoutchi	Alain Marc	Cédric Perrin	Henri Tandonnet	René Vandierendonck	Richard Yung
Fabienne Keller	Didier Marie	Jackie Pierre	Catherine Tasca	Jean-Marie Vanlerenberghe	François Zocchetto
Guy-Dominique Kennel	Hervé Marseille	François Pillet			
Claude Kern	Jean-Pierre Masseret	Xavier Pintat		<b>Ont voté contre :</b>	
Bariza Khiari	Jean Louis Masson	Jean-Vincent Placé	Éliane Assassi	Cécile Cukierman	Brigitte Gonthier- Maurin
Georges Labazée	Hervé Maurey	Hervé Poher	Gilbert Barbier	Annie David	Gélita Hoarau
Françoise Laborde	Jean-François Mayet	Rémy Pointereau	Marie-France Beauflis	Michelle Demessine	Pierre Laurent
Bernard Lalande	Rachel Mazuir	Ladislav Poniatowski	Esther Benbassa	Jean Desessard	Michel Le Scouarnec
Marc Laménie	Pierre Médevielle	Hugues Portelli	Michel Billout	Évelyne Didier	Christine Prunaud
Élisabeth Lamure	Colette Mélot	Yves Pozzo di Borgo	Éric Bocquet	Christian Favier	Évelyne Rivollier
Serge Larcher	Marie Mercier	Sophie Primas	Laurence Cohen	Thierry Foucaud	Dominique Watrin
Jean-Jacques Lasserre	Michel Mercier	Catherine Procaccia	Pierre-Yves Collombat		
Robert Laufoaulu	David Rachline	David Rachline		<b>Abstentions :</b>	
Daniel Laurent	Danielle Michel	Jean-Pierre Raffarin		Aline Archimbaud, Joël Labbé, Jean-Yves Leconte, Marie-Noëlle Lienemann.	
Nuihau Laurey	Brigitte Micouleau	Henri de Raincourt			
Antoine Lefèvre	Alain Milon	Michel Raison		<b>N'ont pas pris part au vote :</b>	
Jacques Legendre	Gérard Miquel	Daniel Raoul	Corinne Bouchoux	Anne-Lise Dufour- Tonini	Jean-Baptiste Lemoyne
Dominique de Legge	Thani Mohamed Soilihi	Jean-François Rapin	Luc Carvounas	Jacqueline Gourault	Robert Navarro *
Jean-Pierre Leleux	Marie-Pierre Monier	Stéphane Ravier	Ronan Dantec		Alain Poyart
Jean-Claude Lenoir	Franck Montaugé	Claude Raynal		<b>N'a pas pris part au vote :</b>	
Claudine Lepage	Albéric de Montgolfier	André Reichardt		M. Gérard Larcher - Président du Sénat.	
Jean-Claude Leroy	Patricia Morhet- Richaud	Daniel Reiner		Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.	
Philippe Leroy	Catherine Morin- Desailly	Jean-Claude Requier		* Lors de la séance du mercredi 5 juillet 2017, M. Robert Navarro a fait savoir qu'il aurait souhaité voter pour.	
Valérie Létard	Jean-Marie Morisset	Bruno Retailleau			
Anne-Catherine Loisier	Philippe Mouiller	Charles Revet			
Jean-François Longeot	Philippe Nachbar	Alain Richard			
Gérard Longuet	Christian Namy	Stéphanie Riocreux			
Vivette Lopez	Louis Nègre	Didier Robert			
Jeanny Lorgeoux	Alain Néri	Sylvie Robert			
Jean-Jacques Lozach	Louis-Jean de Nicolaï	Gérard Roche			
Jean-Claude Luche		Gilbert Roger			
		Yves Rome			
		Laurence Rossignol			

## **AMENDEMENTS**

**PROJET DE LOI**

**PROJET DE LOI PROROGÉANT L'APPLICATION DE LA LOI N° 55-385 DU 3 AVRIL 1955  
RELATIVE À L'ÉTAT D'URGENCE**



DIRECTION  
DE LA SÉANCE

PROJET DE LOI

SIXIÈME PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE  
(PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE)

(n<sup>os</sup> 592, 591)

N <sup>o</sup>	1
----------------	---

2 JUILLET  
2017

**A M E N D E M E N T**

présenté par

M. LECONTE

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	Défavorable
<b>Rejeté</b>	

ARTICLE 1ER

Alinéa 4

Supprimer cet alinéa.

OBJET

Cet amendement a pour objet de supprimer la possibilité du recours aux perquisitions administratives qui, dans le cadre de ce sixième renouvellement de l'état d'urgence - présenté comme étant le dernier par le gouvernement- n'a pas lieu d'être. Le contexte est le même que lors de la troisième phase de l'état d'urgence et de l'adoption de la loi n<sup>o</sup> 2016-629 du 20 mai 2016, qui n'avait pas donné lieu à la reconduction des mesures de perquisitions administratives. En effet, d'une part, si de nouveaux actes relevant de la loi pénale étaient commis, des perquisitions judiciaires seraient toujours possibles. D'autre part et surtout, le recours à ces perquisitions administratives a énormément diminué dans la dernière phase de l'état d'urgence, démontrant l'absence d'intérêt de telles mesures dérogatoires au droit commun. Lors de l'examen du présent projet de loi en commission des Lois, le rapporteur a d'ailleurs précisé que " très peu de perquisitions ont été conduites à Paris, pour une raison fort simple : le préfet de police de Paris et le procureur de la République se réunissent régulièrement et travaillent fort bien ensemble. Preuve que l'on peut rester dans le droit commun et être efficace".



DIRECTION  
DE LA SÉANCE

PROJET DE LOI

SIXIÈME PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE  
(PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE)

(n<sup>os</sup> 592, 591)

N <sup>o</sup>	2
----------------	---

3 JUILLET  
2017

**A M E N D E M E N T**

présenté par

Mmes ASSASSI et CUKIERMAN, M. FAVIER  
et les membres du groupe communiste républicain et citoyen

<b>C</b>	Défavorable
<b>G</b>	Défavorable
Rejeté	

ARTICLE 2

Rédiger ainsi cet article :

Le 3<sup>o</sup> de l'article 5 de la loi n<sup>o</sup> 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence est abrogé.

**OBJET**

Dans sa décision n<sup>o</sup> 2017-635 QPC du 9 juin 2017, le Conseil constitutionnel a déclaré le 3<sup>o</sup> de l'article 5 de la loi n<sup>o</sup> 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence contraire à la Constitution, arguant que cette mesure a été prononcée sans qu'elle soit justifiée par la prévention d'une atteinte à l'ordre public, ainsi « le législateur n'a pas assuré une conciliation équilibrée entre, d'une part, l'objectif de valeur constitutionnelle de sauvegarde à l'ordre public et, d'autre part, la liberté d'aller et venir et le droit de mener une vie familiale normale. »

Les auteurs de cet amendement entendent donc prendre en compte la décision du Conseil constitutionnel, considérant que la réécriture proposée par le gouvernement et le rapporteur n'est pas satisfaisante et reprend, malgré les prétendues garanties qu'ils introduisent l'interdiction de séjour. Or cette interdiction de séjour est un détournement de l'état d'urgence. Elle a essentiellement été déployée lors des manifestations contre la loi travail, pour empêcher les militants soupçonnés de vouloir commettre des violences de rejoindre les cortèges (après avoir été utilisée lors de la COP 21).

Pour toutes ces raisons, la déclaration d'inconstitutionnalité doit prendre effet dans les conditions fixées au paragraphe 9 de la décision du Conseil constitutionnel.